



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

PARLEMENT DE LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES /  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

2017  
2018



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT





FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

LE PARLEMENT

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

2017 - 2018

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Le mot du président</b> .....	5
<b>Interview du secrétaire général</b> .....	7
<b>Les temps forts de la session 2017 – 2018</b> .....	9
<b>Préambule : la Fédération Wallonie-Bruxelles</b> .....	13
Une fête, le 27 septembre .....	14
Un emblème .....	15
Des compétences.....	15
Une capitale : Bruxelles .....	15
<b>I. L’assemblée, composition et organisation</b> .....	17
Les députés .....	18
Le Bureau .....	19
Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus .....	20
La Conférence des présidents .....	20
La séance plénière .....	21
Les groupes politiques reconnus .....	21
<b>II. Le travail parlementaire au cours de la session</b> .....	23
En séance plénière .....	24
En commission.....	33
Les « grands rapports » et autres travaux .....	56

<b>III. Le Parlement, acteur sur la scène internationale</b> .....	59
Les relations bilatérales .....	60
Les relations multilatérales .....	63
L'accueil de personnalités et de délégations étrangères .....	69
<b>IV. Un Parlement tourné vers l'extérieur</b> .....	71
Le Parlement organise .....	72
Le Parlement accueille .....	76
Lieu de culture, le Parlement expose .....	79
Le Parlement soutient .....	79
Le Parlement communique .....	81
La convention avec l'Université Libre de Bruxelles .....	84
<b>V. La gestion du Parlement</b> .....	85
Les marchés publics .....	86
Les bâtiments .....	86
Le budget et la bonne gouvernance .....	87
L'informatique .....	89
Les ressources humaines .....	90
Les comptes rendus des travaux .....	97
Les études et la documentation .....	97
<b>VI. Informations pratiques</b> .....	101



# LE MOT DU PRÉSIDENT



© Geoffroy Libert

La session 2017-2018 aura été riche en travaux et activités, que je vous invite à découvrir à la lecture du présent rapport.

Cette année, un accent tout particulier a été mis sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

Nous n'avons pas attendu l'affaire Weinstein, #Meto pour en faire un enjeu central. Faire du Parlement une assemblée qui s'engage en faveur de l'égalité des genres va de soi. En effet, à travers ses compétences, et notamment les droits des femmes, mais aussi par sa composition (41% de femmes, la parité dans les présidences de commission, des groupes politiques présidés par des femmes ...) notre institution est un ardent défenseur de l'égalité entre les femmes et les hommes et nous souhaitons, par notre engagement, encourager et soutenir ce nécessaire combat.

À l'été 2017, nous avons souhaité inscrire notre assemblée dans le mouvement HeForShe (EuxPourElles), d'ONU Femmes, qui vise à encourager les hommes et les garçons à s'engager pour le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes. Nous sommes ainsi devenus le premier parlement à s'engager dans cette démarche.

Du parlement des enfants, qui a invité de jeunes élèves de 6e primaire à travailler sur l'égalité des filles et des garçons à l'école, au prix de la Démocratie et des Droits de l'Homme qui a récompensé la Fondation Samilla pour son combat contre la traite des êtres humains et en faveur du respect des droits des femmes et des jeunes filles, en passant par un colloque « Égalité femmes-hommes : où en est-on ? », mais également diverses initiatives parlementaires,

comme un décret instaurant un prix pour la promotion du sport féminin... de nombreuses initiatives ont été prises, tout au long de l'année parlementaire. Et nous continuerons à nous engager en la matière lors de la prochaine session et les suivantes !

Notre Parlement travaille sur des thématiques au cœur de la vie des francophones. Les 94 députés qui y siègent votent des législations dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la culture, l'enfance, la jeunesse, les droits des femmes, le sport, les maisons de justice, les médias, ... Sans être exhaustive, cette liste de compétences nous rappelle l'importance des débats au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Afin de rendre plus accessible et transparent le travail démocratique et les discussions au sein de l'assemblée, nous avons à cœur de rendre les débats qui s'y déroulent les plus accessibles possibles.

La session 2017-2018 a vu la mise en place de l'émission « Questions d'actualités », diffusée sur les télévisions locales. Concrètement, les questions d'actualité au gouvernement en séance plénière du Parlement sont diffusées en direct, un mercredi sur deux dès 14h00, sur les 12 télévisions locales de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que président du Parlement, je ne peux que m'en réjouir ! Les télévisions locales sont un média de proximité important et cette émission contribue à rendre plus accessible, plus visible et plus compréhensible le travail des députés. Nous sommes les représentants des citoyens, il est essentiel que ces derniers aient aisément accès à nos discussions.

À ce titre, il convient de rappeler que l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet, via notre plateforme accessible au lien suivant : <http://direct.pfwb.be>. Il est également possible de les voir ou les revoir en différé via le lien : <http://tv.pfwb.be>.

N'hésitez pas également à nous suivre sur les réseaux sociaux, Facebook et Twitter notamment, afin d'être tenu informé de l'actualité et des travaux du Parlement, qui est avant tout la maison des francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Transparence, participation aux débats publics et accessibilité à l'ensemble des citoyens continueront à animer l'action de notre assemblée, avec pour objectif de renouer la confiance entre la population et nos institutions.

Je vous souhaite une bonne lecture.

**Philippe Courard**  
Président



# INTERVIEW DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



© ronald dersi

**Monsieur le Secrétaire général, la session 2017-2018 a été riche en activités. Peut-on dire qu'elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises précédemment ?**

En effet, nous pouvons parler de continuité. Tout au long de la session, le Parlement a poursuivi et développé toute une série d'initiatives allant dans le sens des engagements pris en 2014, lors de l'élaboration du plan stratégique de l'administration.

Que ce soit au niveau de l'ouverture au monde extérieur et de la visibilité du Parlement, en rendant accessibles nos débats au plus grand nombre, sur les télévisions locales notamment ; ou bien encore en soutenant le travail parlementaire qui est au cœur de notre institution, je suis fier de dire que nos agents ont redoublé d'efforts pour atteindre les objectifs fixés.

**Le Parlement a la volonté de s'ouvrir aux citoyens, mais comment atteindre cet objectif, concrètement ?**

C'est effectivement un de nos grands objectifs et pour l'illustrer, j'aimerais souligner le travail accompli dans le cadre du projet Parlement citoyen.

Initié lors de la précédente session, il s'est poursuivi en 2017-2018. Une grande journée de réflexion citoyenne s'est déroulée en septembre et a abouti à l'adoption d'une résolution citoyenne sur l'avenir de l'Europe. Très concrètement, nonante quatre personnes se sont prêtées au jeu et sont venues prendre la place des députés afin de débattre ensemble sur un thème commun, en l'occurrence l'Europe de demain.

Cette journée a été d'une grande richesse ! Et nous ne nous sommes pas arrêtés là, puisque des représentants des citoyens sont venus présenter le résultat de leurs travaux aux députés, en commission et en séance plénière. Cela illustre bien la volonté de l'institution d'entendre la voix des citoyens et notre administration a largement contribué à la réussite de ce projet.

**Autre temps fort de la session 2017-2018, l'engagement du Parlement dans le mouvement « HeForShe » (EuxPourElles) d'ONU Femmes. Pourriez-vous nous en dire plus à ce propos ?**

Notre assemblée est très active sur la question des droits des femmes et de l'égalité de genre. C'est ainsi que nous avons contacté ONU Femmes afin d'intégrer le mouvement *HeForShe* : l'égalité nous concerne tous, il ne s'agit pas uniquement du combat des femmes, mais d'un défi pour l'ensemble de la société.

Notre reconnaissance par ONU Femmes fait de nous l'un des, si pas le premier, parlement *HeForShe*, engagé pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

De nombreuses initiatives ont été prises en conséquence et je vous laisse les découvrir dans les pages du présent rapport.

**Qu'aimeriez-vous que les lecteurs retiennent de ce rapport ?**

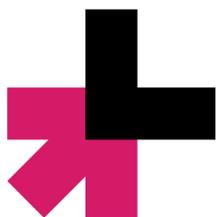
Il m'est difficile de faire un choix. S'il ne fallait retenir qu'une chose, ce serait le dynamisme de notre assemblée, le Parlement des francophones de Belgique. Travail parlementaire, relations internationales, soutien à la Francophonie, organisation d'événements, concours, expositions, remises de prix, ... tout ceci rythme la vie du Parlement. Pas un mois ne se passe sans que de nombreux événements y voient le jour. Cette institution est la vôtre, alors venez la faire vivre avec nous ! Rendez-nous visite !



LES TEMPS FORTS

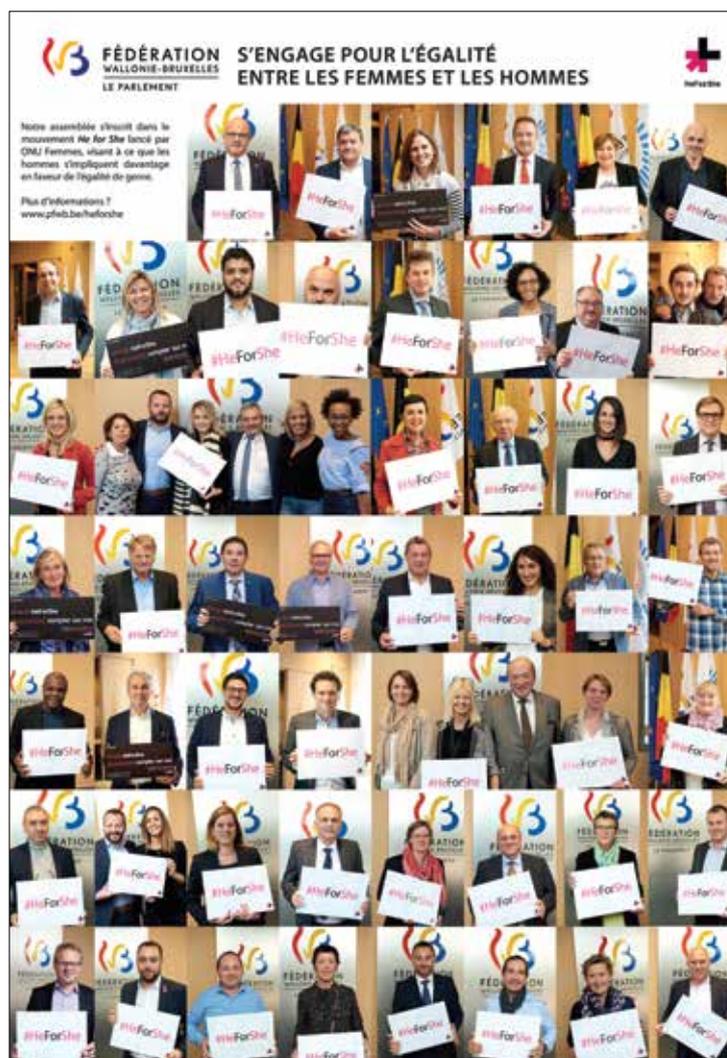
DE LA SESSION  
2017 – 2018





# HeForShe

(EuxPourElles)



© reporters

## LE PARLEMENT S'ENGAGE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ DES GENRES

Le Parlement, à travers ses compétences, la composition de son assemblée (41 % de femmes), la répartition des différents postes à responsabilités (4 femmes présidentes de groupe politique, 4 présidentes de commission) et les textes législatifs qu'il vote, se positionne d'emblée comme un ardent défenseur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Désireux de s'engager concrètement en faveur de l'égalité des genres, le Parlement a sollicité ONU Femmes en vue de s'inscrire dans le mouvement *HeForShe (EuxPourElles)*. Ce mouvement de solidarité en faveur de l'égalité de genre a été créé pour encourager davantage d'hommes et de garçons à militer pour les femmes et les filles et à soutenir le changement en faveur de l'égalité des sexes et des droits des femmes.

**En juillet 2017**, après avoir analysé le plan d'action déposé par le Parlement, ONU Femmes a marqué son accord pour que l'institution intègre ce mouvement, devenant ainsi le premier parlement d'Europe à obtenir le label *HeForShe (EuxPourElles)*, une assemblée qui s'engage en faveur de l'égalité des genres.

Le plan *HeForShe (EuxPourElles)* prévoit une planification des actions sur deux sessions. Cependant, toute une série d'activités et d'événements ont d'ores et déjà été réalisés au cours de la présente session.

► **1° Lancement de la campagne *HeForShe (EuxPourElles)* du Parlement en séance plénière**

**Le 4 octobre 2017**, au cours de la séance plénière, le président du Parlement a lancé officiellement la campagne *HeForShe (EuxPourElles)* et a ainsi présenté le plan d'action de son administration aux membres de l'assemblée.

En marge de cette séance plénière, les parlementaires ont été invités à marquer leur soutien à cette campagne en s'inscrivant sur la plateforme *HeForShe* d'ONU femmes à l'adresse : [www.heforshe.org](http://www.heforshe.org)

► **2° Le Parlement des enfants 2017-2018**

**Lancé en octobre 2017**, le Parlement des enfants s'adresse aux **élèves de 6<sup>e</sup>** primaire. Les participants à la 3<sup>e</sup> session du Parlement des enfants devaient, après la visite du Parlement, **élaborer**

**en classe une proposition de décret sur le thème de la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.** Retrouvez l'ensemble des textes des classes lauréates sur le site internet : [www.parlementdesenfants.be](http://www.parlementdesenfants.be)

► **3° Le Parlement Jeunesse**

**Le 3 février 2018**, lors de la journée dédiée à l'accueil des nouveaux membres, le Parlement Jeunesse a adopté une motion visant à valoriser l'image des femmes dans l'espace public.

Par ailleurs, les jeunes se sont engagés à amorcer un débat autour de l'égalité entre les hommes et les femmes et plus particulièrement de l'implication des hommes en faveur de l'égalité des genres au cours de la 23<sup>e</sup> session du Parlement Jeunesse qui se tiendra du 4 au 8 mars 2019.

► **4° Le colloque « Égalité femmes-hommes : où en est-on ? »**

**Le 7 mars 2018**, à la veille de la Journée internationale des droits des femmes, le Parlement a organisé un colloque intitulé « *Égalité femmes-hommes : où en est-on ?* », articulé autour de deux panels de discussion. Il a d'abord été question de comprendre ce qui se joue dans les relations entre les femmes et les hommes, quelques mois après l'éclatement de l'affaire Weinstein et l'émergence des mouvements de libération de la parole des victimes d'actes de violence et d'agressions sexuelles tels *#metoo* et *#balancetonporc*.

Dans un second panel, les intervenants ont présenté et discuté d'expériences concrètes ainsi que de bonnes pratiques en faveur de l'égalité des genres. Si davantage de pays et de gouvernements semblent prendre la mesure de la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes, cette égalité n'est néanmoins pas encore atteinte dans les faits. Ainsi, les discriminations dont les femmes font encore l'objet et les moyens de les combattre ont également été au centre des débats.

**Le compte rendu de ce colloque est disponible sur le site : [www.pfwb.be/heforshe](http://www.pfwb.be/heforshe)**

► **5° Le village des associations**

**Le 7 mars 2018**, en marge de la séance plénière, diverses associations actives dans le secteur de la promotion de l'égalité de genre ont été invitées à échanger avec les parlementaires et à leur présenter leurs actions et leurs projets. Ont participé à cette activité : Amnesty International, Elles tournent, Synergie Wallonie, le Centre féminin d'éducation permanente et le Conseil des femmes francophones de Belgique (CFFB).

► **6° Le Prix du Parlement pour la promotion du sport féminin**

Souhaitant accroître son action en faveur d'une réelle égalité des genres dans le sport, le Parlement a adopté, **le 21 mars 2018**, le décret instituant le **Prix du Parlement pour la promotion du sport féminin**. Ce prix récompensera toute personne ou association qui encourage la pratique du sport féminin en Belgique francophone. Il sera remis pour la première fois lors de la session 2018-2019.

► **7° Le Prix pour la Démocratie et des Droits de l'Homme**

**Le 18 avril**, le Prix 2018 a été remis à la **Fondation Samilia**. Cette Fondation, qui œuvre à la sensibilisation aux risques de la traite des êtres humains dans le monde, combat également activement les violences subies par les femmes victimes d'exploitation (agression, viol, abus de vulnérabilité...). En effet, au regard des statistiques alarmantes constatant que 75 % des victimes sont des femmes et des jeunes filles et que la majorité l'est à des fins d'exploitation sexuelle, lutter contre les violences faites aux femmes devient une étape cruciale pour en finir avec l'exploitation humaine. Dès lors, le Parlement a tenu à saluer, par la remise de ce prix, le combat de la Fondation Samilia en faveur du respect des droits des femmes et des jeunes filles.



Colloque "Égalité femmes-hommes : où en est-on ?"



© Isopix



© reporters

## LE PARLEMENT CITOYEN

Lancé le 9 mai 2017, le projet « Parlement citoyen » s'est poursuivi lors de la session 2017-2018.

Cette initiative de participation citoyenne initiée par le Bureau du Parlement avait pour objectif de permettre aux citoyens de donner leur avis sur l'Europe, à l'occasion de l'année anniversaire des 60 ans du traité de Rome.

Pour cela, un panel de 94 citoyens francophones a été constitué (pour faire écho aux 94 députés du Parlement) représentatifs de l'ensemble de la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un appel à candidatures a été lancé du 9 mai au 9 juin, par voie de presse, mais également sur internet (réseaux sociaux, site internet...). Le panel a été tiré au sort parmi le millier de personnes souhaitant participer.

Une première rencontre du « Parlement citoyen » a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2017 (voir rapport d'activités 2016-2017).

Après cette première séance qui a permis de présenter la méthodologie du projet et de mettre en perspective les grandes balises de la discussion (thématiques abordées, modalités de travail...). Les participants se sont à nouveau réunis le **samedi 23 septembre 2017**.

La journée fut consacrée au travail du Parlement citoyen : débats en commissions et en séance plénière, selon la méthodologie dite « d'intelligence collective », afin de favoriser la participation de tous. Ce projet constitue une réelle innovation en matière de débat politique. Le but de cette initiative était de faire émerger un message commun, porté par l'ensemble des participants.

Au total, plus de dix heures de débats ont été comptabilisées.

À l'issue de ce processus, **les participants ont rédigé et adopté une résolution citoyenne.**

Cette dernière a été adressée au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, aux instances européennes, ainsi qu'au grand public, par voie de presse notamment.

Comment rendre l'Union européenne (UE) plus démocratique et mieux inclure les citoyens ? Comment réaliser une Union européenne plus sociale, soucieuse de l'environnement et équitable ? Quel rôle pour l'UE dans le monde ? Quelles sont les valeurs qui réunissent les citoyens au sein de l'UE ? Autant de thématiques sur lesquelles les participants ont fait émerger des constatations et recommandations.

Le texte de la résolution citoyenne est disponible sur notre site internet à l'adresse : [www.pfwb.be/parlementcitoyen](http://www.pfwb.be/parlementcitoyen).

Quatre rapporteurs citoyens, tirés au sort parmi les membres du panel candidats, sont également venus échanger avec les députés en commission des Relations internationales et des Affaires européennes le **16 octobre**, avant une **présentation du texte en séance plénière**, devant l'ensemble des parlementaires, le **8 novembre 2017**.

À noter que **le projet « Parlement citoyen » a été désigné, le 28 juin 2018, lauréat du prix de la Conférence des assemblées législatives régionales (CALRE)**, qui vise à récompenser de bonnes pratiques ou initiatives mises en œuvre par ses membres en lien avec les thématiques européennes.

**PRÉAMBULE :**

**LA FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES**





Mme Émeline Michelle, artiste haïtienne.

© Reporters

## UNE FÊTE, LE 27 SEPTEMBRE

### I. Pourquoi le 27 septembre ?

Cette date commémore les quatre journées révolutionnaires déterminantes pour l'indépendance du pays. Entre le 23 et le 27 septembre 1830, le Prince Frédéric, deuxième fils de Guillaume 1<sup>er</sup>, aligne 14000 soldats et six canons dans le parc de Bruxelles. En face, les insurgés bruxellois constituent une milice armée, avec le renfort de volontaires wallons. La nuit du 26 au 27 septembre sonne le glas du joug hollandais : les troupes se retirent du parc et cette fuite consacre la victoire des insurgés. Les Belges francophones marquent ainsi leur fierté d'avoir mis fin à une domination étrangère. Ils ont contribué à la naissance de la Belgique.

### II. À l'Hôtel de Ville de Bruxelles

La traditionnelle cérémonie officielle de la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles a eu lieu, **le mercredi 27 septembre 2017**, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

Le bourgmestre, le président du Parlement et le ministre-président se sont succédé à la tribune. Ce fut l'occasion de rappeler qu'à travers de ses compétences, la Fédération Wallonie-Bruxelles est un lieu privilégié de rencontre et de dialogue pour les francophones de Wallonie et de Bruxelles.

Cette cérémonie célébrait également les 20 ans de la signature de l'accord de coopération entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et Haïti dont les résultats se sont construits au fil du temps, dans les domaines de l'éducation, de la culture et de la formation professionnelle.

Mme Émeline Michelle, haïtienne et ambassadrice de la chanson créole, a rythmé la matinée.



© Reporters

## UN EMBLÈME

Le « coq hardi de gueules », peint par Pierre Paulus en 1912, existe toujours, mais un nouveau logo a été dévoilé en 2011. La même année, l'assemblée réunie en séance plénière a voté au préalable une proposition de résolution relative à l'utilisation de la dénomination « Fédération Wallonie-Bruxelles », dans les communications usuelles de la Communauté française. Cette proposition a été déposée par des parlementaires des quatre groupes politiques (PS, MR, cdH et Ecolo). Elle a été adoptée à l'unanimité.



Depuis, la nouvelle appellation s'est intégrée dans le paysage institutionnel. Elle a même donné un second souffle à la « Communauté française de Belgique », appellation officielle consacrée dans la constitution. Son logo intègre non seulement la double identité, wallonne et bruxelloise, de l'institution, il est aussi commun à son parlement, son gouvernement et son ministère.

Il symbolise trois lettres : le W pour Wallonie, le B pour Bruxelles et le F comme Fédération et comme francophone. Il a adopté autant de couleurs : le rouge et le bleu, couleurs des Régions wallonne et bruxelloise, ainsi que le jaune, en guise de trait d'union marquant la solidarité et la force de l'engagement francophone dans un espace commun.

## DES COMPÉTENCES

Après un premier volet, voté en 2012, le second volet de la sixième réforme de l'État a été clôturé début 2014 : les modifications à la Constitution, les lois spéciales et les lois qui exécutent la sixième réforme de l'État ont été publiées début 2014 au Moniteur belge. Cet arsenal juridique organise le transfert de compétences aux Communautés et aux Régions et consacre une réforme importante de la loi spéciale de financement.

Celle-ci règle le financement des différentes entités fédérées du pays, permettant aux compétences transférées d'être effectivement exécutées. Ainsi, 20 milliards d'euros passent du pouvoir fédéral aux Communautés et aux Régions. Leurs moyens propres vont passer ainsi de 45 à 65 milliards d'euros, soit une augmentation de plus de 40 %.

Depuis la sixième réforme de l'État, les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernent désormais :

- ▶ **l'enseignement, la formation et la recherche :**  
les diplômes, l'enseignement fondamental et secondaire, les universités et hautes écoles, la recherche, la formation...
- ▶ **les arts et la culture :**  
les bibliothèques, la danse, la langue française, les lettres et les livres, les musées, la musique, le théâtre...
- ▶ **le cinéma, les médias et les nouvelles technologies :**  
l'audiovisuel, la cinémathèque, la communication, les événements, l'informatique, la presse...
- ▶ **l'enfance et la jeunesse :**  
la prévention, l'adoption, l'aide et la protection de la jeunesse, les garderies, les Institutions publiques de protection de la jeunesse, les naissances et l'Office de la naissance et de l'enfance.
- ▶ **l'aide aux personnes :**  
les maisons de justice, l'aide sociale aux détenus, l'aide juridique de première ligne et les espaces rencontres.
- ▶ **la santé :**  
la santé à l'école, les hôpitaux universitaires, l'Académie royale de médecine.
- ▶ **le sport :**  
les stages et les centres sportifs de l'ADEPS, la lutte contre le dopage, les fédérations sportives...
- ▶ **les relations internationales en lien avec lesdites compétences.**

## UNE CAPITALE : BRUXELLES

La Fédération Wallonie-Bruxelles a fixé son siège à Bruxelles, en vertu du décret du 10 mai 1984. Le parlement et le gouvernement peuvent toutefois se réunir dans d'autres lieux et villes de la Fédération.



© Reporters



# I. L'ASSEMBLÉE,

# COMPOSITION ET ORGANISATION





© Isopix

## LES DÉPUTÉS

Plan de l'hémicycle  
au 22 novembre 2017

### I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte 94 députés dont 75 sont élus au Parlement wallon (ou leurs suppléants dans le cas d'élus germanophones) et 19 sont issus du groupe linguistique français du Parlement régional bruxellois. Ils sont désignés pour cinq ans.



## II. Nouveaux députés

- ▶ Le 21 septembre 2017, M. Jordan Godfriaux a prêté serment en remplacement de Mme De Bue, démissionnaire.
- ▶ Le 21 septembre 2017, Mme Véronique Jamouille a prêté serment en remplacement de Mme Désir, démissionnaire.
- ▶ Le 21 septembre 2017, M. Philippe M. Bracaval a prêté serment en remplacement de M. Crucke, démissionnaire.
- ▶ Le 21 septembre 2017, M. Jean-Luc Nix a prêté serment en remplacement de Mme Baltus-Möres
- ▶ Le 22 novembre 2017, M. Michel Colson a prêté serment en remplacement de Mme Persoons, démissionnaire.

## III. Décès d'anciens membres

- ▶ En sa séance plénière du 21 septembre 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Alfred Gadenne.
- ▶ En sa séance plénière du 8 novembre 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Ghislain Hiance.
- ▶ En sa séance plénière du 8 novembre 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Jacky (Jacques) Leroy.
- ▶ En sa séance plénière du 6 décembre 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Frédéric François.
- ▶ En sa séance plénière du 20 décembre 2017, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Philippe Maystadt.
- ▶ En sa séance plénière du 21 février 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Alfred Léonard.
- ▶ En sa séance plénière du 7 mars 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Amand Dalem.
- ▶ En sa séance plénière du 18 avril 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. André Grosjean.
- ▶ En sa séance plénière du 16 mai 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. François Guillaume.
- ▶ En sa séance plénière du 11 juillet 2018, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de Mme Huberte Hanquet.
- ▶ En sa séance plénière du 11 juillet, l'assemblée a observé une minute de silence pour honorer la mémoire de M. Michel Tromont.

## LE BUREAU

### I. Composition

Au début de chaque session parlementaire, l'assemblée procède, par vote distinct et secret, à l'élection d'un président, des premier, deuxième et troisième vice-présidents et de trois secrétaires, selon le système de représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein du Parlement. Ils forment ensemble le Bureau.

Pendant la session 2017-2018, le Bureau était composé comme suit :



Philippe Courard,  
président,  
PS



Philippe Knaepen,  
1<sup>er</sup> vice-président,  
MR



Isabelle Emmery,  
2<sup>e</sup> vice-présidente,  
PS



Dimitri Fourny,  
3<sup>e</sup> vice-président,  
cdH



Corinne De Permentier,  
secrétaire,  
MR



Christiane Vienne,  
secrétaire,  
PS



Alain Destexhe,  
secrétaire,  
MR

### II. Compétences

Le Bureau règle les questions administratives, financières et judiciaires concernant l'organisation interne du Parlement, son greffe et ses organes. Au nom du Bureau, le greffier a autorité sur tous les services du Parlement et son personnel.

Le Bureau règle aussi les questions administratives et financières concernant les députés. Il représente le Parlement dans les actes extrajudiciaires, à la diligence du mandataire qu'il désigne.

Un membre du Bureau est chargé de présenter, au nom du Bureau, le budget, la comptabilité, les comptes et la gestion des fonds du Parlement devant la commission de la Comptabilité. Dans le cadre de la clôture des comptes, le Bureau statue sur les conclusions du rapport de cette même commission, relatif à la régularité des comptes en vue de transmettre ce rapport au Parlement.

Quant à l'élaboration du budget de fonctionnement, le Bureau, après avoir recueilli l'avis de la commission de la Comptabilité propose, également à la séance plénière, un projet de budget pour l'année suivante.

Le secrétaire général du Parlement ou « greffier » est le chef de l'administration et assiste également aux réunions du Bureau dont il dresse les procès-verbaux.

### III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2017 - 2018, le Bureau s'est réuni à dix-huit reprises, à huis clos.

## LE BUREAU ÉLARGI AUX CHEFS DE GROUPES POLITIQUES RECONNUS

### I. Composition

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau et des chefs de groupes politiques reconnus.

### II. Compétences

Le Bureau élargi aux chefs de groupes politiques reconnus propose notamment des modifications au statut des agents du Parlement en vue de leur adoption par la séance plénière.

Conformément à l'article 14.5 du règlement de l'assemblée, le Bureau élargi peut également retirer la reconnaissance à un groupe lorsque le parti politique auquel appartient le groupe en question a été condamné sur base de l'article 15 ter de la loi du 4 juillet 1989 relative à la limitation et au contrôle des dépenses électorales engagées pour les élections des Chambres fédérales, ainsi qu'au financement et à la comptabilité ouverte des partis politiques.

### III. En chiffres

Durant la session ordinaire 2017-2018, le Bureau élargi s'est réuni une fois, en vue d'adopter une réforme du Statut des agents du Parlement.



© DR

## LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

### I. Composition

La Conférence des présidents est convoquée par le président du Parlement. Elle comprend le président, les vice-présidents et les secrétaires du Bureau du Parlement, ainsi que les chefs des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commission assistent aux réunions pour présenter l'organisation des travaux de leur commission. Le gouvernement est représenté à la Conférence des présidents par le ministre-président. Il peut éventuellement y déléguer un autre ministre. Un représentant du cabinet du ministre-président assiste également aux réunions.

### II. Compétences

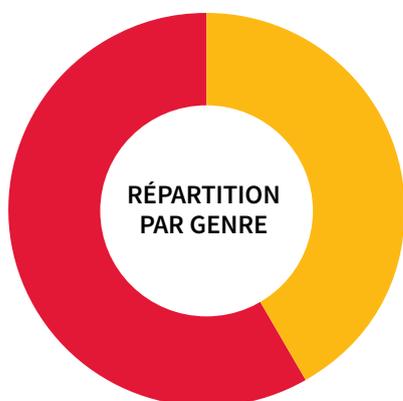
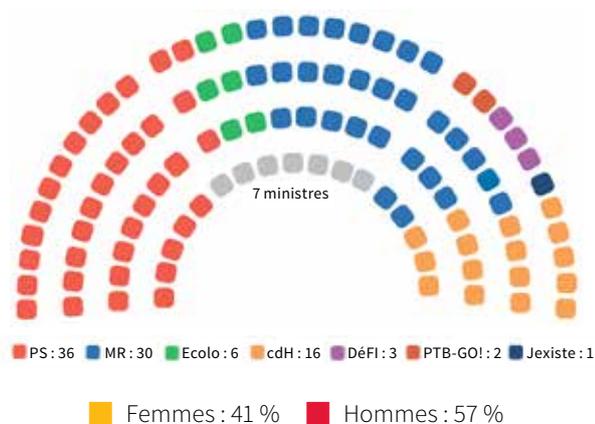
La Conférence des présidents organise les travaux du Parlement. Elle fixe le calendrier de la session. Elle fixe également l'ordre du jour de la séance plénière et détermine le calendrier des réunions de commission. Elle statue sur la recevabilité des questions orales et des interpellations. Enfin, la Conférence des présidents prépare toutes les décisions prises par l'assemblée.

### III. En chiffres

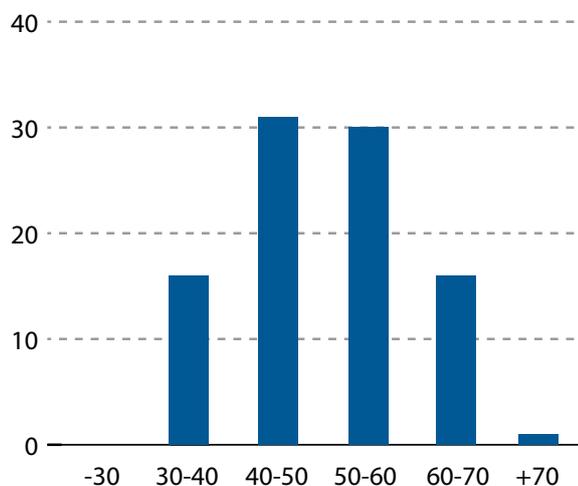
La Conférence des présidents s'est réunie à 18 reprises durant la session ordinaire 2017 - 2018.

# LA SÉANCE PLÉNIÈRE

## I. Composition



RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE



## II. Compétences

Le travail parlementaire consiste essentiellement à légiférer, à adopter le budget et à contrôler le gouvernement. Le Parlement se réunit en séance plénière pour examiner et voter le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi que pour discuter et voter les propositions et projets de décrets normatifs.

Le Parlement élit également les membres du gouvernement de la Fédération. Pour la législature 2014-2019, il se compose de sept ministres, dont un Bruxellois. Les ministres prêtent serment devant le président du Parlement de la Fédération à l'exception du ministre-président qui prête serment entre les mains du Roi.

Ils ne doivent pas nécessairement faire partie de l'assemblée.

Le Parlement contrôle le gouvernement par voie d'interpellations, de questions orales, de questions écrites et de questions d'actualité développées en séance plénière.

## LES GROUPES POLITIQUES RECONNUS

### I. Généralités

Un groupe politique est une association de députés élus au sein du Parlement et appartenant généralement à une même famille politique.

Au-delà de sa reconnaissance telle que prévue dans le règlement du Parlement, le groupe politique fédère et coordonne le travail de ses membres, il veille à la cohérence de l'action politique et à défendre les idées et positions de ses membres.

Un groupe politique est présidé par un chef de groupe qui est entouré d'un secrétaire politique et de collaborateurs qui assument la gestion des dossiers.

Les groupes politiques qui composent l'assemblée sont au nombre de quatre.

Pour se constituer, un groupe politique doit comprendre au moins cinq membres.

Pour la législature 2014 - 2019 :

- ▶ le groupe PS : 36 membres ;
- ▶ le groupe MR : 30 membres ;
- ▶ le groupe cdH : 16 membres ;
- ▶ le groupe Ecolo : 6 membres.

## II. Les présidents de groupe

Désignés parmi les membres de leur « groupe politique », les présidents de groupe coordonnent leur action et en déterminent la ligne de conduite politique.

Les présidents de groupe organisent et convoquent les réunions de leur groupe, prennent la parole au nom de ceux-ci dans les débats et en particulier sur

l'ordre du jour et les représentent aux réunions du Bureau élargi ou de la Conférence des présidents.

Pour la session ordinaire 2017 – 2018, au 21 septembre 2017, l'assemblée comptait quatre présidentes de groupes politiques reconnus :



Christiane Vienne,  
présidente du groupe PS



Françoise Bertieaux,  
présidente du groupe MR



Véronique Salvi,  
présidente du groupe cdH



Barbara Trachte,  
présidente du groupe Ecolo

# II. LE TRAVAIL PARLEMENTAIRE

# AU COURS DE LA SESSION



## EN SÉANCE PLÉNIÈRE

### I. Les chiffres de la séance plénière

- ▶ 19 séances publiques ;
- ▶ 41 projets de décret ;
- ▶ 25 propositions de décret ;
- ▶ 31 propositions de résolution ;
- ▶ 256 questions d'actualité ;
- ▶ 7 débats d'actualité ;
- ▶ 3 débats thématiques.

### II. Le contenu du travail en séance plénière

#### 1° Les débats d'actualité, débats thématiques et débats sur un thème particulier

##### A) LES DÉBATS D'ACTUALITÉ

Lorsque plusieurs questions d'actualités portent sur un même sujet, le Président, après avoir consulté les présidents des groupes politiques reconnus, peut proposer qu'un débat sur ces questions soit ajouté à l'ordre du jour.

##### *Débat d'actualité sur « les inégalités entre les hommes et les femmes dans le sport »*

Le 4 octobre 2017 s'est tenu un débat d'actualité sur l'inégalité des gains dans les manifestations sportives, alors que cette question avait trouvé un certain écho dans les médias à la suite de la dernière édition du marathon de Bruxelles. En effet, cet événement sportif de grande ampleur avait mis en évidence la différence flagrante des montants des prix entre les gagnants hommes et femmes. Au cours du débat, les intervenants ont regretté cette

différence de traitement selon le genre pour une même épreuve. Ils ont également souhaité que la Fédération Wallonie-Bruxelles intervienne dans le champ de ses compétences, à savoir au travers de sa politique du sport via notamment le financement des fédérations sportives reconnues et dans le cadre plus large de son action en faveur du sport féminin. Le 11 juillet 2018, les députés ont, par ailleurs, adopté en séance plénière une proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 634 (2017-2018) n° 1].

##### *Débat d'actualité sur « la lutte contre les fausses universités »*

Lors de la séance plénière du 21 février 2018, les membres de l'assemblée se sont penchés sur le thème de ce qui est appelé les « fausses universités ». En effet, nombre d'établissements du supérieur non reconnus ni subventionnés par la Communauté française délivrent des diplômes au nom d'institutions qui reprennent des termes protégés comme « université » ou « haute école ». Alors que le dernier relevé effectué par l'autorité fédérale indique une aggravation du problème, les parlementaires ont envisagé des pistes, notamment à la suite de l'adoption du décret « paysage » et dans le respect de la liberté constitutionnelle d'enseignement. Un débat thématique sur la question avait également eu lieu le 4 octobre 2017.

Une proposition de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus a été adoptée en séance plénière le 27 juin 2018 [Doc. 635 (2017-2018)].

© Brecht Goris





© freepik

### **Débat d'actualité sur « la lutte antidopage dans les clubs sportifs »**

Le dopage est un fléau grandissant dont la presse n'a pas manqué de se faire l'écho à la faveur d'un projet de loi destiné à l'endiguer. Le Parlement s'en est à son tour ému : ses membres ont pris la parole afin d'appeler à ce qu'une action efficace soit menée sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le succès des salles de fitness et la volonté des jeunes générations de développer rapidement une masse musculaire impressionnante appellent une réaction législative qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation internationale. Ce débat d'actualité s'est déroulé en séance plénière le 21 mars.

### **Débat d'actualité sur « la réforme de la formation initiale des enseignants »**

Le 18 avril, réagissant à un article de presse faisant état d'un avis rendu par le Conseil d'État sur l'avant-projet de décret portant sur la réforme de la formation initiale des enseignants, les membres du Parlement ont rappelé leur attachement à celle-ci et notamment sur la nécessité de la prolonger. Toutefois, des divergences ont porté sur son financement et sur la forme de l'avant-projet. Les orateurs ont uniquement pu se référer qu'à l'article de presse en question puisque cet avis n'est pas public.

### **Débat d'actualité sur le niveau de lecture des élèves francophones**

Le 6 décembre 2017, le Parlement s'est penché sur l'étude PIRLS (*Progress in International Reading Literacy*) qui a mis en évidence, une fois encore, les mauvais résultats de nos élèves tant en lecture qu'en compréhension. La ministre de l'Éducation, qui a pris connaissance des chiffres, a appelé chacun à se mobiliser. Dans le cadre des travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, des mesures comme le renforcement de l'encadrement dans l'enseignement maternel et l'accompagnement personnalisé des élèves, auxquels seront affectés des moyens budgétaires complémentaires, visent à répondre en partie aux constats posés.

### **Débat d'actualité sur « l'appel au secours des directeurs d'école »**

Au cours d'un vif débat qui s'est tenu le 13 juin 2018, différents intervenants ont pointé la surcharge administrative, la complexité de certains décrets et des grilles horaires, les pénuries d'enseignants, et la perte d'autonomie dont se sont plaints 400 directeurs d'écoles à travers une lettre ouverte. Le manque alarmant de candidats à la fonction de directeur a été également épinglé. La ministre a compris la frustration et toute l'ampleur de la tâche des directeurs, c'est pourquoi le Pacte d'excellence a prévu de les soutenir pour l'élaboration des plans de pilotage. Par ailleurs, les directions du fondamental recevront bientôt de nouveaux ordinateurs et des améliorations au dispositif des « titres et fonctions » sont encore à l'étude plus particulièrement pour alléger au maximum les procédures d'embauche.

### **Débat d'actualité sur « l'arrestation administrative de journalistes de la RTBF »**

À la suite de l'arrestation administrative de journalistes de la RTBF qui couvraient une manifestation d'opposants à la construction d'unités spéciales pour les familles avec enfants dans le centre de détention pour étrangers 127bis à Steenokkerzeel, le Parlement a souhaité y consacrer un débat d'actualité le 25 juin 2018. Tous les parlementaires se sont accordés sur les principes fondamentaux que représentent la liberté d'expression, le droit d'informer, d'être informé, de bénéficier d'une information de qualité et indépendante. Certains orateurs se sont interrogés sur le bon usage et le respect de la liberté de la presse. D'autres ont commenté la prise de position du ministre des Médias à l'endroit du Premier ministre, au travers d'un courrier qui accusait le gouvernement fédéral de porter atteinte à cette liberté d'informer.

## **B) LES DÉBATS THÉMATIQUES**

L'art. 82bis du règlement de l'assemblée stipule que la Conférence des présidents peut inscrire à l'ordre du jour de la séance plénière des débats dits « thématiques ». Les thèmes considèrent soit les questions orales, soit les interpellations. Ils peuvent aussi être fixés à l'initiative d'un ou plusieurs chefs de groupe.

**Débat thématique sur « Les mécanismes de filtre pour l'accès aux études supérieures »**

Ce débat thématique s'est tenu à l'occasion de la première séance plénière de la session, le 21 septembre 2017.

Il a notamment été question de l'organisation de deux nouveaux filtres, à savoir le concours de fin de première en sciences vétérinaires et l'examen d'entrée en médecine et dentisterie. Si le premier est organisé suite aux difficultés structurelles de la faculté vétérinaire de Liège, le second est une réponse aux exigences imposées par l'État fédéral. Le débat a entraîné des réflexions sur l'accessibilité de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles, mais également sur son financement, la transition des élèves de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur et la question de la remédiation.

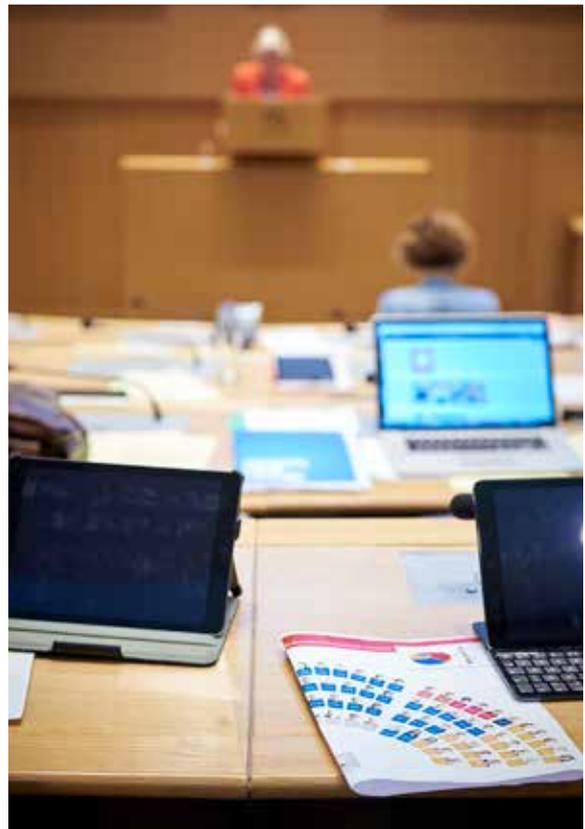
**Débat thématique sur « Les fausses universités »**

Le Parlement s'est saisi, le 4 octobre 2017, d'un débat thématique relatif aux « fausses universités » à propos desquelles la Fédération des étudiants francophones tire la sonnette d'alarme.

Tous les groupes politiques ont rappelé la liberté fondamentale d'enseignement, instituée par l'article 24 de la Constitution et ont reconnu que le problème survient lorsqu'un abus est fait de cette liberté.

Dans ce débat, il a notamment été question du décret dit « Paysage », définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. L'importance de la transparence et de l'information des jeunes a également été pointée.

Un débat d'actualité a également eu lieu en février 2018, avant l'adoption d'une proposition de décret sur la question, le 27 juin 2018 en séance plénière [Doc. 635 (2017-2018)].



© Reporters

**Débat thématique sur « Les nouveaux contrats-programmes »**

Le 6 décembre 2017, les parlementaires ont très largement discuté des contrats-programmes accordés aux acteurs des arts de la scène pour la période 2018-2022. Ils ont souhaité comprendre les décisions prises par la ministre et lui ont demandé de détailler la méthodologie suivie ainsi que les critères qui ont prévalu afin de déterminer le montant des subventions attribuées aux différents opérateurs culturels œuvrant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les députés ont notamment abordé les questions de la réforme des instances d'avis, de la répartition de l'offre culturelle sur le territoire ainsi que de la place accordée à l'emploi artistique dans les subventions allouées. Des critiques ont été émises quant aux décisions, processus décisionnel et voies de recours effectives.

Plusieurs députés ont également souhaité relayer l'insatisfaction de certains opérateurs culturels.



## 2° Les décrets et les résolutions

### a) Liste complète des projets et propositions de décrets adoptés en séance plénière pendant la session 2017-2018

N°	Session	Type	Intitulé	Date
526	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret relatif à la situation particulière des étudiants ayant présenté l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires et qui souhaitent s'inscrire pour l'année académique 2017-2018 aux études de sciences vétérinaires	19/10/2017
527	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret relatif à la poursuite de la carrière après l'âge de la pension de retraite du personnel enseignant, scientifique, administratif et technique des Hautes Écoles, des Écoles supérieures des arts et des universités	19/10/2017
534	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret relative à la situation particulière des étudiants qui se sont inscrits dans le bachelier en soins infirmiers organisé en 180 crédits avant l'année académique 2016-2017 et qui n'ont pas validé la totalité des crédits de leur cursus à la clôture de l'année académique 2016-2017	09/11/2017
545	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret visant à mettre en place les organes compétents pour l'élaboration du référentiel relatif aux compétences initiales et à la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences	22/11/2017
546	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret relative à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques	07/12/2017
553	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables	21/12/2017
555	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la Jeunesse en Communauté française	21/12/2017
558	2017-2018	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des recettes pour l'année budgétaire 2018	21/12/2017
559	2017-2018	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018	21/12/2017
557	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret-programme portant diverses mesures relatives, à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obligatoire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale	21/12/2017

N°	Session	Type	Intitulé	Date
561	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 juillet 2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE	21/12/2017
565	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part	21/12/2017
569	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal	21/12/2017
571	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires	21/12/2017
564	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret relative au calendrier scolaire annuel	19/01/2018
570	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret relatif au brevet d'infirmier hospitalier dans l'enseignement secondaire de promotion sociale du quatrième degré	19/01/2018
572	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation d'une dérogation limitée aux modes d'apprentissage décrits dans les socles de compétences	19/01/2018
576	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne et, d'autre part, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne, fait à Bruxelles, le 29 janvier 2001	01/02/2018
577	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret concernant certains aspects de la comptabilité des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de la Communauté française et du Centre technique de la Communauté française de Strée et de Gembloux	01/02/2018
538	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française en vue de rendre le «test genre» accessible au Parlement	21/02/2018
578	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la radiotélévision belge de la Communauté française	22/02/2018
580	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française	22/02/2018

N°	Session	Type	Intitulé	Date
581	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant modification du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations	22/02/2018
590	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret relatif à la Promotion de la Citoyenneté et de l'Interculturalité	08/03/2018
594	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation des arrêtés du gouvernement de la Communauté française du 30 août 2017 et du 20 septembre 2017 modifiant l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres de capacité et barèmes portant exécution des articles 7, 16, 50 et 263 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française et de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 20 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux accroches cours-fonction pris en exécution de l'article 10 du décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et les fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française	08/03/2018
604	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret instaurant le Prix du Parlement de la Communauté française pour la promotion du sport féminin	22/03/2018
591	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Décision des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil du 28 avril 2004, concernant les privilèges et immunités accordés à ATHENA	22/03/2018
592	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Royaume de Belgique et le Royaume de Norvège tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir la fraude fiscale, et le Protocole, signés à Oslo le 23 avril 2014	22/03/2018
593	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire	22/03/2018
599	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 13 décembre 2017 déterminant les socles de compétences en langues modernes à l'issue du 1 <sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition, les compétences minimales en matière de communication dans une langue moderne autre que le français à l'issue de la section de qualification, lorsque l'apprentissage d'une langue moderne figure au programme d'études, les compétences terminales et savoirs requis en français à l'issue du deuxième degré de la section de transition ainsi qu'à l'issue de la section de transition	22/03/2018

N°	Session	Type	Intitulé	Date
588	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 28 avril 2017 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé «AEF-Europe»	19/04/2018
606	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant financement spécifique de la recherche en art	19/04/2018
607	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 17 janvier 2018 déterminant les compétences et savoirs requis en géographie à l'issue du deuxième degré de la section de transition et les compétences terminales et savoirs requis en géographie à l'issue de la section de transition	19/04/2018
603	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access)	03/05/2018
614	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant assentiment à la Convention de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, signée le 18 février 2014 à Bruxelles	03/05/2018
621	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 15 mars 1999 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française	17/05/2018
626	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant dispositions diverses en matière d'amélioration de l'encadrement de l'enseignement maternel	31/05/2018
630	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009	14/06/2018



N°	Session	Type	Intitulé	Date
631	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret instituant un enseignement expérimental aux 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés de l'enseignement secondaire qualifiant en ce qui concerne la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), et aux 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> degrés de l'enseignement de transition en ce qui concerne le dépassement du nombre maximum de périodes hebdomadaires, et portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, d'organisation du jury délivrant le certificat d'aptitudes pédagogiques et de concertation avec les pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales	14/06/2018
632	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant sur la mise en œuvre de la Sixième Réforme de l'État en matière d'enseignement en alternance	14/06/2018
635	2017-2018	Proposition de décret	Proposition de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études et visant à la transparence des établissements non reconnus	28/06/2018
639	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret modifiant le décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel et l'arrêté du gouvernement de la Communauté française du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et les aspects essentiels du fonctionnement d'instances d'avis tombant dans le champ d'application du décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel	28/06/2018
642	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret relatif à la récupération des cours non donnés dans l'enseignement obligatoire	28/06/2018
645	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant l'exonération des droits de diffusion dus à la RTBF pour la Coupe du Monde 2018 de la FIFA	13/06/2018
646	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret - programme portant diverses mesures relatives aux infrastructures hospitalières universitaires, à l'enseignement supérieur, aux infrastructures scolaires, aux fonds budgétaires, aux affaires générales, à la culture, aux écoles de devoir, au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels	12/07/2018
647	2017-2018	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des recettes pour l'année budgétaire 2018	12/07/2018
648	2017-2018	Projet de décret budgétaire	Projet de décret contenant l'ajustement du budget des dépenses pour l'année budgétaire 2018	12/07/2018
654	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement spécialisé	12/07/2018
655	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret instituant un statut pour les coordinateurs de centres de technologies avancées	12/07/2018
657	2017-2018	Projet de décret	Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel de l'enseignement	12/07/2018

## b) Liste complète des propositions de résolutions adoptées en séance plénière pour 2017-2018

N°	Session	Type	Intitulé	Date
566	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution en soutien au Docteur Ahmadreza Djalali, condamné à la peine de mort en Iran	06/12/2017
544	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant le développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles	17/01/2018
554	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la promotion de l'usage du français dans les institutions européennes et à la revalorisation du multilinguisme suite au Brexit	17/01/2018
573	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à former les élèves aux premiers soins et aux gestes de premiers secours	21/02/2018
602	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles «entité hospitalière»	21/03/2018
611	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels	16/05/2018
612	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles	16/05/2018
634	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles	27/06/2018
624	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution relative à une meilleure inclusion des personnes sourdes et malentendantes	27/06/2018
634	2017-2018	Proposition de résolution	Proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles	27/06/2018

## EN COMMISSION

### I. Généralités

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles compte onze commissions dont sept dites « permanentes ». Les commissions examinent en séance publique les projets et propositions de décrets, les propositions de résolution, les rapports d'activités, ainsi que les questions orales et les interpellations que la Conférence des présidents a décidé de leur envoyer.

La composition politique et la répartition des présidences des commissions sont déterminées en vertu de la règle de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus au sein de l'assemblée.

### II. Les sept commissions permanentes et le comité d'avis

#### **Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles**

- ▶ Présidente : Nadia El Yousfi
- ▶ Vice-présidents : Marie-Françoise Nicaise et André du Bus de Warnaffe

#### **Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

- ▶ Président : Olivier Destrebecq
- ▶ Vice-présidents : Bruno Lefebvre et Valérie Warzée-Caverenne

#### **Commission de la Culture et de l'Enfance**

- ▶ Président : Charles Gardier
- ▶ Vice-présidents : Isabelle Emmery et Patrick Prévot

#### **Commission de l'Éducation**

- ▶ Présidente : Latifa Gahouchi
- ▶ Vice-présidents : Laurent Henquet et Véronique Jamouille

#### **Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances**

- ▶ Présidente : Christie Morreale
- ▶ Vices-présidentes : Marie-Dominique Simonet et Lyseline Louvigny

#### **Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

- ▶ Présidente : Isabelle Moinnet
- ▶ Vice-présidents : Alain Onkelinx et Benoît Drèze

#### **Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des**

#### **soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales**

- ▶ Président : Jacques Brotchi
- ▶ Vice-présidents : Nicolas Martin et Jean-Charles Luperto

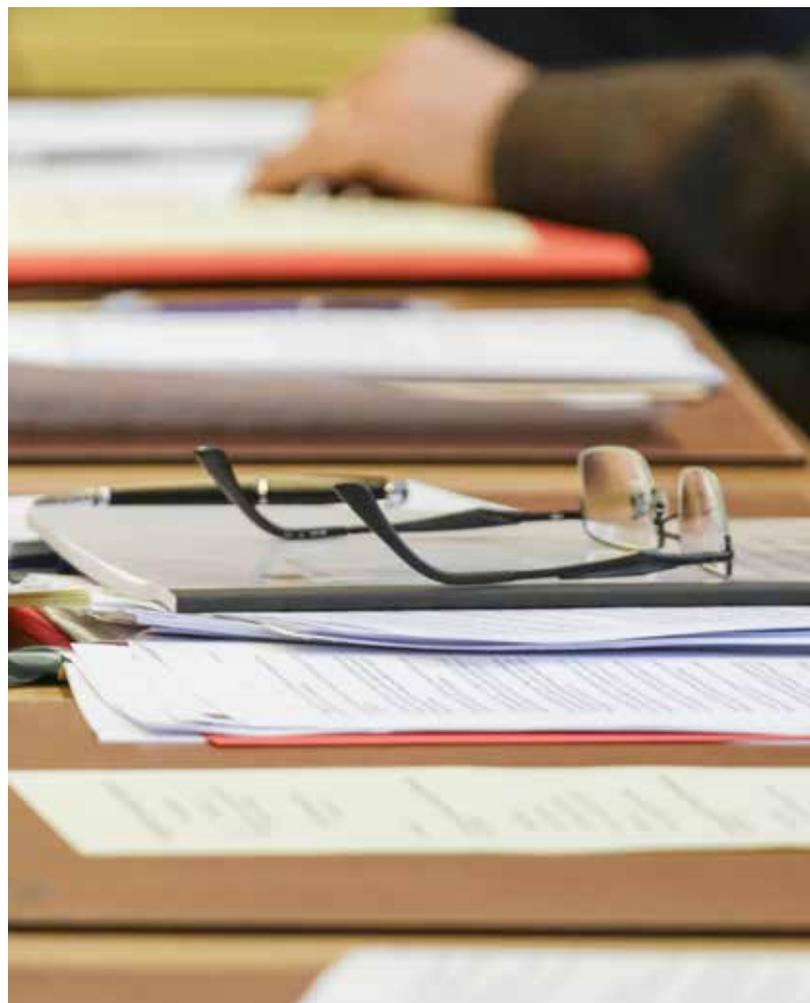
#### **Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des Chances entre les hommes et les femmes**

- ▶ Président : Patrick Prévot
- ▶ Vice-Présidente : Laetitia Brogniez

### III. En chiffres

Les commissions se sont réunies 153 fois au cours de la session 2017-2018. Voici la ventilation de septembre 2017 à septembre 2018 :

- ▶ Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles : 22 réunions ;
- ▶ Commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative : 20 réunions ;
- ▶ Commission de la Culture et de l'Enfance : 18 réunions ;



- ▶ Commission de l'Éducation : 27 réunions ;
- ▶ Commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances : 18 réunions ;
- ▶ Commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias : 23 réunions ;
- ▶ Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales : 18 réunions ;
- ▶ Comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes : 4 réunions ;
- ▶ Commission de coopération avec les Communautés : 2 réunions ;
- ▶ Commission des poursuites : 1 commission des poursuites.

Toujours au cours de la session 2017-2018, les commissions ont enregistré :

- ▶ 133 interpellations ;
- ▶ 2.071 questions orales ;
- ▶ 1.126 questions écrites.



© Isopix

## IV. Les principaux projets de décret examinés et adoptés en commission

### 1° En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

#### *Projet de décret portant sur le code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse [Doc. 467 (2016-2017) n 1]*

Suite à la sixième réforme de l'État, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) s'est vu attribuer une nouvelle compétence en matière de protection de la jeunesse. Elle est ainsi désormais compétente pour déterminer les mesures qui peuvent être prises à l'égard des mineurs qui ont commis un fait quali-

fié d'infraction. Il était par conséquent nécessaire d'adopter un nouveau décret en vue de répondre à ces changements. Il convenait aussi d'actualiser le décret de 1991 relatif à l'Aide à la jeunesse tout en préservant les principes essentiels, afin de renforcer la cohérence des interventions et tendre vers plus d'efficacité en ce qui concerne la prise en charge des mineurs en danger ou en difficulté.

Cette volonté de cohérence et de plus grande lisibilité a dicté la forme particulière de ce décret qui se traduit dans un Code, car elle permet de mieux :

- ▶ mettre en évidence les principes fondamentaux communs à toutes les actions de la FWB en la matière ;
- ▶ distinguer les principaux volets : la prévention, l'Aide à la jeunesse (consentie, les mesures de protection des jeunes en danger et les mesures de garde et d'éducation des jeunes délinquants) ;
- ▶ prévoir des dispositions communes à ces différents volets.

Ce Code, de 186 articles, a donc pour objet d'exercer la nouvelle compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'égard des jeunes ayant commis un fait qualifié d'infraction avant l'âge de dix-huit ans. Il renforce également la politique de prévention en faveur des jeunes et de leurs familles et améliore les règles applicables en matière d'aide consentie et d'aide contrainte aux enfants en difficulté et en danger.

Au cours des travaux relatifs à ce texte, la commission a procédé à de nombreuses auditions (voir point VI « Les auditions que les commissions organisent »).

### 2° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative

#### *Projet de décret modifiant le décret du 12 janvier 2017 concernant la coopération administrative dans le domaine fiscal [Doc. 569 (2017-2018) n 1]*

Ce projet de décret examiné le 18 décembre 2017 vise à transposer partiellement la directive 2015/2376/UE du Conseil européen du 8 décembre 2015 modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal.

Si le décret du 12 janvier 2017 a déjà transposé deux directives relatives à la coopération administrative dans le domaine fiscal et modifiant la directive 2011/16/UE en ce qui concerne l'échange automatique et obligatoire d'informations dans le domaine fiscal, il convient de constater que la mobilité des contribuables, le nombre d'opérations transfrontalières et l'internationalisation des instruments financiers connaissent une évolution considérable. La directive 2015/2376/UE, dont le projet de décret assure la transposition, étend le champ d'application de la coopération administrative fiscale aux décisions anticipées en matière transfrontière.

À la suite d'une discussion d'intérêt, le texte a été adopté à l'unanimité et le rapport oral a été présenté en séance plénière le 20 décembre 2017.

**Budgets initial et ajusté des recettes et dépenses 2018 [Doc. 558, 559, 647 et 648 (2017-2018)]**

Annuellement, la commission du Budget examine et adopte le budget initial des recettes et des dépenses de la Communauté française. En juin 2018, ce budget a été ajusté en commission afin de tenir compte des nouveaux paramètres, des politiques menées et des réalités rencontrées. Pour l'année 2018, le budget initial adopté en décembre 2017 et ajusté en juillet 2018 peut être résumé ainsi :

Montants en milliers d'euros :

	Initial 2018	Ajusté 2018
Recettes	10.226.271	10.267.815
Dépenses	10.713.299	10.767.301
Solde net à financer	-487.028	-499.486
<b>Solde de financement sec 2010</b>	<b>-221.158</b>	<b>-221.582</b>

La répartition du budget des dépenses 2018, par compétences, peut être traduite comme suit :

	En % du budget des dépenses 2018
Éducation, recherche, Formation	73,71 %
Santé, affaires sociales, culture, audiovisuel et sport	14,41 %
Services généraux	5,73 %
Dotations RW/Cocof	4,34 %
Dette	1,81 %

**Décret-programme accompagnant le budget initial 2018 [Doc. 557 (2017-2018)]**

En même temps que l'adoption du projet de décret budgétaire pour l'année 2018, la commission a également voté le projet de décret-programme qui doit permettre la bonne exécution du budget, via les modifications de l'ensemble des bases légales nécessaires notamment à la mise en œuvre des mesures nouvelles décidées par le gouvernement. Pour ce faire, diverses mesures relatives à la culture, à l'enfance, aux infrastructures culturelles, à l'enseignement supérieur et à la recherche, à l'audiovisuel, aux bâtiments scolaires, à l'enseignement obliga-



© Isopix

toire, aux fonds budgétaires et à l'enseignement de promotion sociale ont été intégrées afin de tenir compte des besoins et des réalités dans les différents secteurs concernés.

**3° En commission de la Culture et de l'Enfance**

**Projet de décret relatif à la protection culturelle du livre [Doc. 513 (2016-2017) n°1]**

Le 5 octobre 2017, la commission de la Culture a consacré ses travaux à l'examen du projet de décret relatif à la protection culturelle du livre. Ce texte a pour ambition de construire, en Communauté française, une politique de protection culturelle du livre en visant le soutien à la création de livres, à la diffusion et à l'accessibilité de ceux-ci. Il a été rédigé, en concertation avec le secteur, pour mieux répondre aux objectifs souhaités.

Les objectifs principaux visés par la réforme sont la démocratisation du livre afin de promouvoir la lecture ; la suppression de la table pour diminuer le prix payé par les consommateurs pour l'achat de livres édités en France ; une juste concurrence entre les petits libraires, les grandes surfaces et les sociétés de vente en ligne ; la prise en compte des spécificités des ouvrages numériques et du livre de bandes dessinées ; l'imbrication culturelle et économique majeure du secteur du livre franco-belge ; la prise en compte de l'importance des bibliothèques publiques dans la politique culturelle de la Communauté française et l'accessibilité de la lecture dans les écoles.

À la suite du débat et d'une analyse fouillée des articles du projet, le texte a été adopté à l'unanimité des membres de la commission qui ont reconnu la nécessité d'une telle réforme.

#### 4° En commission de l'Éducation

**Projet de décret concernant certains aspects de la comptabilité des Centres de dépaysement et de plein air de la Communauté française, du Centre technique et pédagogique de la Communauté française et du Centre technique de la Communauté française de Strée et de Gembloux [Doc. 577 (2017-2018) n°1]**

Adopté en commission le 16 janvier 2018, ce décret modifie le cadre des Centres de dépaysement et de plein air, du Centre technique et pédagogique de Frameries et des Centres techniques de Strée et de Gembloux afin d'y intégrer la fonction de comptable. D'autre part, il prévoit des mécanismes destinés à préserver l'emploi et la situation statutaire des membres du personnel déjà en fonction.

**Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération conclu le 28 avril 2017 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à l'Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, en abrégé « AEF-Europe » [Doc. 588 (2017-2018) n°1]**

Adopté en commission le 20 mars 2018, ce décret donne assentiment à l'accord de coopération relatif à l'Agence AEF-Europe conclu le 28 avril 2017 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française et la Communauté française.

**Projet de décret modifiant le décret du 15 mars 1999 relatif à la formation en cours de carrière des membres du personnel directeur et enseignant et du personnel auxiliaire d'éducation de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française [Doc. 621 (2017-2018) n°1]**

Examiné le 3 mai 2018, ce décret modificatif poursuit plusieurs objectifs. Il propose que les formations en cours de carrière soient réparties sur l'année scolaire et non plus sur l'année civile. Il précise la qualité des bénéficiaires des formations, la composition de la Commission de la Formation de même que les responsabilités, en matière d'organisation des formations. Il vise aussi à combler un oubli relatif à la formation des sous-directeurs de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit dans l'enseignement libre subventionné.

**Projet de décret portant dispositions diverses en matière d'amélioration de l'encadrement de l'enseignement maternel [Doc. 626 (2017-2018) n°1]**

Cet important décret, examiné le 15 mai, met en œuvre la phase 2 de l'objectif stratégique 1.1.a du Pacte d'excellence relatif à l'amélioration de l'encadrement de l'enseignement maternel. Il vise, d'une part, à améliorer le statut des maîtres de psychomotricité et augmente, d'autre part, de 310 postes le cadre organique actuel des puériculteurs exerçant dans l'enseignement fondamental ordinaire.

**Projet de décret instituant un enseignement expérimental aux 2° et 3° degrés de l'enseignement secondaire qualifiant en ce qui concerne la certification par unités d'acquis d'apprentissage (CPU), et aux 2° et 3° degrés de l'enseignement de transi-**



**tion en ce qui concerne le dépassement du nombre maximum de périodes hebdomadaires, et portant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire, d'organisation du jury délivrant le certificat d'aptitudes pédagogiques et de concertation avec les pouvoirs organisateurs et les organisations syndicales [Doc. 631 (2017-2018) n°1]**

Examiné le 29 mai 2018, après de longs débats, ce décret institue deux régimes expérimentaux, l'un, dans l'enseignement secondaire qualifiant, en matière d'organisation du régime de la « certification par unités d'acquis d'apprentissage » (CPU) sur trois années scolaires ; l'autre, dans l'enseignement secondaire de transition, en matière d'organisation de grilles horaires. Il introduit également diverses nouvelles mesures, notamment concernant la définition des zones en tension démographique ou la possibilité de maintenir une année de plus une école ou une implantation de l'enseignement fondamental ordinaire qui atteint au moins 80 % de la norme de maintien.

**Projet de décret portant sur la mise en œuvre de la Sixième Réforme de l'État en matière d'enseignement en alternance [Doc. 632 (2017-2018) n°1]**

La sixième réforme de l'État a transféré, aux Régions et Communautés, la compétence en matière de « contrat d'apprentissage industriel » (CAI). Il a donc été mis en place, au travers des conventions sectorielles-cadres entre secteurs professionnels, Région wallonne et Communauté française, de nouvelles commissions paritaires.

Le décret examiné en commission le 29 mai 2018 vise à institutionnaliser ces nouvelles commissions organisées au sein de l'Office francophone de la formation en alternance. Il va permettre de poursuivre l'utilisation de contrats d'apprentissage industriel dans le cadre de l'enseignement en alternance.

**Projet de décret relatif à la récupération des cours non donnés dans l'enseignement obligatoire [Doc. 642 (2017-2018) n°1]**

Ce décret, examiné en commission le 12 juin 2018, rappelle la règle selon laquelle les cours suspendus doivent être récupérés tout en prenant en considération les causes de la suspension des cours dont les écoles ne sont pas toujours responsables et dont la récupération peut entraîner des soucis d'organisation.

**Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement spécialisé [Doc. 654 (2017-2018) n°1]**

Ce décret, examiné le 26 juin 2018, poursuit plusieurs objectifs. Il crée notamment de nouvelles places scolaires dans l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire, apporte un financement complémentaire au profit des élèves bénéficiant de pédagogies adaptées et vise à améliorer l'intégration des élèves à besoins spécifiques en garantissant l'octroi du CEB à ceux qui réussissent une 2<sup>e</sup> phase de l'en-

seignement spécialisé de type 3. Enfin, le décret institue, pour cet enseignement, une dérogation aux normes de rationalisation concernant la création d'une école ou d'une implantation.

**Projet de décret instituant un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées [Doc. 655 (2017-2018) n°1]**

Ce décret, examiné le 26 juin 2018, institue un statut pour les coordonnateurs de centres de technologies avancées. Ainsi, après plus de 10 années, la fonction se voit insérée parmi les fonctions de sélection du personnel directeur et enseignant de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française.

**Projet de décret portant diverses mesures en matière de statut des membres du personnel enseignant [Doc. 657 (2017-2018) n°1]**

Cet important décret, examiné le 26 juin 2018, institue diverses mesures concernant la carrière des personnels de l'enseignement, en homogénéisant surtout les différents statuts au sein de l'enseignement officiel.

**Projet de décret portant création du service général de pilotage des écoles et centres psycho-médico-sociaux et fixant le statut des directeurs de zone et délégués au contrat d'objectifs [Doc. 664 (2017-2018) n°1]**

Ce projet de décret a été examiné en commission une première fois le 12 juillet 2018. Il entend créer un corps de délégués aux contrats d'objectifs (DCO) qui travailleront sous l'autorité de directeurs de zone au sein du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il s'agirait d'un pas important dans la réforme de la gouvernance du système scolaire préconisée par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Ce nouveau corps constituerait le Service général de pilotage des écoles et des centres PMS. Ce projet fait l'objet d'une demande d'avis complémentaire au Conseil d'État et n'a pu dès lors être adopté avant la fin de la session.

**Projet de décret modifiant le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre afin de déployer un nouveau cadre de pilotage, contractualisant les relations entre la Communauté française et les établissements scolaires [Doc. 665 (2017-2018) n°1]**

Ce projet de décret, lié au précédent texte a également été examiné par la commission le 12 juillet 2018. Il doit concrétiser un des deux chantiers structurant l'ensemble de la mise en œuvre du Pacte d'excellence, à savoir l'instauration d'un nouveau système de gouvernance du système scolaire à travers la conclusion de « contrats d'objectifs » entre chacun des établissements scolaires et la Fédération



© Isopix

Wallonie-Bruxelles. Cela passe par une responsabilisation renforcée des acteurs de l'enseignement par rapport à ses résultats, et implique également une autonomie accrue ainsi qu'un pilotage renforcé des établissements. Cette approche nécessite à son tour une réforme profonde de l'administration et une définition contractuelle des rapports entre le pouvoir régulateur, les pouvoirs organisateurs et les écoles. Ce projet fait l'objet d'une demande d'avis complémentaire au Conseil d'État et n'a pu dès lors être adopté avant la fin de la session.

#### **5° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances**

##### ***Projet de décret relatif au brevet d'infirmier hospitalier dans l'enseignement secondaire de promotion sociale du quatrième degré [Doc. 570 (2017-2018) n°1]***

Adopté en commission le 19 décembre 2017 et voté en séance plénière le 17 janvier 2018, ce décret adapte la formation du brevet d'infirmier hospitalier organisée au quatrième degré de l'Enseignement secondaire de promotion sociale à la directive européenne 2013/55/UE du 20 novembre 2013. Ce décret regroupe dans un seul texte législatif l'ensemble des dispositions fixant les conditions de collation et le programme de l'enseignement clinique pour l'obtention dudit brevet dans l'Enseignement de promotion sociale.

##### ***Projet de décret portant modification du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des Maisons de jeunes, Centres de rencontres et d'hébergement et Centres d'information des jeunes et de leurs fédérations [Doc. 581 (2017-2018) n°1]***

Ce décret a été voté en commission le 30 janvier 2018 et adopté en séance plénière le 21 février 2018. L'objet de la modification est d'offrir la possibilité

aux Centres de jeunes, qui ont généralement des petites équipes, d'engager du personnel à des fonctions indispensables à la poursuite de leurs missions, comme du personnel administratif, de comptabilité, ou encore des profils plus techniques, tels que du personnel de cuisine ou d'entretien.

##### ***Projet de décret relatif à la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité [Doc. 590 (2017-2018) n°1]***

Ce texte pérennise le dispositif annuel d'appels à projets mis en place en avril 2015 à la suite de la suppression du Fonds d'impulsion pour la politique d'immigration (FIPI) et du transfert d'une partie de ses moyens vers les entités fédérées, intervenus dans le cadre de la sixième réforme de l'État.

Adopté en commission le 20 février 2018 et en plénière le 7 mars 2018, il a pour objet de renforcer l'action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans les domaines de l'éducation des jeunes à la citoyenneté dans un contexte multiculturel, du dialogue interculturel, de la lutte contre le racisme, ainsi que des droits des personnes migrantes, en particulier les droits des femmes.

Il crée un Conseil de la promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité, constituant une instance d'avis garante de la cohérence de la politique menée en la matière. Enfin, outre l'octroi de subsides ponctuels, le décret institue également la possibilité de labelliser certains projets, se concrétisant par la signature d'une convention pluriannuelle de 3 ans.

##### ***Projet de décret portant création de la structure d'appui à la réinsertion par l'enseignement de promotion sociale en milieu carcéral [Doc. 662 (2017-2018) n°1]***

Ce projet de décret a été adopté en commission le 10 juillet 2018. Il a pour but d'offrir une structure pérenne au projet « REINSERT », cofinancé par le Fonds social européen, par lequel des condamnés, détenus, en libération conditionnelle, en déten-

tion limitée ou sous le coup d'une mesure probatoire se forment par l'enseignement de promotion sociale dans le cadre de deux volets : intramuros et extramuros. Ce texte permet de faciliter, planifier, coordonner et soutenir ces formations, qui revêtent une grande importance dans le processus de réinsertion des détenus. Ce projet de décret a été inscrit à l'ordre du jour de la première séance plénière de la session 2018-2019.

#### **6° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

##### ***Projet de décret relatif à la poursuite de la carrière après l'âge de la pension de retraite du personnel enseignant, scientifique, administratif et technique des hautes écoles, des écoles supérieures des arts et des Universités [Doc. 527 (2017-2018)]***

Le 3 octobre 2017, la commission adoptait un dispositif permettant aux membres du personnel enseignant, scientifique, administratif et technique des hautes écoles, des écoles supérieures des Arts et des Universités qui en expriment le souhait de se maintenir, sur autorisation de l'organe compétent, en activité de service bien qu'ils aient atteint l'âge de la pension de retraite.

La procédure liée au maintien en activité est fixée par chaque institution en fonction de ses spécificités. Les institutions ont la faculté et non l'obligation de faire droit à la demande du membre du personnel qui sollicite son maintien en activité de service.

##### ***Projet de décret relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles pour l'exercice de fonctions enseignantes dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire ordinaire et spécialisé, artistique, de promotion sociale et supérieur non universitaire, secondaire artistique à horaire réduit de la Communauté française [Doc. 516 (2016-2017)]***

Le projet de décret, adopté par la Commission le 30 octobre 2017, vise principalement à transposer, dans la réglementation de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la directive européenne 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Il permet aux enseignants pleinement qualifiés dans un pays de l'Espace économique européen d'exercer leur profession en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans un souci de meilleure visibilité et lisibilité, le volet relatif à la reconnaissance professionnelle des enseignants a été extrait du décret du 23 janvier 2009, texte hybride portant sur différents objets, pour constituer un texte à part entière.

##### ***Projet de décret relatif à la situation particulière des étudiants inscrits durant l'année académique 2016-2017 aux études en sciences médicales et dentaires [Doc. 571 (2017-2018)]***

Le décret, adopté par la commission le 19 décembre 2017, vise à autoriser les étudiants inscrits aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires durant l'année académique 2016-2017 et ayant acquis au moins 45 crédits des 60 premiers



crédits du programme d'études de premier cycle à accéder aux unités d'enseignement de la suite du programme du cycle sans être détenteur d'une attestation de réussite délivrée à l'issue de l'examen d'entrée ou d'une attestation d'accès délivrée à l'issue du concours organisé en juin 2017. Par ailleurs, il organise un dispositif dérogatoire en matière d'inscription et de désinscription pour les étudiants concernés.

**Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14/07/2017 entre l'État fédéral, les Communautés et les Régions dans le cadre de la transposition de la directive 2014/61/UE [Doc. 561 (2017-2018)]**

Le 23 mai 2014, la directive 2014/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 relative à des mesures visant à réduire le coût du déploiement de réseaux de communications électroniques à haut débit a été publiée. La directive vise à rendre plus efficace – et donc moins coûteux – le déploiement des réseaux de communications électroniques à haut débit.

Au niveau belge, une partie de la transposition de cette directive devait passer par la négociation et l'adoption d'un accord de coopération entre le Fédéral, les Communautés et les Régions. L'accord de coopération met en place un « *organe de règlement des litiges en matière d'infrastructures de réseaux* » commun aux entités parties à l'accord de coopération et chargé, ainsi que l'énonce l'exposé des motifs, « *de trancher les conflits relatifs à l'accès aux infrastructures, opposant [...] des opérateurs actifs dans différents secteurs (communications électroniques, gaz, électricité, eau...) relevant de différentes autorités (autorité fédérale, communautés et régions).* »

La version finale de l'accord de coopération a été approuvée en Comité de concertation le 28 juin 2017, avant d'être signée par l'ensemble des parties le 14 juillet 2017, à charge pour les représentants des différentes entités de soumettre le texte à leurs assemblées législatives respectives. Le texte a été adopté par la Commission le 19 décembre 2017.

**Projet de décret portant financement du programme de recherche fondamentale intercommunautaire (EOS) [Doc.593 (2016-2017)]**

Le but du programme fédéral des pôles d'attraction interuniversitaires (PAI) était de soutenir des équipes d'excellence en recherche fondamentale appartenant aux Communautés flamande et française du pays.

Avec la sixième réforme de l'État, les PAI ont été communautarisés. Ils ont ainsi pris fin en 2017, et depuis janvier 2018, les deux Communautés reçoivent une dotation pour les financer de nouveau. Le principe de la poursuite d'une collaboration scientifique de haut niveau entre équipes universitaires des deux Communautés étant acquis, un nouveau programme de recherche fondamentale intercommunautaire appelé « EOS » (*The Excellence Of Science*) a vu le jour.

Afin de fournir un cadre légal à ce programme en Communauté française, il a été décidé de créer un Fonds associé au FRS-FNRS. Pour ce faire, la Commission a modifié, le 6 mars 2018, le décret du 17 juillet 2013 relatif au financement de la recherche par le Fonds national de la Recherche scientifique afin d'y intégrer ce nouveau fonds.

**Projet de décret portant financement spécifique de la recherche en art [Doc. 606 (2017-2018)]**

Le chantier de la recherche en art a été lancé par le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique au début des années 2010. Cela a conduit à un colloque international en 2012 et à la création en 2014 d'une structure destinée à promouvoir et diffuser la recherche en art, l'ASBL « Art et Recherche » (A/R). Le gouvernement de la Communauté française octroie depuis 2016 une subvention de 250 000 euros afin de permettre à A/R de financer des projets de recherche en art.

L'objectif aujourd'hui est de continuer à soutenir la recherche en art en Communauté française en apportant une pérennité structurelle et financière.

Pour ce faire, il a été décidé de créer au sein du FRS-FNRS un Fonds associé dédié à la recherche en art, le FRArt (Fonds de la recherche en art). Par conséquent, la Commission a modifié, le 20 mars 2018, le décret du 17 juillet 2013 relatif au financement de la recherche par le Fonds national de la Recherche scientifique afin d'y intégrer ce nouveau fonds.

**Projet de décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques (Open Access) [Doc. 603 (2017-2018)]**

Ce projet de décret est consacré à la mise en œuvre et à l'organisation, dans les institutions et organismes de recherche de la Communauté française, de l'accès libre (*Open Access*) aux résultats de la recherche ayant bénéficié, ne fût-ce qu'en partie, d'un financement public de la Communauté française.

Il concerne les publications acceptées dans un périodique paraissant au moins une fois par an





© Brecht Goris

et exige que les résultats de recherches ayant fait l'objet d'un financement public complet ou partiel soient rendus instantanément accessibles librement et sans entrave, ni technique ni financière, grâce à un archivage numérique institutionnel organisé à cet effet au moins dans chaque pôle académique de la Communauté française.

Avant de se prononcer, la commission a souhaité entendre les positions défendues à la fois par le secteur de l'édition et par le monde scientifique, à travers l'intervention de M. Parisot, responsable des Relations institutionnelles chez CAIRN et représentant de l'Association des éditeurs belges (ADEB) et celle de M. Paul Thirion, bibliothécaire en chef de l'ULiège, président de la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES).

Le texte a été adopté par la Commission, à la quasi-unanimité, moins une abstention, le 17 avril 2018.

**Projet de décret modifiant le décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009 [Doc. 630 (2017-2018)]**

Le projet de décret adopté par la commission, le 13 juin 2018, entend apporter diverses modifications au décret sur les services de médias audiovisuels coordonné le 26 mars 2009. On y relève notamment la révision des critères permettant l'identification d'une position significative qui pourrait enclencher la procédure d'examen du pluralisme, telle que décrite à l'article 3.

Ce texte permettra aux auditeurs et opérateurs de bénéficier de l'évolution des technologies de diffusion et en particulier de la diffusion numérique par la mise en place d'une procédure d'attribution des radiofréquences en numérique et une harmonisation de cette procédure avec celle relative aux radiofréquences en mode analogique qui permettrait, le cas échéant, de fusionner les deux procé-

dures afin d'attribuer de manière concomitante les radiofréquences dans ces deux modes.

L'intention du gouvernement est d'attribuer les radiofréquences en mode analogique et numérique dans les meilleurs délais. Une même radio pourra ainsi diffuser simultanément dans les deux modes. Cette période, dite « de simulcast », permettra aux radios et aux auditeurs de migrer progressivement vers la diffusion et la réception hertziennes numériques.

Le texte prévoit également une révision des quotas de diffusion des artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la fixation d'une plage horaire déterminée afin de contenir le glissement des quotas vers la nuit.

Afin d'améliorer le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et son processus de corégulation, le Collège d'avis a été remanié et son rôle repensé autour des métiers de la radiodiffusion.

Enfin, les types de soutien du Fonds d'aide à la création radiophonique sont revus, afin de le recentrer sur ses missions prioritaires que sont le soutien aux projets d'œuvres de création radiophonique, le soutien aux radios associatives et le soutien aux structures d'accueil.

**7° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales**

**Projet de décret modifiant le décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et des faits de résistance ou des mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes [Doc. 470 (2016-2017) n°1]**

**Rapport d'activités du Conseil de la transmission de la mémoire (2013-2015) [Doc. 253 (2015-2016)]**

**Rapport d'évaluation du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocides, crimes contre l'humanité, crimes de guerre et faits de résistance ou mouvements ayant résisté aux régimes qui ont suscité ces crimes [Doc. 254 (2015-2016)]**

Au cours de sa réunion 2 octobre 2017, la Commission a examiné l'ensemble de ces documents. Depuis 2009, avec le décret relatif à la transmission de la mémoire des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre, la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est dotée d'un cadre pérenne et cohérent pour renforcer et développer son action en matière d'éducation à la citoyenneté en lien avec le travail de mémoire.



© Isopix

Après quelques années de mise en œuvre, une procédure d'évaluation externe et indépendante a été initiée. S'appuyant sur les recommandations de l'évaluation, mais aussi sur la volonté d'encore mieux ancrer le travail de mémoire dans les différents champs de la société et d'apporter une visibilité supplémentaire du dispositif, le décret permet la reconnaissance et le financement d'un centre pluridisciplinaire de la mémoire.

***Projet de décret portant assentiment à l'Accord particulier relatif à la coopération universitaire en formation médicale entre le gouvernement de la Communauté française de Belgique et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles, le 17 juillet 2017, d'une part, et modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'autre part [Doc. 565 (2017-2018) n°1]***

En sa réunion du 18 décembre, la commission a examiné et adopté le projet de décret susmentionné.

En septembre 2015, le ministre-président a fait le point, avec le Premier ministre luxembourgeois, sur la coopération bilatérale qui nous unit de longue date en matière d'enseignement supérieur et particulièrement d'études médicales.

À cette occasion, il a exprimé le souhait commun de renforcer cette coopération et, notamment, de garantir le libre accès aux études de médecine dans nos universités aux étudiants du Luxembourg.

Il faut, en effet, savoir que les institutions hospitalières du Grand-Duché contribuent à la formation médicale dispensée par les universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À l'inverse, vu l'absence de formation complète en médecine au Luxembourg, chaque année, des étudiants issus de l'Université du Grand-Duché souhaitent poursuivre

chez nous leur programme du premier cycle en sciences médicales.

Compte tenu de l'introduction, en Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un examen d'entrée pour les études en sciences médicales, il convenait donc de s'assurer que ces étudiants luxembourgeois puissent encore être accueillis dans nos universités.

L'accord particulier avec le Grand-Duché de Luxembourg, signé à Bruxelles le 17 juillet 2017, a été négocié précisément pour répondre à cette préoccupation légitime.

Il permet, également, de pérenniser l'accueil, au Luxembourg, d'étudiants stagiaires et de médecins en voie de spécialisation issus des universités de la Communauté française et, ainsi, de renforcer la coopération bilatérale en matière hospitalo-universitaire.

***Projet de décret portant assentiment à l'Accord de coopération entre, d'une part, la Communauté française de Belgique et la Région wallonne et, d'autre part, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) agissant pour le compte de l'Autorité palestinienne, fait à Bruxelles, le 29 janvier 2001 [Doc. 576 (2017-2018) n°1]***

La commission a examiné et adopté, le 15 janvier ce texte pour lequel dix-sept ans auront été nécessaires pour passer de la signature à la ratification. La raison de cette présentation tardive aux différentes assemblées tient à la détérioration des relations israélo-palestiniennes et à l'absence de perspective d'évolution favorable dans le processus de paix.

Cet accord - sa vocation depuis l'origine - couvre toutes les compétences de la Fédération Wallonie-

Bruxelles. Il a pour objectif le développement d'une coopération aux retombées concrètes, orientées vers la valorisation des ressources humaines, le développement durable et le partenariat entre administrations, institutions, associations et opérateurs.

Au-delà de sa haute valeur symbolique, sa ratification a donc, bien entendu, d'importantes conséquences concrètes. Elle permet notamment la relance des commissions mixtes permanentes, et donc, même si cet acte n'a pas été attendu pour soutenir la société civile palestinienne, la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) pourra ainsi disposer d'un cadre plus structuré pour développer la coopération avec la Palestine.

Cette coopération a, bien entendu, pour fil rouge le principe qui sous-tend toute la collaboration de la FWB avec ses pays partenaires, à savoir la promotion des valeurs fondamentales qui sont l'âme de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française [Doc. 580 (2017-2018) n°1]**

Au cours de sa réunion du 29 janvier, la commission a examiné et adopté ce texte. Il détermine les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels de la Communauté française et organise transversalement l'octroi des subventions à l'emploi dans les secteurs suivants : centres culturels, lecture publique, éducation permanente, organisations de jeunesse, centres de jeunes, Point Culture, ateliers de production, télévisions locales, et fédération sociosportive. La modification décrétole vise l'assouplissement d'un dispositif de justification relativement rigide en ce qui concerne les emplois définis comme permanents à l'article 9, 1° du décret du 24 octobre 2008. Ces nouvelles dispositions conduisent à réduire les « trop-perçus », jusqu'ici relativement inéquitables en raison du défaut d'harmonisation dans la lecture des règles.

**Projet de décret portant assentiment à la Convention de sécurité sociale entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, signée le 18 février 2014 à Bruxelles [Doc. 614 (2017-2018) n°1]**

La commission a examiné et adopté ce texte au cours de sa réunion du 16 avril 2018. Cette Convention remplace la Convention générale sur la sécurité sociale de 1968 et règle la situation des travailleurs salariés qui étaient assujettis au régime de sécurité sociale belge ou marocain au cours de leur carrière ou qui passent d'un régime à l'autre.

Lors de la signature, la sécurité sociale relevait exclusivement des matières fédérales. Entre-temps, les allocations familiales ont été communautarisées

dans le cadre de la sixième réforme de l'État. Les branches suivantes de la sécurité sociale sont visées : les pensions de retraite et de survie, l'assurance maladie-invalidité, les accidents de travail et les maladies professionnelles et les allocations familiales.

La Convention garantit les droits de ces personnes, elles bénéficient d'une égalité de traitement, les droits acquis sont maintenus et le passage d'un régime à l'autre est facilité.

## V. Les propositions de décret et/ou de résolution adoptées en commission

### 1° En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

**Proposition de décret modifiant le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française [Doc. 466 (2016-2017) n°1]**

La proposition de décret, examinée en commission le 7 octobre 2017, modifie le décret du 8 décembre 2006 visant l'organisation et le subventionnement du sport en Communauté française afin de favoriser l'intégration des handisportifs dans les clubs et fédérations de sport valides en permettant la double affiliation à une fédération handisport et à une fédération sportive.

**Proposition de décret visant à abroger certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et d'aide aux justiciables [Doc. 553 (2017-2018) n°1]**

En ce qui concerne la protection de la jeunesse, la proposition de décret, examinée en commission le 5 décembre 2017, vise à abroger les dispositions de la loi du 13 juin 2006 modifiant la législation relative à la protection de la jeunesse et à la prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction dont l'entrée en vigueur avait été postposée au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le décret du 10 décembre 2015, visant à modifier certaines dispositions en matière de protection de la jeunesse et de prise en charge des mineurs ayant commis un fait qualifié infraction, dans l'attente de l'adoption du projet de décret portant le Code de la prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

En matière d'aide aux justiciables, la proposition de décret vise à abroger l'article 25 du décret du 13 octobre 2016 relatif à l'agrément et au subventionnement des partenaires apportant de l'aide aux justiciables, étant donné que la mission de coordination et de développement des offres de services et activités qu'il confiait aux partenaires en matière d'aide sociale aux détenus sera désormais effectuée par l'administration.

**Proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 634 (2017-2018) n°1]**

Lors d'un événement sportif organisé en octobre 2017 à Bruxelles, la différence entre les récompenses remises aux hommes et aux femmes a particulièrement ému l'opinion publique. Cette différence de traitement n'est pas neuve et a déjà été dénoncée à de multiples reprises, notamment au niveau international. Alors que le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est déjà prononcé en faveur de la promotion du sport féminin, il lui a semblé important de revenir précisément sur la question de l'égalité des récompenses entre les hommes et les femmes dans les compétitions sportives.

Avec cette proposition de résolution, adoptée en commission, puis en séance plénière le 11 juillet 2018, le Parlement demande notamment au gouvernement d'inciter les organisateurs d'événements sportifs à offrir des récompenses identiques pour les hommes et les femmes lorsque les épreuves sont équivalentes ; d'imposer à l'ADEPS et aux différentes fédérations sportives reconnues de mener une réflexion sur leurs règlements ou encore, d'organiser un groupe de travail avec les différentes entités régionales et communautaires afin que celles-ci mènent de concert une campagne de sensibilisation.

**2° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

**Proposition de décret visant l'établissement d'un cadastre des subventions en Communauté française [Doc. 408 (2016-2017) n°1]**

La commission du Budget a examiné, au cours de ses réunions des 6 novembre et 18 décembre 2017,

la proposition de décret visant l'établissement d'un cadastre des subventions en Communauté française. Ce texte aspire à combler cette lacune en matière de transparence en prévoyant l'établissement d'un cadastre de tous les subsides octroyés en Communauté française. Celui-ci permettra également de s'assurer du respect de l'intérêt général lors de l'octroi de subventions et d'identifier les subventions multiples. Après avoir été envoyée au Conseil d'État, la proposition de décret a été amendée en commission et votée à l'unanimité des membres présents.

**Proposition de décret visant la transmission au Parlement des budgets des organismes publics dépendant de la Communauté française [Doc. 407 (2016-2017) n°1]**

La proposition de décret visant la transmission au Parlement des budgets des organismes publics dépendant de la Communauté française a été soumise à la discussion les 29 janvier et 16 avril 2018. Ce texte vise à améliorer la transparence budgétaire et la complétude des informations à disposition des parlementaires en matière de finances publiques en autorisant le gouvernement à transmettre au Parlement les budgets de tous les organismes d'intérêt public et de toutes les entités reprises dans le périmètre de consolidation de la Communauté française. Il a été envoyé pour avis au Conseil d'État et, suite à la réception de l'avis, le texte amendé a été adopté en commission, à l'unanimité, le 16 avril 2018.

**Proposition de résolution relative à l'implémentation d'un Guide de bonne conduite administrative dans l'ensemble des organismes publics et services du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 451 (2016-2017) n°1]**

Par cette proposition de résolution examinée par la commission le 16 octobre 2017, il s'agissait de



demander au gouvernement de procéder à l'implémentation d'un Guide de bonne conduite administrative dans l'ensemble de ses services et organismes publics. Il était également proposé que le Guide s'inspire du projet réalisé par le Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *mutatis mutandis*, sous réserve des dispositions déjà prévues par ailleurs et des modalités de dialogue existantes. À l'issue de la discussion, la résolution a été adoptée à l'unanimité des membres de la commission.

### 3° En commission de la Culture et de l'Enfance

**Proposition de résolution visant la transparence du processus d'accès aux places d'accueil de la petite enfance [Doc. 485 (2016-2017) n°1] et proposition de résolution visant à créer des guichets locaux pour l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 489 (2016-2017) n°1]**

Au cours de sa réunion du 6 novembre 2017, la commission s'est penchée sur l'examen conjoint de deux résolutions, l'une portant sur le processus d'accès aux places d'accueil de la petite enfance et l'autre visant à créer des guichets locaux pour l'accueil de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 4° En commission de l'Éducation

**Proposition de décret visant à mettre en place les organes compétents pour l'élaboration du référentiel relatif aux compétences initiales et à la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences [Doc. 545 (2017-2018)]**

Cette proposition de décret, adoptée par la commission le 9 novembre 2017, prévoit la mise en place des groupes de travail et comités de lecture pour la rédaction d'un référentiel relatif aux compétences initiales et pour la révision des référentiels relatifs aux socles de compétences, dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte d'excellence.

**Proposition de décret relative à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques [Doc. 546 (2017-2018) n°1]**

Cette proposition de décret, adoptée le 21 novembre 2017, poursuit l'objectif de formaliser la mise en place d'aménagements raisonnables au profit des élèves inscrits dans l'enseignement ordinaire, fondamental et secondaire, et présentant des besoins spécifiques. Ceux-ci devront faire l'objet d'une concertation entre les acteurs concernés. Cette proposition rappelle ainsi les obligations contenues dans le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination et vise à prévoir leur mise en place effective dans le cadre scolaire.



© freepik

**Proposition de résolution relative à la formation initiale et continuée des enseignants en matière de besoins spécifiques [Doc. 462 (2016-2017) n°1]**

Parallèlement au précédent texte, cette proposition de résolution, adoptée par la commission le 19 décembre 2017, demande le renforcement de la formation initiale et continuée des enseignants sur la thématique des besoins spécifiques.

**Proposition de résolution relative à la formation des élèves du dernier degré secondaire en matière de réanimation cardiaque [Doc. 475 (2016-2017) n°1]**

Examinée en commission le 30 janvier 2018, cette proposition de résolution vise à réduire de façon significative le nombre de décès dus à un arrêt cardiaque par le biais d'une formation à la réanimation d'urgence à raison d'une heure en 5<sup>e</sup> année et d'une heure en 6<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire ordinaire.

**Proposition de résolution visant à former les élèves aux premiers soins et aux gestes de premiers secours [Doc. 573 (2017-2018) n°1]**

Examiné de façon conjointe avec la précédente proposition, ce texte vise à demander au gouvernement de développer la formation aux premiers soins et aux gestes de premiers secours pour les élèves de l'enseignement obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles.

**Proposition de résolution visant à encourager la mise en place d'un menu alternatif dans la restauration collective en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 346 (2016-2017) n°1]**

La cantine scolaire constitue un lieu et un temps particulier dans la journée de l'élève. Sa qualité est aussi un gage pour la santé et le bien-être des enfants. Cette proposition, examinée par la commission le 30 janvier 2018, vise ainsi à réaliser un cahier des charges pour une offre de repas végétariens qui puisse être proposée de façon alternative par les cantines scolaires.

**Proposition de résolution visant à évaluer le processus d'enseignement par la CPU et à postposer, au minimum à la rentrée scolaire 2020, l'entrée en vigueur de la certification par unités d'acquis d'apprentissage en 4<sup>e</sup> année de l'enseignement secondaire qualifiant [Doc. 608 (2017-2018) n°1]**

L'examen de ce texte de l'opposition, le 3 mai 2018, en commission, a permis d'initier un long débat entre partenaires de la majorité et parlementaires de l'opposition sur l'opportunité d'évaluer le dispositif de la CPU avant d'envisager son extension.

**Proposition de résolution visant à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir dans l'ensemble des cantines scolaires des repas biologiques et abordables issus de circuits courts ainsi qu'une alternative végétarienne [Doc. 589 (2017-2018) n°1]**

L'objectif principal de ce texte, examiné par la commission le 12 juin 2018, consiste à inscrire la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une transition écologique de l'alimentation afin d'offrir à courte échéance des repas écologiques, sains et équilibrés d'un point de vue nutritionnel et issus de circuits courts. La discussion a débouché sur la proposition d'instituer ultérieurement un groupe de travail destiné à approfondir cette thématique.

### 5° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

**Proposition de décret modifiant le décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française [Doc. 555 (2017-2018) n°1]**

En 2016, le Conseil de la jeunesse a rencontré un bon nombre de dysfonctionnements internes, de difficultés procédurales et de conflits interpersonnels. Les députés ont donc considéré qu'il était nécessaire d'apporter certaines modifications au décret du 14 novembre 2008 instaurant le Conseil de la jeunesse en Communauté française, afin de le rendre plus fonctionnel et en état de marche en 2018.

Ce décret, adopté en commission le 5 décembre 2017 et en séance plénière le 20 décembre 2017, vise à simplifier certaines procédures et permet de construire un cadre plus fluide au Conseil de la jeunesse. Il prévoit l'instauration de nouveaux quorums et d'une nouvelle règle de vote. Le nombre de membres désignés par la Commission consultative des organisations de jeunesse et la Commission consultative des maisons et centres de jeunes est également revu afin de permettre à l'institution de constituer valablement son assemblée générale.

**Proposition de résolution visant le développement de l'offre d'endroits de camps, de séjours, de stages**

**et de toutes activités organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 544 (2017-2018) n°1]**

La philosophie de cette proposition de résolution, adoptée en commission le 19 décembre 2017 et en séance plénière le 17 janvier 2018, est de mettre en contact les associations de jeunesse avec les directions d'école, afin de permettre aux jeunes d'avoir accès aux bâtiments scolaires sous-utilisés pendant la période estivale.

En effet, les besoins des organisations de jeunesse en matière d'endroits de camps bâtis ne sont pas rencontrés, ce qui peut nuire à leurs activités, alors que les bâtiments scolaires sont sous-utilisés pendant les congés scolaires d'été. Les députés ont donc souhaité créer un lien entre les sphères de l'éducation et de l'animation.

### 6° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias

**Proposition de décret relatif à la situation particulière des étudiants ayant présenté l'examen d'entrée et d'accès aux études de 1<sup>er</sup> cycle en sciences médicales et dentaires et qui souhaitent s'inscrire pour l'année 2017-2018 aux études de sciences vétérinaires [Doc. 526 (2017-2018)]**

À l'issue des résultats de l'examen d'entrée et d'accès aux études de premier cycle en sciences médicales et dentaires organisé en septembre 2017, certains étudiants ont marqué le souhait de changer d'orientation et de s'inscrire aux études de sciences vétérinaires.

Or, ils ne disposaient pas de l'attestation de participation effective au TOSS (Test d'orientation du secteur de la santé), érigée en condition d'accès aux études de sciences vétérinaires.

Adopté le 3 octobre 2017, le projet de décret octroie une marge de manœuvre et d'appréciation aux autorités académiques pour les étudiants qui ont déjà échoué à deux reprises, mais qui n'ont pu présenter le concours qu'une seule fois à ce stade.





© Brecht Goris

***Proposition de décret relatif à la situation particulière des étudiants qui se sont inscrits dans le bachelier en soins infirmiers organisé en 180 crédits avant l'année académique 2016-2017 et qui n'ont pas validé la totalité des crédits de leur cursus à la clôture de l'année académique 2016-2017 [Doc. 534 (2017-2018)]***

Par décret du 30 juin 2016, le Bachelier en soins infirmiers organisé en 180 crédits a été transformé en un bachelier « Infirmier responsable de soins généraux », organisé en 240 crédits. À la fin de la période transitoire d'une année académique supplémentaire, certains étudiants devraient basculer de l'ancien système dans le nouveau alors que les blocs 3 et 4 du nouveau cursus ne sont pas encore organisés en 2017-2018. La Commission a adopté le 17 octobre 2017 un dispositif en vue de prolonger la période transitoire jusqu'à la fin de l'année académique 2018-2019.

***Proposition de décret modifiant le décret du 14 juillet 1997 portant statut de la Radio-Télévision belge de la Communauté française [Doc. 578 (2017-2018)]***

Dans le cadre du nouveau plan stratégique de la RTBF « Vision 2022 », actuellement en développement, la réflexion s'est portée sur un management plus transversal plutôt que de s'en tenir à une vision pyramidale du management, direction par direction, comme aujourd'hui.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de créer une nouvelle fonction à mandat, celle de gestionnaire. Celle-ci sera exercée sous lien hiérarchique direct d'un directeur général. Le conseil d'administration

arrêtera le nombre de gestionnaires, les profils de fonctions et leurs attributions.

La commission a, à cet effet, adopté le 30 janvier 2018 un dispositif visant l'insertion de la fonction de gestionnaire dans l'article 17 bis du décret du 14 juillet 1997.

***Proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 612 (2016-2017)]***

Après avoir constaté d'une part, que la déclaration de politique communautaire ou le décret « Paysage » ne prennent aucun engagement en matière de TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) et d'autre part, que l'innovation reste le fait de volontés individuelles des professeurs ou des institutions et que les établissements d'enseignement supérieur doivent compter sur leurs propres ressources humaines, matérielles, financières et pédagogiques pour entreprendre une stratégie d'enseignement numérique, trois groupes politiques reconnus ont déposé, le 3 mai 2018, une proposition de résolution visant à soutenir la mise en place de plans stratégiques numériques dans les différentes institutions de l'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette dernière a été adoptée à l'unanimité.

***Proposition de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique***

© Isopix



**des études et visant à la transparence des établissements non reconnus [Doc. 635 (2017-2018)].**

La commission a adopté le 12 juin 2018 une proposition de décret visant à renforcer la transparence et l'information à l'égard des étudiants qui s'inscrivent dans des établissements d'enseignement dispensant des formations de niveau supérieur et délivrant des diplômes non reconnus par la Communauté française. Le texte prévoit des sanctions administratives attachées à l'utilisation non autorisée des dénominations protégées par l'article 14 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Il établit un cadastre des établissements reconnus et contraint les établissements non reconnus à notifier au gouvernement leur activité en Communauté française. Enfin, il prévoit des mentions informant de l'absence de reconnaissance par la Communauté française des diplômes délivrés et des sanctions administratives en cas de manquement à ces obligations.

**7° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales**

**Proposition de décret spécial modifiant l'article 32, § 1<sup>er</sup>, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, afin d'avancer la rentrée du Parlement de la Communauté française [Doc. 426 (2016-2017) n°1]**

**Proposition de décret spécial visant à avancer la rentrée parlementaire au début du mois de septembre [Doc. 434 (2016-2017) n°1]**

La commission a, en sa réunion du 16 octobre, examiné conjointement ces deux textes. Ils ont pour objet d'avancer la rentrée du Parlement de la Communauté française afin de diminuer la

période pendant laquelle il n'y a pas de réunion et ainsi de donner un signal positif pour le dynamisme et l'image du Parlement.

Moyennant un amendement, la proposition de décret [Doc. 426 (2016-2017) n°1] a été adoptée : la rentrée parlementaire du Parlement de la Communauté française est avancée au jeudi qui suit le premier mercredi de septembre de chaque année.

**Proposition de décret visant l'établissement d'un cadastre des rémunérations des gestionnaires publics au sein des organismes d'intérêt public et des entités dérivées de l'autorité publique [Doc. 405 (2016-2017) n°1]**

Les auteurs de la présente proposition de décret partent du principe que la rémunération de toute personne doit être proportionnée à l'emploi et aux responsabilités qu'elle exerce et à l'expertise et aux connaissances que lui impose l'exercice de sa mission. Sans écarter la nécessité d'encadrer les rémunérations des administrateurs publics et des gestionnaires publics, les auteurs considèrent qu'un préalable indispensable, et actuellement non rencontré, consiste en l'élaboration d'un cadastre reprenant ces rémunérations.

L'objectif est double. D'une part, connaître et rendre public le montant des rémunérations des administrateurs publics et des gestionnaires publics. D'autre part, il objectivera ce montant au regard de différents paramètres pertinents pour évaluer les rémunérations.

Une fois ce cadastre établi, les rémunérations feront l'objet d'un ajustement, dans le respect des dispositions légales et contractuelles, tant à la baisse qu'à la hausse, si nécessaire, au regard notamment des responsabilités qui incombent aux gestionnaires publics. Votée en commission le 25 juin 2018, cette proposition a toutefois été retirée de l'ordre du jour de la séance plénière du 11 juillet, en application d'une décision de la Conférence des présidents. La même séance a pris en considération la proposition de décret modifiant le décret du 9 janvier 2003 relatif à la transparence, à l'autonomie et au contrôle des organismes publics, des sociétés de bâtiments

scolaires et des sociétés de gestion patrimoniale qui dépendent de la Communauté française, en vue de renforcer l'encadrement des rémunérations [Doc.669 (2017-2018) n°1].

**Proposition de résolution soutenant le travail de mémoire de la Bataille Gembloux - Chastre (10 mai 1940) [Doc. 478 (2016-2017) n°1]**

Cette proposition de résolution a été examinée par la commission en sa réunion du 6 novembre. Alors qu'aujourd'hui, plus qu'hier encore, le devoir d'histoire et le travail de mémoire sont nécessaires et que nous connaissons des temps troublés, il semble essentiel de mettre en avant les faits traduisant la solidarité multiculturelle, notamment en regardant dans notre histoire. C'est pourquoi les auteurs de la proposition de résolution souhaitent que la Fédération Wallonie-Bruxelles renforce sa stratégie visant à valoriser le travail de mémoire d'un événement particulier qui est la Bataille de Gembloux-Chastre où les soldats marocains et algériens combattirent dans les rangs alliés. La démarche ne se veut ni unique ni exclusive d'autres initiatives.

**Proposition de résolution relative à la promotion de l'usage du français dans les institutions européennes et à la revalorisation du multilinguisme suite au Brexit [Doc. 554 (2017-2018) n°1]**

Au cours de sa réunion du 18 décembre, la commission a examiné et adopté cette proposition de résolution. Le Brexit a suscité plusieurs questions par rapport à la manière dont l'Union européenne va désormais se comporter sans le Royaume-Uni et entraîne un certain nombre d'enjeux et d'opportunités. La revalorisation du multilinguisme en fait partie, vu que désormais, l'anglais ne sera plus considéré stricto sensu comme langue officielle de l'Union européenne. En effet, l'Irlande et Malte, seuls pays anglophones, ont respectivement le gaélique et le maltais comme langue d'adhésion. Pourtant, les faits tendent à démontrer que l'anglais garde une place prépondérante en tant que langue de travail et dans la communication de nombreux services et agences exécutives, au détriment parfois des autres langues européennes.



© Isopix

En tant que représentants des francophones de Belgique, les auteurs de la proposition entendent saisir cette opportunité pour promouvoir le français et le multilinguisme au sein des institutions européennes et contribuer ainsi à un rapprochement entre celles-ci et les citoyens qu'elles sont censées servir.

**Proposition de décret modifiant le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française en vue de rendre le « test genre » accessible au Parlement [Doc. 538 (2017-2018) n°1]**

La commission a examiné et adopté ce texte au cours de sa réunion du 29 janvier. Le décret du 7 janvier 2016 relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française prévoit l'élaboration d'un « test genre » obligatoire, transmis au Conseil d'État. Le décret n'a pas prévu qu'en soit assurée la publicité au Parlement. Il convient cependant que celui-ci soit informé des résultats de ce test. La proposition de décret vise donc à compléter l'article 4 du décret en ce sens.

**Proposition de résolution visant à déclarer la Fédération Wallonie-Bruxelles « entité hospitalière » [Doc. 602 (2017-2018) n°1]**

Cette proposition de résolution a été examinée et adoptée en sa réunion du 19 mars. La Fédération Wallonie-Bruxelles dispose de leviers précieux pour favoriser le vivre ensemble et assurer une intégration harmonieuse et respectueuse des personnes migrantes et réfugiées, à commencer par les plus jeunes. Interpellé positivement par la mobilisation citoyenne autour du sort de ces personnes, le Parlement estime qu'il incombe également aux institutions d'être exemplaires et invite le gouvernement à tout mettre en œuvre pour faire de la Fédération et de l'ensemble des institutions qui relèvent de ses compétences des « entités hospitalières ».

Cette proposition de résolution vise donc, dès lors, à rassurer les acteurs par l'engagement de mettre en œuvre ces politiques et à les encourager à les continuer, en dépit du climat de peur, que l'arrestation des sans-papiers dans les locaux de l'association culturelle Globe Aroma, à Bruxelles, aurait entraîné.

**Proposition de résolution relative à la démystification et à l'accessibilité des études supérieures et des lieux culturels [Doc. 611 (2017-2018) n°1]**

La Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales a examiné et adopté, au cours de sa réunion du 30 avril, cette proposition de résolution.

Ses auteurs souhaitent mettre en évidence qu'à côté des aspects strictement financiers, l'accessibilité de certains services publics (lieux de culture, d'accueil de la petite enfance, et de l'enseignement supérieur par exemple) peut souffrir d'importants freins sociaux, psychiques et culturels qu'il convient de contrer dès le plus jeune âge. Travailler, au travers des représentations, à l'accessibilité de ces services contribue indéniablement à lutter contre la reproduction des discriminations liées au statut socioéconomique ou à l'origine.

**Proposition de modification du Règlement du Parlement [Doc. 622 (2017-2018) n°1]**

La commission a examiné et adopté à l'unanimité, au cours de sa réunion du 28 mai ces modifications du règlement qui visent à le mettre en conformité avec certaines dispositions légales, à entériner certaines évolutions issues de la jurisprudence de la Conférence des présidents, à apporter des corrections techniques et à améliorer la cohérence du texte.



© Brecht Goris

## VI. Les auditions que les commissions organisent

### 1° En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles

**Auditions de MM. Boubouh, président de l'Association belge francophone de taekwondo et Nivarlet, président de la Fédération francophone de taekwondo**

Au cours de leur réunion du 16 janvier 2018, les membres de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ont entendu MM. Boubouh, président de l'Association belge francophone de taekwondo, et Nivarlet, président de la Fédération francophone de taekwondo. Ils étaient auditionnés dans le cadre de l'examen d'une proposition de résolution visant à favoriser la résolution des conflits entre les fédérations francophones de taekwondo [Doc. 98 (2014-2015) n°1]. En effet, en Communauté française coexistent deux fédérations de taekwondo qui entretiennent des relations particulièrement difficiles et qui sont source de problèmes importants pour de nombreux adeptes de la discipline. Cette situation a pour conséquence l'impossibilité pour les compétiteurs d'une des deux fédérations de prendre part aux compétitions organisées par la seconde. En outre, la question de l'octroi des subventions est également posée.

**Auditions de MM. Van Melsem, président de la Fédération échiquéenne francophone de Belgique, Kint, avocat spécialisé dans le sport, Philippette, chargé de cours à l'UCL, Loriaux, journaliste et Lefebvre, président du Conseil supérieur des sports**

Dans le cadre de l'examen de la proposition de résolution visant à encourager une interprétation moins restrictive de la notion « d'épanouissement physique » contenue dans le décret du 8 décembre 2006 permettant de reconnaître une activité comme sportive [Doc. 370 (2016-2017) n°1], la Commission a entendu le 20 février 2018 M. Van Melsem, président de la Fédération échiquéenne francophone de Belgique, M. Kint, avocat spécialisé dans le sport et M. Philippette, chargé de cours à l'UCL.

Dans le même cadre, les membres de la Commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles ont reçu le 6 mars 2018 M. Loriaux, journaliste et auteur d'un travail d'importance sur le sujet et M. Lefebvre, président du Conseil supérieur des sports. M. Loriaux a présenté l'état de la situation sur le terrain et de la littérature scientifique afin de déterminer si le jeu vidéo peut être considéré comme pratique sportive. M. Lefebvre a pour sa part axé son intervention sur les jeux de l'esprit en expliquant pourquoi il ne serait pas opportun de les reconnaître comme sport au sens du décret de 2006 réglant cette matière.



© Isopix

### **Auditions de M. Guillaume de l'ADEPS et Mme Paris du Comité olympique et interfédéral belge**

M. Guillaume, de l'ADEPS et Mme Paris, du Comité olympique et interfédéral belge ont été entendus le 17 avril 2018 dans le cadre de l'examen conjoint de deux propositions de résolution, l'une visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 547 (2017-2018) n°1] et, l'autre, visant à réduire l'inégalité des gains dans les compétitions sportives amateurs [Doc. 532 (2017-2018) n°1]. Le premier invité a dressé un panorama de la situation s'agissant de cette question pour les fédérations sportives reconnues alors que la seconde a, pour sa part, évoqué la situation internationale.

Suite aux travaux de la commission, un texte de consensus [Doc. 634 52017-2018]) a été adopté.

### **Auditions dans le cadre du projet de décret portant sur le code de prévention, de l'Aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse [Doc. 467 (2016-2017) n°1]**

Au cours des travaux relatifs à ce texte, la commission a procédé aux auditions suivantes :

- ▶ Mme Françoise Raoult, ancienne présidente du Conseil communautaire de l'aide à la jeunesse ;
- ▶ M. Pierre Rans, avocat général près la cour d'appel de Bruxelles, coordinateur du réseau d'expertise du ministère public en matière de protection de la jeunesse ;
- ▶ M. Bernard De Vos, délégué général aux Droits de l'Enfant ;
- ▶ M. Pierre-André Hallet, président de l'Union francophone des magistrats de la jeunesse ;
- ▶ Mme Lorise Moreau, chargée de recherche à l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse ;
- ▶ M. Amaury de Terwangne, représentant d'Avocats.be ;
- ▶ M. Marc Preumont, professeur à l'ULB ;
- ▶ Mme Christine Mahy, secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté ;
- ▶ Mme Nicole Clarembaux, directrice générale adjointe en matière de délinquance juvénile de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

- ▶ M. Jacques Fierens, professeur à l'UNamur ;
- ▶ M. Dominique Simon, directeur de Notre Abri ;
- ▶ M. Xavier Verstappen, président de l'Interfédération de l'aide à la jeunesse ;
- ▶ M. Jean-Marie Delcommune, conseiller de l'aide à la jeunesse ;
- ▶ M. Marc-Antoine Poncelet, membre de la commission d'avis et d'enquête réunie du Conseil supérieur de la Justice ;
- ▶ M. Jacques Duchenne, président de la Fédération laïque de l'aide à la jeunesse ;
- ▶ M. Thierry Moreau, professeur à l'UCL.

### **Auditions sur la problématique liée aux indemnités de formation des jeunes footballeurs**

Au cours de sa réunion du 10 juillet 2018, la commission a eu l'occasion d'entendre M. Xhonneux de l'Administration générale du Sport, M. Delchef de l'Association Wallonie-Bruxelles de basketball, M. Curuba de la Royale association athlétique louviéroise, M. Lehance de l'Association des clubs francophones de football, M. Verspecht, formateur de jeunes et M. Bergen, de l'Union royale des sociétés de football-Association.

## **2° En commission du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative**

### **Auditions des représentants du Fonds Écureuil et examen des comptes 2014 à 2016 [Doc. 250, 514 et 515 (2017-2018)]**

Au cours de sa réunion du 18 décembre 2017, la commission du Budget a entendu le président et l'administratrice déléguée du Fonds Écureuil dans le cadre de la présentation du Fonds Écureuil et de ses missions. À cette occasion, les députés ont également invité les commissaires aux comptes dans le cadre de l'examen des comptes 2014 à 2016. Un large échange de vues a permis à chacun de poser des questions et d'obtenir des réponses.

### **Présentation du Progiciel de gestion intégrée ERP-SAP**

Le 19 février 2018, sur sa proposition et en accord avec la commission, le ministre, accompagné du

directeur général de la Direction générale « Budget et Finances » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) et de l'administrateur général de l'ETNIC, a souhaité faire une présentation du nouveau Progiciel de gestion intégrée ERP-SAP. Dans le cadre de ce large échange de vues, les députés ont eu l'opportunité de mieux appréhender les réformes attendues au niveau du système homogène central et intégré, du processus centralisé des achats et des inventaires de la comptabilité générale à partie double, intégrée à une comptabilité budgétaire, de la comptabilité analytique, du rapportage fiable et immédiat, de la possibilité d'intégrer le contrôle interne dans le système, de la gestion proactive des paiements entrants et sortants ainsi que de la traçabilité totale des opérations.

**Présentation de la Task force « Immeubles » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 601 (2017-2018)]**

Le 5 mars 2018, sur sa proposition et en accord avec la commission, le ministre, accompagné du directeur général de la direction de l'Infrastructure et de plusieurs directeurs responsables du ministère de la FWB, a souhaité faire une présentation de la *Task Force* « Immeubles » afin d'expliquer aux membres de la commission la dynamique initiée en matière de gestion immobilière. Des sujets aussi importants que les bâtiments scolaires, la prise en charge de l'amiante, la cartographie des immeubles, la sécurité et les économies d'énergie ont alimenté les échanges.

**Présentation de la Cellule « Gender Budgeting » du Ministère de la FWB [Doc. 610 (2017-2018)]**

Le 19 mars 2018, le ministre était accompagné en commission par la directrice de l'Égalité des chances du ministère de la FWB et des responsables de la cellule d'appui en genre dans le cadre de la présentation du « *Gender budgeting* ». Cette approche fondée sur la mise en œuvre de l'intégration de la dimension de genre dans la procédure budgétaire a été largement débattue avec les commissaires qui ont montré un vif intérêt, notamment en vue des prochains débats budgétaires.

**Audition du Service de simplification administrative et d'administration numérique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (eWBS) [Doc. 617 (2017-2018)]**

Le 16 avril 2018, les responsables du Service de simplification administrative et d'administration numérique de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles (eWBS) ont assuré la présentation de leur service et de ses missions à l'attention des députés. L'échange nourri a sensibilisé les commissaires, notamment à l'évolution des règles et des pratiques en matière de simplification administrative et de dématérialisation, au développement d'une administration simplifiée et numérique, à la mise en valeur de l'utilisateur au centre

de la démarche, à la gestion de l'espace personnel, au partage des données ou au cadastre des subventions tel que voté par le Parlement.

**Audition du Groupe de travail « Carrière » de la Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 623 (2017-2018)]**

Réunie le 30 avril 2018, la commission a répondu favorablement à la suggestion du ministre de la Fonction publique en auditionnant les responsables du groupe de travail « Carrière » de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Sur base des constats et des objectifs à atteindre, la discussion a permis de mettre en exergue un certain nombre de réflexions relatives aux différentes étapes de la carrière, à la valorisation des salaires, à la validation et la valorisation de l'expérience, ainsi qu'aux enjeux financiers des réformes proposées. Cette audition a permis aux membres de la commission de mener un débat à la fois critique et riche d'enseignements.

### 3° En commission de la Culture et de l'Enfance

**Auditions des Centres culturels**

Lors de sa réunion du 19 mars 2018, la commission a auditionné M. Segers (représentant de l'Association des Centres culturels de la Communauté française – ACC) et Mme Vandersteene (représentante du Réseau des professionnels en centres culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles - ASTRAC) afin d'aborder les enjeux importants relatifs à leur secteur.

### 4° En commission de l'Éducation

**Présentation de l'application « Dis-Exion » par les représentants de l'administration**

Au cours d'une réunion qui s'est tenue le 21 décembre 2017, la commission a pu se faire présenter l'application « Dis-Exion » développée par l'administration et l'ETNIC. Cet outil informatique a permis au Service général du pilotage du système éducatif de déterminer les communes en tension concernant l'offre de places scolaires dans l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire. Une discussion nourrie s'en est suivie entre les commissaires et l'administration représentée par MM. Delcor, Danhier, et Deny.

**Audition de Mme la ministre de l'Éducation sur la note d'orientation du gouvernement relative à la grille-horaire du futur tronc commun du Pacte d'excellence**

Le 18 janvier 2018, la commission a pu assister à la présentation, par la ministre, d'une note d'orientation destinée à la préparation de la journée de consensus du 20 janvier 2018 consacrée à la question des grilles horaires du tronc commun. Plusieurs scénarios envisagés pour le fondamental et le secondaire ont été exposés par la ministre, de même que la méthode de travail. Cette présentation a été



© isopix

l'occasion d'un premier débat sur cette thématique préalable importante.

#### **Audition de Mme la ministre sur le rapport de la journée de consensus relative aux grilles horaires**

Comme elle s'y était engagée, la ministre est venue présenter, le 1<sup>er</sup> février 2018, la synthèse des travaux de la journée de consensus du 20 janvier dédiée aux grilles horaires. Des orientations plus nettes, quoique partagées entre les participants et relatives aux différents scénarios, ont été discutées en commission. Un débat vif s'est polarisé sur l'interdisciplinarité dans le fondamental et la praticabilité organisationnelle de certains scénarios de grilles en secondaire (P90, semaines classiques et concentrées en alternance...).

#### **Audition de M. Delcor sur l'avis du comité de concertation sur les propositions de grilles horaires**

Dans le même contexte, la commission a entendu et discuté de l'avis du comité de concertation sur les grilles horaires au cours d'une discussion qui s'est tenue le 6 mars 2018, avec le coprésident du comité chargé d'accompagner la mise en œuvre du Pacte d'excellence.

#### **Auditions des représentants des Bassins EFE (Enseignement qualifiant – Formation – Emploi)**

Lors d'une réunion, qui s'est tenue le 6 mars 2018, un échange avec le président de l'assemblée des Bassins EFE et différents représentants des bassins wallons et bruxellois, a permis aux parlementaires d'en savoir davantage sur la structuration, le rôle et les missions des 10 bassins EFE qui quadrillent le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

#### **Audition de M. Viviers, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, sur le rapport de l'Académie « concernant l'implémentation d'un tronc commun dans l'enseignement obligatoire » et présentation, par la ministre, de la grille horaire du futur tronc commun**

En point d'orgue d'un cycle d'auditions sur cette thématique, la commission a entendu M. Viviers rapporter le point de vue spontané et objectif de l'Académie royale sur les conséquences de l'implémentation d'un tronc commun dans l'enseignement obligatoire. Au cours de la même réunion, qui s'est tenue le 19 avril 2018, la ministre a présenté la grille-horaire de référence telle qu'arrêtée pour le primaire et le secondaire,

dont les cours ainsi que leurs volumes annuels ont été arrêtés afin de permettre aux groupes de travail sur les référentiels d'avancer sur des bases très concrètes. La discussion a permis à chacun des groupes politiques d'explicitier une fois de plus son positionnement par rapport aux grilles horaires.

#### **5<sup>e</sup> En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances**

##### **Auditions de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la Jeunesse dans le cadre de la future réforme du Conseil de la jeunesse**

La commission a reçu, le 16 janvier 2018, Mmes Anne-Marie Dieu et Anne Swaluë, afin qu'elles présentent « le rapport final d'évaluation du décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontre et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations », ainsi que « le rapport final d'évaluation du décret du 26 mars 2009 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des organisations de jeunesse ».

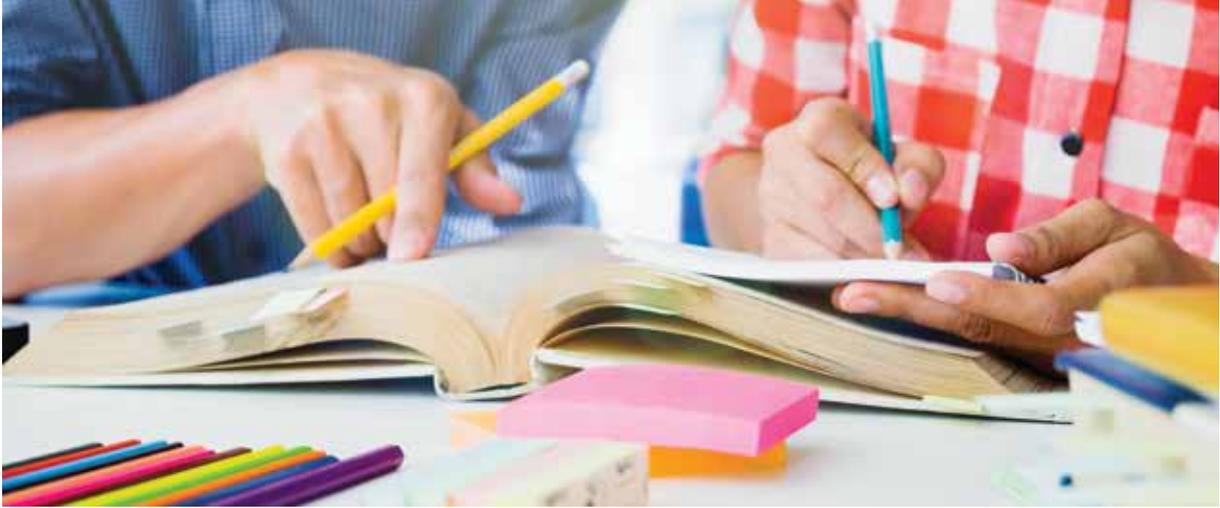
Le 26 juin 2018, les commissaires ont également auditionné Mmes Dominique Rossion et Julie De Wilde de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse afin qu'elles fassent le point sur l'état de la participation des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

##### **Audition du Centre interfédéral pour l'égalité des chances – Unia**

Le 30 janvier 2018, M. Patrick Charlier, directeur d'Unia, a présenté aux commissaires « le rapport annuel du Centre interfédéral pour l'égalité des chances pour l'année 2016 », en se concentrant particulièrement sur les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

##### **Auditions en matière d'E-learning**

La commission a entendu, le 17 avril 2018, Mmes Brigitte Denis, Noémie Joris et Natacha Noben, chercheuses à l'Université de Liège (CRIFA), à propos de leur rapport de « Recherche sur les besoins en E-learning pour adultes, dans la perspective de leur développement dans l'Enseignement de promotion sociale ».



© freepik

### **Auditions sur l'évaluation externe du Conseil de la Jeunesse [Doc. 615 (2018-2018) n°2]**

Le 3 mai 2018, la commission a reçu M. Abraham Franssen (chercheur à l'Université St-Louis), M. Michel Guérin (de l'Observatoire des politiques culturelles) et Mme Julie De Wilde (de l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse), afin de discuter des conclusions de leur évaluation et des perspectives d'avenir du Conseil de la Jeunesse.

### **Auditions sur l'évaluation interne du Conseil de la Jeunesse [Doc. 615 (2017-2018) n°3]**

Les commissaires ont souhaité entendre le Conseil de la Jeunesse lui-même sur son avenir, et sur les conclusions de son rapport d'évaluation interne. Ils ont donc reçu Mme Stéphanie Willems (Secrétaire générale du Conseil) et M. Eliott Hermann (Président du CA du Conseil) en commission le 15 mai 2018.

## **6° En commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias**

Éléments constitutifs du futur contrat de gestion de la RTBF – note d'intention du **gouvernement et recommandations des quatre groupes politiques** [Doc. 425 (2016-2017)]

Après avoir entendu le ministre exposer la note d'intention du gouvernement de la Communauté française à propos des éléments constitutifs du futur contrat de gestion de la RTBF, la commission de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias a décidé de procéder à une très large consultation publique avant d'élaborer des recommandations à l'adresse du gouvernement en vue de la négociation de ce contrat avec la RTBF. De mars à juin 2017, la commission a entendu plus d'une vingtaine d'acteurs intéressés par différents aspects du contrat de gestion de la RTBF (voir rapport d'activités 2016-2017). La commission a poursuivi des auditions à l'automne et a ainsi entendu :

- ▶ le 17 octobre : MM. Gaston, De Boe et Richard, du collectif « La RTBF nous appartient » ;
- ▶ le 18 octobre : M. Masquelier, directeur général d'IP Belgium ; M. de Tender, directeur médias, et Mme Franck, responsable des affaires européennes, de l'Union européenne de Radiodiffusion (UER) ;

- ▶ le 7 novembre : M. L'Hoest, président, et M. Alexandre, directeur général de « The Factory » ; de M. Philippot, administrateur général et de M. Raskin, président du Conseil d'administration de la RTBF.

L'ensemble de ces auditions et contributions écrites ont permis aux députés de discuter pendant plusieurs mois de tous les enjeux et défis importants qui se présenteront à ce média de service public, à l'heure où de grandes évolutions technologiques et de nouvelles habitudes de consommation apparaissent pour les médias audiovisuels.

Ces travaux ont débouché, le 16 janvier 2018, sur la présentation par chaque groupe politique de recommandations spécifiques, dont le gouvernement est invité à tenir compte lors de la négociation du contrat de gestion avec la RTBF.

### **Auditions du Collège des experts extérieurs mandatés par l'ARES sur le rapport « L'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030, 18 mesures pour faire face aux défis de demain »**

À la suite de la parution du rapport « L'Enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'horizon 2030, 18 mesures pour faire face aux défis de demain », réalisé par le Collège des experts extérieurs à la demande du Conseil d'administration de l'ARES à l'initiative de M. Maystadt, la commission a entendu, le 16 janvier 2018, les Professeurs Finance et Leonhardt, respectivement Président et Vice-Président du Collège des experts.

### **Audition de M. Nicaise, administrateur de l'ARES**

Les 16 et 30 janvier 2018, la commission a entendu M. Nicaise, Administrateur de l'ARES – Académie de recherche et d'enseignement supérieur. L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, créée par le décret « Paysage » du 7 novembre 2013. Ses missions consistent à garantir la mission de service public d'intérêt général de l'enseignement supérieur ; soutenir les établissements et assurer leur coordination globale dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité et susciter entre eux des collaborations, dans

le respect de leur autonomie. M. Nicaise a notamment présenté en quelques chiffres le bilan de l'ARES après trois années d'existence, développé les réflexions en cours - au sujet du refinancement de l'enseignement supérieur, de la réforme de la formation initiale des enseignants, de l'aide à la réussite... - et expliqué le rôle de l'institution dans l'organisation du premier examen d'entrée en sciences médicales et dentaires.

#### **Auditions des représentants de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES)**

Le 20 février 2018, la commission a procédé à l'audition de M. Parmentier et Mme Mathelin, respectivement président et vice-présidente du comité de gestion de l'AEQES, ainsi que de Mme Duykaerts, directrice de l'Agence.

Après avoir présenté l'AEQES au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Union européenne et ses missions, dont l'essentiel est de planifier en toute indépendance des procédures d'évaluation de la qualité de l'Enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles - quelles que soient les institutions concernées (universités, hautes écoles, écoles supérieures des arts, établissements d'enseignement de promotion sociale), les représentants de l'AEQES ont présenté aux commissaires le changement de méthodologie envisagé pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement tel que pratiqué par les établissements d'enseignement supérieur et les évaluations institutionnelles pilotes.

#### **7° En commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales**

##### **Avis 2/15 de la Cour de Justice de l'Union européenne relatif aux futurs accords commerciaux de l'Union européenne**

Au cours de sa réunion du 19 octobre 2017, la commission a entendu Mme Targnion, Europromotrice présenter l'avis 2/15 ainsi que M. Thierry Delaval (Délégué général Wallonie-Bruxelles auprès de l'Union européenne), M. Axel Kenes (SPF Affaires étrangères) et M. Michel Cermak, (Centre national de coopération au développement).

Dans cet avis 2/15, pour la première fois, la Cour trace une ligne très précise entre les compétences exclusives attribuées à l'Union européenne et les compétences partagées entre les États membres et la Commission, ce qui entraînera nécessairement des conséquences sur les négociations et la ratification de ces accords.

La présentation du résultat de ces négociations se fera sous la forme de deux instruments juridiques suivant que la compétence est exclusive ou mixte.

## **VII. Les missions et visites que les commissions organisent**

### **1° En commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles**

#### **Visite du Centre du conseil du sport de Liège et du Centre sportif du Blanc Gravier**

Le 20 mars 2018, la commission s'est rendue à Liège pour visiter le Centre du conseil du sport de Liège où ses membres se sont entretenus avec le personnel et leur responsable. Ils ont eu l'occasion de faire le point sur l'évolution de leurs missions et les perspectives pour l'avenir.

Le même jour, la commission a poursuivi ses travaux en se rendant au Centre sportif du Blanc Gravier à Liège. Elle a eu l'opportunité de visiter les installations et de prendre connaissance des chantiers en cours ou à venir en étroite collaboration entre l'association sans but lucratif qui gère le domaine et l'Université de Liège.

### **2° En commission de la Culture et de l'Enfance**

#### **Visite du cinéma Palace**

Le 28 mai 2018, les députés ont eu l'occasion de découvrir le tout nouveau Cinéma Palace, qui a rouvert ses portes en février 2018 et qui se situe sur le boulevard Anspach, au cœur de Bruxelles. À cette occasion, ils ont pu s'entretenir avec certains membres du Conseil d'administration du Cinéma, dont M. Luc Dardenne.



© DR

### 3° En commission de l'Éducation

#### **Mission au Québec du 28 mai au 2 juin**

Une délégation de trois parlementaires de la commission de l'Éducation s'est rendue au Québec afin d'alimenter la réflexion en cours sur la réforme de l'enseignement à l'aide d'outils, de structures ou de modes organisationnels dont les effets de la mise en œuvre sont, sinon largement vérifiés, à tout le moins très prometteurs.

Alternant rencontres académiques et visites de terrain, les parlementaires ont eu l'occasion d'approfondir plusieurs thématiques qui sont au cœur des enjeux de l'école, à savoir : l'inclusion au sens large de tous les enfants (en situation de handicap, moins favorisés, ne connaissant pas la langue de l'école), le renforcement des apprentissages et l'amélioration de la réussite scolaire, la prévention du radicalisme, l'intégration des nouvelles technologies dans l'éducation ainsi que l'immersion linguistique.

Les enseignements à tirer de ces rencontres sont largement développés dans le rapport de mission. Il devait faire l'objet d'une présentation et d'une discussion publiques en commission de l'éducation.

### 4° En commission de l'Enseignement de promotion sociale, de la Jeunesse, des Droits des femmes et de l'Égalité des chances

#### **Visite du Centre de prise en charge des violences sexuelles du CHU de Liège**

Le mardi 6 mars, les membres de la commission des droits des femmes et le Comité d'avis pour l'égalité des chances entre les hommes et les femmes ont réalisé conjointement la visite du CPVS (Centre de prise en charge des violences sexuelles) du CHU de Liège.

Les députés ont pu visiter les locaux de ce nouveau Centre inauguré au cœur des urgences du site Notre Dame des Bruyères en novembre 2017 et s'entretenir avec M. Adam, chef du service de psychologie clinique et d'action sociale ; Mme Bay, infirmière-chef de service ; Mme Vandeweerd, substitut du Procureur du Roi au Parquet de Liège et M. Drion, inspecteur principal à la brigade des mœurs de la police de Liège.

## LES « GRANDS RAPPORTS » ET AUTRES TRAVAUX

### I. Les « grands rapports »

#### **Rapport d'activités de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) pour l'année 2016 [Doc. 539 (2017-2018) n°2]**

Le 18 décembre 2017, la commission de la Culture et de l'Enfance a entendu M. Parmentier (administrateur général de l'ONE) et Mme Bazier (responsable de la direction recherches et développements) sur le rapport d'activités de l'ONE pour l'année 2016. Une large discussion avec les députés s'en est suivie.

#### **Rapport annuel du Médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie (01.01.2016 au 31.12.2016) [Doc. 471 (2016-2017) n°1]**

Les commissions du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en fonction de leurs compétences, ont entendu le Médiateur commun à la Fédération Wallonie-Bruxelles et à la Wallonie, M. Marc Bertrand, présenter son rapport annuel. Il s'inscrit dans la continuité des rapports précédents.

Pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce sont les services administratifs concernés par les allocations d'études, les équivalences de diplômes et les relations scolaires et les personnels de l'enseignement qui ont généré le plus de sollicitations.

À partir de l'analyse de tous les cas qui lui ont été soumis, le Médiateur formule 13 recommandations d'ordre général et un ensemble de recommandations spécifiques adressées pour certaines, aux autorités politiques (lorsqu'une modification décrétole ou réglementaire est nécessaire), et pour d'autres, aux administrations (lorsqu'il s'agit d'une modification d'une circulaire ou d'une pratique administrative). Le rapport reprend en outre par matière, un état des lieux des recommandations émises les années précédentes et qui, soit sont totalement ou partiellement mises en œuvre, soit devraient encore l'être.

Il tient ainsi un tableau de bord en fonction des informations récoltées dans les travaux parlementaires, dans les propositions de décret, dans les projets de décret, voire dans les engagements pris l'année passée par les ministres qui se sont traduits par une action en direction de la recommandation.

Les députés ont ainsi pu prendre connaissance de son analyse des difficultés rencontrées par les citoyens qui l'ont sollicité, les solutions apportées et les recommandations formulées, là où cela semblait nécessaire pour améliorer le service au public.

#### **Rapport annuel 2016 du Conseil de déontologie journalistique [Doc. 441 (2016-2017)]**

La commission a procédé le 30 janvier 2018 à l'audition de M. Jaspers, président nouvellement élu du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) et de Mme Hanot, secrétaire générale. M. Jaspers a notamment rappelé l'utilité du CDJ, à la fois « en interne », vers les journalistes, et « en externe » vers le public, et ses missions, qui ont pour objectif de contribuer à une information de qualité et au droit des citoyens

à être informé correctement. Mme Hanot a, entre autres, exposé les données chiffrées résultant des dossiers traités par le CDJ en 2016.

### **29<sup>e</sup> Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement de la Communauté française [Doc. 618 (2017-2018)]**

Les commissions de l'Éducation et du Budget ont conjointement invité la Cour des comptes à venir présenter l'audit qu'elle a réalisé à propos du paiement des traitements et subventions-traitements des membres du personnel enseignant de l'enseignement obligatoire et de promotion sociale. Cette réunion, organisée le 25 juin 2018, a permis aux deux ministres responsables de faire un état des lieux des réformes entreprises depuis cet audit. Dans le cadre d'un large échange de vues, les députés ont pu poser de nombreuses questions aux représentants de la Cour des comptes et aux ministres qui ont pu apporter les éclairages utiles et nécessaires.

## **II. Les autres travaux**

### **1<sup>o</sup> En commission de l'Éducation**

Le 16 janvier 2018, la commission de l'Éducation a décidé de mettre en place un groupe de travail ayant pour mission d'entamer une réflexion du dispositif relatif à la mise en œuvre du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Sur base d'un certain nombre de questions formulées au départ, le groupe de travail, composé dans un souci de représentativité des groupes politiques et des députés, s'est réuni à sept reprises. Il a procédé à l'audition des représentants des fédérations de pouvoirs organisateurs, des organisations syndicales et du service général de l'Inspection, mais il a également reçu des contributions écrites qui ont permis d'alimenter le débat.

Les discussions et les réflexions autour de thématiques portant notamment sur le nombre d'heures de cours de philosophie et citoyenneté, le formulaire de choix, les personnels de l'enseignement ou la place du cours parmi les autres ont conduit à la formulation de huit recommandations, adressées ensuite à la commission de l'Éducation.

### **2<sup>o</sup> En comité d'avis chargé d'examiner les questions relatives à l'Égalité des chances entre les hommes et les femmes**

Le comité d'avis s'est réuni, le 18 octobre 2017, afin d'examiner le rapport relatif à l'exercice pilote de budget genré, effectué par l'administration et les cabinets, sur l'ajustement budgétaire 2017. Cet exercice vise l'intégration de la dimension de genre dans l'adoption des budgets de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les membres du comité d'avis ont également entendu la présentation des membres du comité de pilotage *HeforShe/EuxPourElles* (du Parlement) sur la campagne *HeforShe* d'ONU-Femmes.

La réunion du 9 novembre 2017 a été l'occasion pour le comité d'avis de discuter autour des idées d'actions à mener par le Parlement dans le cadre de la campagne *HeforShe/EuxPourElles*.

Le 20 février 2018, le comité d'avis a procédé à l'examen du second exercice pilote de *Gender Budgeting*, effectué par l'administration et les cabinets, sur l'adoption du budget 2018. Cette réunion a également été l'occasion de faire le bilan de la mission parlementaire au Forum des femmes politiques à Reykjavik.

Le Comité d'avis s'est réuni le 25 juin 2018 afin de répondre à la demande d'avis de la commission de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de Justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles sur la proposition de résolution visant l'égalité des récompenses pour les femmes et les hommes dans les compétitions sportives organisées en Fédération Wallonie-Bruxelles [Doc. 634 (2017-2018) n°1].

## **III. L'examen du respect du principe de subsidiarité**

Le rôle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est défini à l'article 31 du règlement de l'Assemblée. L'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne a eu pour effet d'impliquer davantage les parlements nationaux dans le processus décisionnel européen.

Dans le cadre des compétences non exclusives de l'Union, les principes de subsidiarité et de proportionnalité définissent les conditions dans lesquelles l'Union dispose d'une priorité d'action par rapport aux États membres.

L'Union européenne (UE) ne pourra intervenir qu'au fur et à mesure que l'action des États membres s'avère insuffisante et que son action est plus efficace. En d'autres termes, cela signifie que l'intervention de l'UE ne devra pas excéder ce qui est indispensable pour combler l'insuffisance étatique. Elle devra donc se limiter à combler cette seule insuffisance et ne pas aller au-delà et elle devra veiller à ce que la forme de son action n'excède pas ce qui est nécessaire.

Dans ce contexte, la situation de la Belgique est particulière. En effet, elle possède plusieurs parlements, entités « législatives » devant également transposer les législations européennes et ratifier les traités. L'Union ne reconnaît que les parlements nationaux. Mais la Belgique a annexé au Traité

de Lisbonne une déclaration unilatérale (n° 51 du Royaume de Belgique) qui précise que ces entités disposent d'un statut égal aux chambres nationales. Ainsi, dans cette déclaration, la Belgique précise que, *en vertu de son droit constitutionnel, tant la Chambre des Représentants et le Sénat du Parlement fédéral que les assemblées parlementaires des Communautés et des Régions agissent, en fonction des compétences exercées par l'Union, comme composantes du système parlementaire national ou chambres du Parlement national.*

Ainsi le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est associé au contrôle de la bonne application du principe de subsidiarité. Le Parlement est informé par les institutions de l'Union de leurs activités et reçoit notification des projets d'actes législatifs européens conformément au Protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne.

En janvier 2009, le Parlement a créé au sein de son service des Études et de la Documentation une cellule chargée des questions européennes. En avril 2009, le Parlement a adopté dans son règlement d'ordre intérieur une disposition lui permettant de procéder au suivi de ce processus.

Cet article a été révisé le 19 juillet 2012. Il innove en instaurant la fonction de l'europromoteur. Celui-ci joue le rôle de « sentinelle » en veillant, avec la collaboration du service des questions européennes, à ce que ces dernières soient portées, chaque trimestre, à l'ordre du jour de la commission des Relations internationales.

Le 17 novembre 2014, la Commission des Relations internationales et des Questions européennes, des Affaires générales, des Hôpitaux universitaires, des Professions des soins de santé et du Règlement, de l'Informatique, du Contrôle des communications des membres du gouvernement et des Dépenses électorales a désigné la députée Muriel Targnion, europromotrice.

Le 29 mars 2017, les présidents d'assemblées ont signé l'accord de coopération en matière de subsidiarité. Il a été adopté en séance plénière du Parlement le 31 janvier 2018. Cette signature résulte de la nécessité d'instaurer une coopération entre les Chambres législatives fédérales et les parlements des entités fédérées en vue d'arrêter des règles précises sur la façon dont ils exercent les compétences attribuées aux parlements nationaux par les textes européens sur l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Le présent accord de coopération entre les Chambres législatives fédérales, les parlements des Communautés et les parlements des Régions arrête des règles précises sur la façon dont ils exercent les compétences attribuées aux parlements nationaux par le Traité de Lisbonne. Cet accord de coopération remplace l'accord de coopération du 7 juillet 2008 entre les Chambres législatives fédérales, les parlements des Communautés et les parlements des Régions relatif à l'exercice des compétences attribuées aux parlements nationaux par le Traité de Lisbonne modifiant le Traité sur l'Union européenne et le Traité instituant la Communauté européenne, signé à Lisbonne le 13 décembre 2007.

# III. LE PARLEMENT

## ACTEUR SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE



© Reporters

## LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Complémentairement à leurs missions traditionnelles de législateur et de contrôle de l'exécutif, les élus ont le devoir d'exercer un rôle international utile aux sociétés en pleine mutation. Il s'est affirmé au cours des années au travers de structures diverses de type bilatéral ou de type multilatéral, comme les assemblées parlementaires internationales, dont l'une qui nous est chère, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

La connaissance du député sur les problématiques internationales et son appartenance à des réseaux internationaux renforcent sa capacité d'acteur de paix et de développement. Cette mission donne aussi une dimension éthique aux relations internationales : convaincre des valeurs universelles à respecter pour le bien-être de la population.

## LES RELATIONS BILATÉRALES

### I. Les Comités mixtes et les Groupes d'amitiés

#### 1° Le Comité mixte « Québec »

**Du 23 au 26 octobre 2017**, s'est tenue à Québec la 27<sup>e</sup> session du Comité mixte interparlementaire liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec.

Les travaux ont débuté par un échange sur l'actualité politique au sein des deux entités. Les membres du Comité ont ensuite abordé deux thématiques importantes pour l'avenir de nos concitoyens. La première thématique examinait les politiques culturelles à l'ère du numérique, ses objectifs et les défis futurs. La seconde concernait la formation initiale des enseignants et des pratiques innovantes en matière d'éducation. Outre l'audition de plusieurs experts des ministères de l'Éducation et de la Culture, notre délégation a effectué une visite de terrain au sein de l'institution scolaire « la Grande-Hermine » – une école offrant un environnement moderne conçu selon des principes du développement durable.

**Du 4 au 9 mars 2018**, notre Parlement a accueilli la 28<sup>e</sup> session du Comité mixte Québec.

Plusieurs thématiques étaient à l'ordre du jour et ont permis un échange de vues et d'expériences particulièrement intéressant.

Les participants ont pu échanger sur les législations concernant le cannabis ainsi que d'autres drogues. Pour ce faire, ils ont bénéficié des expertises de M. Sébastien Alexandre, directeur de la



© Isopix

28<sup>e</sup> session du Comité mixte liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'Assemblée nationale du Québec.

Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes ainsi que de M. Dominique Delhauteur, porteur du projet TADAM, projet pilote de traitement assisté par diacétylmorphine, à la ville de Liège.

Le deuxième thème de ce comité avait pour sujet la réussite scolaire. Les contributions de M. Marc Demeuse, vice-recteur de l'université de Mons, psychopédagogue et de M. Jean Hindriks, professeur d'économie à l'UCL ont ouvert le débat et ont permis aux participants de pouvoir comparer les taux de réussite, mais également d'évaluer les liens entre les causes d'échec tant en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) qu'au Québec.

Le troisième et dernier thème portait sur l'audio-visuel numérique. Olivier Servais, professeur d'anthropologie à l'UCL a présenté une étude sur le comportement des jeunes face au numérique, ce qui a également suscité un échange de vues entre les membres des délégations.

Durant ce séjour, les délégations ont participé au lancement du livre « Les élites et le biculturalisme : Québec-Canada-Belgique, du 19<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle ». Elles ont pu également visiter l'atelier de pédagogie urbaine « Out of the box » destiné aux jeunes en décrochage scolaire.

#### 2° Le Comité mixte triangulaire Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles / Jura/Val d'Aoste

**Du 15 au 17 janvier 2018**, s'est tenue à Bruxelles la 17<sup>e</sup> session du Comité interparlementaire liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB), le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

Sous la présidence de M. Philippe Courard, Président du PFWB, les délégations ont échangé sur la situation politique des différentes entités, avant d'aborder le thème principal : « les actions et mesures mises en œuvre en vue de prévenir la radicalisation chez les jeunes ».

Pour ce faire, différents experts ont été amenés à présenter leurs points de vue sur différentes spécificités en lien avec la thématique.



© IsopiX

17<sup>e</sup> session du Comité interparlementaire liant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement de la République et Canton du Jura et le Conseil régional de la Vallée d'Aoste.

M. Vanderhaeghen, conseiller en prévention du radicalisme, a fait part d'expériences de terrain, M. Grignard, commissaire à la cellule terrorisme de la Police fédérale, a présenté ce qu'est l'Islam radical et les raisons des départs des jeunes en Syrie, M. Sedran, coordinateur de ces équipes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a relaté l'action des équipes mobiles auprès des écoles en matière de prévention des extrémismes et radicalismes.

À la suite des échanges, une résolution visant la prévention du radicalisme chez les jeunes a été adoptée [Doc. 582(2017-2018) n°1].

**Du 26 au 28 février**, en raison des liens d'amitié institués par le Comité mixte PFWB/Jura/Val d'Aoste, le Président du Parlement a été invité par le Val d'Aoste à prendre la parole lors de la réception officielle donnée à l'occasion du 72<sup>e</sup> anniversaire de l'autonomie de la Vallée d'Aoste et du 70<sup>e</sup> anniversaire de son statut spécial.

### 3° Le Comité mixte Maroc

**Du 24 au 27 mars 2018**, le Bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (PFWB) a mené une mission au Maroc, qui marque un nouvel élan dans les relations bilatérales avec la Chambre des représentants du Royaume du Maroc.

Après avoir rencontré le vice-président de la région de Marrakech-Safi, le Bureau du PFWB représenté la Fédération Wallonie-Bruxelles à la clôture de la 13<sup>e</sup> édition du Festival international de danse contemporaine de Marrakech organisé en partenariat par Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Il a ensuite visité et rencontré la direction et les enseignants de l'École belge de Casablanca en présence du Consul général du Royaume de Belgique. À Rabat, le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et le président du PFWB ont signé une lettre d'intention visant à relancer le Comité mixte de coopération interparlementaire créé par une entente en 2003. Les présidents se sont aussi réjouis de l'ouverture de septembre 2018, d'une école belge à Rabat.



© DR

Mission au Maroc dans le cadre des relations bilatérales avec la Chambre des représentants du Royaume du Maroc.

Après plusieurs années de réformes, le Maroc a opté pour le processus de la régionalisation avancée comme mode de gestion territoriale. Une conférence relative au système institutionnel belge a été donnée par le Président du PFWB, Philippe Courard, aux étudiants de l'École nationale supérieure de l'administration (ENSA) destinés à être les plus hauts fonctionnaires des régions. En sus, la délégation a démontré un vif intérêt pour la visite de l'Institut Mohammed VI, pour la formation des imams.

Le Maroc étant à l'honneur en 2018, tant le comité mixte que la première promotion de l'École belge de Casablanca furent invités à participer à la réception officielle organisée le 27 septembre en l'hôtel de ville de Bruxelles.

### 4° Le groupe d'amitiés Louisiane

**Du 2 au 7 avril**, à l'invitation du gouverneur de l'État de Louisiane, une délégation parlementaire conduite par le Président du Parlement a participé à l'inauguration d'un saxophone géant dans le cadre du tricentenaire de La Nouvelle-Orléans. En effet, une entente lie nos deux assemblées parlementaires depuis octobre 2014. La délégation a enchaîné deux visites de terrain : le Campus universitaire de l'État de Louisiane « Louisiana State University » (LSU) à Bâton-Rouge et l'école primaire en immersion linguistique français-anglais « Hynes Charter School » à La Nouvelle-Orléans. Elle a également rencontré le président du Conseil pour le développement de la langue française en Louisiane (CODOFIL).

### 5° Le groupe d'amitiés Côte d'Ivoire

**Du 9 au 13 juin**, une délégation du PFWB, conduite par le président du Parlement, s'est rendue en Côte d'Ivoire. Cette mission effectuée dans le cadre du groupe d'amitiés mixte mis en place depuis le 3 juillet 2017 faisait suite à la réunion organisée à Bruxelles, en 2016 et ce, en application de l'engagement pris d'accueillir à tour de rôle une délégation de parlementaires afin de développer une thématique concertée.

Elle a induit une convocation de l'ensemble des députés ivoiriens en séance plénière afin d'entendre « l'adresse » du Président Philippe Courard.

L'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire a souhaité aborder la question de l'inclusion sociale via la réforme de l'éducation.

Outre l'audition d'experts en politique de l'éducation ou d'acteurs d'association défendant les Droits de l'Enfant, plusieurs visites de terrain ont permis de rencontrer une multitude d'enseignants et d'étudiants qui ont eu l'opportunité d'exprimer leurs besoins aux députés ivoiriens, membres du groupe d'amitiés.

L'Assemblée nationale ivoirienne a proposé à la délégation du PFWB de se rendre à Grand-Bassam, ville qui offre de multiples visages témoignant de l'histoire politique, économique et administrative du pays, pour déposer des fleurs au monument commémorant les victimes de l'attentat terroriste du 13 mars 2016.

La délégation s'est ensuite réunie à la mairie pour entendre le maire, M. Philippe Ezalay, et ses adjoints, avant de rencontrer le Roi des Abourés et sa Communauté.

La délégation du PFWB a également accompagné M. Guillaume Soro, président de l'Assemblée nationale ivoirienne, à la grande mosquée d'Abobo pour une rupture collective du jeûne, un moment exceptionnel d'empathie qui a marqué tous les esprits.

## II. Les nouvelles ententes

### 1° Avec l'Assemblée nationale de Madagascar

**Du 27 novembre au 2 décembre 2017**, une délégation du Bureau du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est rendue en République de Madagascar en vue de conclure une entente bilatérale de coopération interparlementaire avec l'Assemblée nationale malgache, accord complémentaire aux actions de coopération bilatérale technique, d'une part, et multilatérale, d'autre part, coordonnées par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF). Cette mission a aussi permis à la délégation d'exercer une fonction de diplomatie parlementaire auprès de l'Assemblée nationale comme auprès du Premier ministre, en faisant campagne pour la Belgique, candidate à un siège non permanent au Conseil de sécurité des Nations unies.

Créer un réseau de relations tant au niveau national que régional avec cet État membre de la Francophonie et aller à la rencontre de sa société civile comme des ONG belges francophones actives sur ce territoire, constituaient des objectifs à atteindre par la mission parlementaire.

Une visite à l'université de Tananarive a mis en lumière la coopération existante avec les universités de la FWB qui au travers de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) mènent à Madagascar une politique de coopération au développement.

Cette mission a également assuré le suivi de la décision du Bureau de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, relative au soutien de l'œuvre exceptionnelle de lutte contre la pauvreté du Père Pedro, concrétisée par l'association AKAMASOA.

### 2° Avec l'assemblée législative de l'Ontario

**Le 17 janvier 2018**, le Parlement a signé un mémorandum d'entente instituant un groupe d'amitié avec l'Assemblée législative de l'Ontario représentée par son Président, M. David Levac, accompagné du secrétaire général et du chef du protocole. Au terme d'une séance de travail consacrée à la présentation des situations politiques respectives, la délégation ontarienne s'est rendue à Mons pour une visite culturelle. Accueilli par les autorités de la Ville de Mons, le Président Levac s'est recueilli au cimetière de Saint-Symphorien (Mons) où reposent les soldats canadiens tombés lors de la Première Guerre mondiale.



Signature d'un mémorandum d'entente avec l'Assemblée législative de l'Ontario.

© Isopix

## III. Les visites de courtoisie

**Les 28 et 29 septembre 2017**, le Président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, M. Philippe Courard, s'est rendu à Bucarest (Roumanie) à l'occasion des fêtes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie. Accueilli par le délégué général Wallonie-Bruxelles International (WBI), il s'est entretenu avec le président du Sénat roumain et le conseiller pour la Francophonie du gouvernement roumain. Il a pu également échanger avec des représentants de la Francophonie dont la directrice du Bureau régional de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), le président de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et vice-président de la section roumaine de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ainsi qu'avec le directeur régional de l'AUF pour l'Europe centrale et orientale. Différents points relatifs à la coopération tant sur le plan bilatéral que multilatéral ont pu être abordés.

## LES RELATIONS MULTILATÉRALES

### I. L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

En Francophonie, la solidarité est l'expression fondamentale du devoir de coopération. Le Parlement y agit avec une éthique qualifiée de responsabilité et ce d'autant plus que la mondialisation supprime de plus en plus de barrières entre les pays et multiplie les relations dans tous les domaines. Les fonctions exercées par les membres de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF, qui a son siège au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sont réparties dans toutes les instances de l'APF sans exception.



#### 1° La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF

Présidée par M. Hamza Fassi-Fihri, la section est composée de 13 membres effectifs : messieurs Alain Destexhe, Christophe Lacroix, Jean-Charles Luperto, Gilles Mouyard, Alain Onkelinx, Jean-Paul Wahl ainsi que mesdames Françoise Bertieaux, Christine Defraigne, Nadia El Yousfi, Vanessa Matz, Christiane Vienne et Olga Zrihen.

Au sein du Bureau international de l'APF, la section détient les mandats de la vice-présidence internationale (M. Jean-Charles Luperto) et du chargé de mission Europe (M. Jean-Paul Wahl) auxquels viennent s'ajouter les mandats de vice-présidence de la commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles – CECAC (Mme Christiane Vienne) et de seconde vice-présidence du Réseau des femmes (Mme Françoise Bertieaux), de rapporteur de la commission politique (M. Alain Onkelinx) et de rapporteure de la commission des Affaires parlementaires (Mme Nadia El Yousfi).

Le Bureau de la section s'est réuni les 17 octobre 2017, 17 janvier et 6 mars 2018.

**Le 21 mars 2018**, dans le cadre de la semaine internationale de la Francophonie, les membres du Bureau du Parlement et de la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles de l'APF ont reçu



M. Jacques Krabal en séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

M. Jacques Krabal, le nouveau Secrétaire général parlementaire de l'APF. M. Krabal s'est adressé aux députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, réunis en séance plénière, et a plaidé pour qu'à l'occasion du 20 mars, journée internationale de la Francophonie, ait lieu dans chaque institution parlementaire francophone un débat sur la Francophonie avec audition des ministres compétents.

Il a également souligné l'engagement et le travail du PFWB pour la promotion de la Francophonie.

#### 2° Les activités internationales de l'APF

##### A) LE BUREAU INTERNATIONAL (PARIS-FRANCE)

**Du 1<sup>er</sup> au 2 février 2018**, le Bureau international de l'APF s'est réuni à Paris à l'invitation de la section française et du président de l'Assemblée nationale française. Cet événement a réuni une trentaine de parlementaires francophones issus des quatre continents, sous la présidence de M. Jacques Chagnon, Président de l'APF et de l'Assemblée nationale du Québec. La section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles était représentée par le Président du Parlement, M. Courard, le vice-président international de l'APF, M. Luperto, et par le président de la section, M. Fassi-Fihri.

Après avoir entendu et échangé avec M. Adama Ouane, administrateur de l'Organisation internationale de la Francophonie, le Bureau a nommé le député français, M. Jacques Krabal, Secrétaire général parlementaire.

Les membres du Bureau ont abordé la demande d'adhésion à l'APF, du Congrès de la Nouvelle-Calédonie, et ont donné un avis favorable à cette demande ainsi qu'à celle du Kosovo qui souhaite devenir observateur. Ces demandes ont été approuvées par l'Assemblée plénière lors de sa session annuelle qui s'est tenue à Québec en juillet 2018.

Les membres du Bureau ont entendu une communication de la Présidente de la section arménienne, sur la préparation du XVIII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, qui aura lieu dans sa capitale (Erevan), et ont décidé d'y présenter un Avis de l'APF sur le thème du « Vivre ensemble ».

**B) L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE (QUÉBEC – CANADA)**

**Du 5 au 10 juillet 2018**, la 44<sup>e</sup> session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie s'est tenue à Québec, à l'invitation du président de l'Assemblée nationale du Québec et président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Jacques Chagnon. Le numérique dans les parlements a été au cœur des discussions de cette assemblée plénière.

Le Bureau international, le Réseau des femmes et les commissions permanentes se sont également réunis.

Les parlementaires ont approuvé l'Avis de l'APF qui sera remis aux chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet d'Erevan en octobre prochain ; la création du Réseau des jeunes parlementaires de l'APF ; l'adhésion du Congrès de la Nouvelle-Calédonie en tant que membre de l'APF. Ils ont réintégré la section djiboutienne parmi les membres et approuvé deux nouveaux observateurs : l'Assemblée de la République du Kosovo et le Sénat et la Chambre des députés du Mexique.

Le débat général a été ouvert par un panel d'experts et a permis aux parlementaires d'échanger des informations sur les bonnes pratiques à l'ère du numérique telles que les pétitions en ligne, l'utilisation accrue des médias sociaux, la diffusion des travaux parlementaires et la création de plateformes d'échange d'information.

Les parlementaires ont adopté 14 résolutions portant notamment sur la dénonciation des agressions sexuelles, la traite des êtres humains, les personnes vivant sans mélanine, la protection des données personnelles, l'utilisation des nouvelles technologies pour l'agriculture durable, la Francophonie économique, les systèmes de santé, la crise migratoire, les situations politiques au Burundi et en République démocratique du Congo, l'abolition de la peine de mort, la lutte contre le radicalisme religieux, le financement de TV5Monde et l'éthique et la déontologie dans les parlements. Ils ont ensuite adopté la déclaration de Québec sur le numérique. La Déclaration adoptée à Erevan visant la crise au Cambodge et la mesure d'alerte a été confirmée en commission politique.

Le récipiendaire du Prix Senghor-Césaire 2018, destiné à récompenser une personne ou une institution particulièrement investie pour la promotion de la Francophonie et pour la diversité linguistique et culturelle, est l'Institut français de Jérusalem – Antenne de Naplouse (IFJ Naplouse). L'équipe IFJ Naplouse a développé depuis 2016 un programme d'apprentissage de la langue française destiné à des adolescents issus de familles défavorisées.

**C) LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES**

**Du 21 au 22 avril 2018**, à l'invitation du Président de l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire, M. Guillaume

Kigbafori Soro, la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles s'est réunie à Grand-Bassam.

Les membres de la Commission, à laquelle participait le vice-président international de l'APF en remplacement de la vice-présidente de la commission, ont échangé avec M. Mamadou Touré, Secrétaire d'État chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, en matière de formation professionnelle et de formation technique. Des représentants de la Banque africaine de développement ont ensuite présenté leur plan d'aide dans les domaines de la jeunesse, de l'emploi et de l'éducation, notamment en Afrique francophone. La Commission a également échangé avec la présidente du Réseau ivoirien de défense des droits des enfants et des femmes (RIDDEF), ainsi qu'avec le Président du conseil d'administration de cette organisation, en vue d'appréhender les impacts du système d'éducation sur le travail des enfants en Côte d'Ivoire.

**D) LA COMMISSION POLITIQUE**

**Du 19 au 21 mars 2018**, la commission politique s'est réunie à Erevan (Arménie) à l'invitation de la section arménienne. En s'appuyant sur l'expertise de la Direction aux affaires politiques et à la gouvernance démocratique de l'OIF, la commission évalue, à chaque réunion, les situations politiques dans l'espace francophone, particulièrement les situations de crise. Les situations politiques du Burundi, du Cambodge et de la RDC ont fait l'objet de résolutions.

Les membres de la Commission ont pu entendre la présentation de plusieurs rapports dont certains ont permis l'adoption d'une résolution comme la Force conjointe G5 Sahel et l'Alliance Sahel, la lutte contre le radicalisme religieux ou encore la peine de mort dans l'espace francophone.

Le rapporteur de la Commission politique, M. Onkelinx, a pour sa part présenté un nouveau thème. Il s'agissait des opérations de mission de paix de l'Organisation des Nations unies. Une suite y sera donnée puisque la Commission politique souhaite établir un groupe de travail qui abordera plusieurs questions telles que la notion de genre, l'analyse du retour par rapport aux coûts des opérations, etc.

La Commission a également fixé deux nouveaux thèmes qui seront à l'examen des prochains travaux : la gouvernance numérique et quels sont les instruments internationaux pour les droits de l'Homme LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexe).

Les travaux se sont terminés par une Déclaration sur les engagements de la Francophonie quant au conflit du Haut-Karabakh appelant les acteurs à créer les conditions favorables pour la résolution exclusivement pacifique du conflit, en parfaite concordance avec les efforts du Groupe de Minsk de l'OSCE.

## E) LA COMMISSION DE LA COOPÉRATION ET DU DÉVELOPPEMENT

**Du 2 au 4 mai 2018**, la commission de la coopération et du développement s'est tenue à Rome (Italie) au siège de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Au cours de la cérémonie d'ouverture, la directrice adjointe de la FAO est intervenue pour rappeler les objectifs fondamentaux et les réalisations de la FAO tandis que le Secrétaire général parlementaire de l'APF a insisté sur l'importance de renforcer et d'institutionnaliser les collaborations entre l'APF et la FAO.



Commission des affaires parlementaires de l'APF

## F) LA COMMISSION DES AFFAIRES PARLEMENTAIRES

**Du 21 au 23 mars 2018**, la section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles a accueilli, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la commission des affaires parlementaires, qui a rassemblé des parlementaires venant de 23 sections de la Francophonie.

La commission a procédé à l'audition de plusieurs experts et examiné divers projets de rapports dont notamment le rapport sur la place du Parlement et des parlementaires dans l'équilibre des pouvoirs avec leur gouvernement présenté par Mme Nadia El Yousfi.

Après avoir entendu une communication du Représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne, la commission a ensuite passé en revue les divers programmes de coopération parlementaire, dont celui relatif à NORIA (programme qui vise à fluidifier et alimenter l'accès, la transmission, la circulation et la conservation des données parlementaires), ayant fait l'objet d'un audit.

En qualité de rapporteure, Mme Nadia El Yousfi a présenté un rapport sur les « missions électorales francophones » qui se sont déroulées depuis juillet 2017, ainsi que sur le prix Geoffrey-Dieudonné et sa lauréate cambodgienne. Les membres de la commission ont également échangé sur le programme « Jeunes parlementaires francophones » et ont à cette fin entendu le représentant de la région Europe, M. Bruno Lefebvre.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, M. Marc Bertrand, médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie Wallonie-Bruxelles, président de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF), a présenté les résultats de la première conférence commune qui s'est tenue à Tunis les 23 et 24 novembre 2017.

## G) LE RÉSEAU DES FEMMES PARLEMENTAIRES

### *Session annuelle de la Commission de la condition de la femme des Nations unies*

**Du 12 au 17 mars 2018**, Mme Françoise Bertieaux, en qualité de seconde vice-présidente du Réseau, a pris part à la Commission de la condition de la femme des Nations unies.

Les journées des 12, 13 et 14 mars étaient consacrées respectivement aux thèmes « Agir ensemble pour l'autonomisation économique des femmes au sein de l'espace francophone, notamment en milieu rural », « un état civil pour chaque enfant », « économie sociale à l'ère du numérique comme facteur de réduction de la pauvreté et autonomisation des femmes rurales ».

Durant cette semaine, la délégation a rencontré Mme Michaëlle Jean, secrétaire générale de la Francophonie et Mme Saidane, représentante permanente de l'OIF auprès des Nations Unies.

### *Réunion intersessionnelle du Réseau des femmes*

**Du 19 au 20 mars 2018**, la réunion intersessionnelle du Réseau s'est tenue à Ottawa (Canada) sous la présidence de Lydienne Epoube (députée du Cameroun).

La réunion du Réseau était consacrée au thème de l'autonomisation des femmes rurales à travers le « numérique » comme facteur de réduction de la pauvreté.

Durant ces travaux, des échanges ont eu lieu avec de nombreuses expertes dont notamment la

Présidente-fondatrice de l'Institut MecenESS sur le rôle de l'économie sociale comme facteur de réduction de la pauvreté. Les membres ont également débattu sur les questions relatives au numérique.

#### **1<sup>er</sup> séminaire parlementaire francophone**

**Les 3 et 4 mai 2018**, s'est tenu à Praia (Cap Vert) le 1<sup>er</sup> séminaire parlementaire francophone, à destination des députés et de représentants de la société civile de la République du Cap-Vert, et intitulé « Parlement moderne, ouverture à la société civile et sensibilisation au genre ».

Durant les deux journées, plusieurs thématiques ont été abordées :

- ▶ Les mécanismes, règles et politiques de promotion des droits des femmes au sein du monde politique ;
- ▶ le rôle des hommes parlementaires ;
- ▶ la stratégie et les mesures de renforcement de la participation des femmes dans le monde politique et impact du financement public ;
- ▶ les moyens d'agir en faveur de l'égalité des sexes.

#### **H) LE RÉSEAU PARLEMENTAIRE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA, LA TUBERCULOSE ET LE PALUDISME**

**Du 21 au 22 novembre 2017**, à l'invitation des présidents de la Chambre des Représentants et de la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc, s'est tenue à Rabat (Maroc), la 15<sup>e</sup> réunion du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme. M. Alain Destexhe qui participait en sa qualité de coordinateur pour la Section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, a fait état de la situation épidémiologique du VIH/sida et de la Tuberculose en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a également présenté l'arrivée sur le marché en Belgique de la PREP (Prophylaxie préexposition), de ses avantages et de ses inconvénients. En outre, les membres du Réseau ont entendu ONUSIDA – Maroc, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ainsi que des membres de la société civile marocaine travaillant dans le domaine de la sensibilisation du VIH/sida. Enfin, la représentante du « Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme » a exposé la méthodologie employée pour lutter contre ces pandémies.

#### **I) LE PROGRAMME « JEUNES POUSSÉS » :**

##### **4<sup>e</sup> SESSION DU PROGRAMME « JEUNES PARLEMENTAIRES FRANCOPHONES » - RÉGION AFRIQUE**

**Du 5 au 10 mars 2018**, les jeunes parlementaires francophones se sont réunis à Dakar (Sénégal) et à Antananarivo (Madagascar) à l'invitation des présidents des assemblées nationales sénégalaise et malagasy. Au cours de cette quatrième session qui clôturait ce programme initié en 2014 par l'APF et placé sous la responsabilité des quatre assemblées régionales, les jeunes parlementaires ont finalisé la rédaction du projet de statuts du Réseau des jeunes

parlementaires qui sera débattu lors de la session plénière de l'APF à Québec en juillet 2018.

### **3° Les activités régionales de l'APF**

#### **A) L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE EUROPE (ARE)**

**Du 23 au 26 octobre 2017**, la 30<sup>e</sup> session de l'Assemblée régionale Europe, présidée par M. Jean-Paul Wahl, chargé de mission, s'est tenue à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine). Le thème de cette session portait sur « Les stratégies à développer en faveur de l'emploi et d'une croissance durable et socialement juste ». La région Europe qui a organisé cette session en collaboration avec la section hôte ainsi que le directeur de l'Institut français de Bosnie-Herzégovine a fait le choix d'associer aux travaux parlementaires des acteurs du monde éducatif et académique ainsi que des entrepreneurs.

#### **B) LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DE LA RÉGION EUROPE (CPRE)**

**Du 20 au 22 mai 2018**, sous la présidence du Chargé de mission Europe, rehaussée de la présence du vice-président international et du président du Parlement, la Conférence des présidents de la région Europe s'est tenue en Roumanie, à Bucarest et dans la région d'Arges.

La Conférence des présidents a retenu pour thème de la prochaine réunion qui se tiendra à Andorre en octobre 2018 le « Tourisme durable dans les pays de l'espace francophone : facteur de développement économique, environnemental et culturel ».

La procédure en cours de mise en œuvre du *Brexit* a été l'occasion pour le Représentant de l'OIF auprès de l'UE de s'interroger sur la place de la Francophonie et de la langue française dans les diverses instances européennes. Après un large débat, une déclaration a été adoptée. Celle-ci, initiée par le chargé de mission Europe, et le président de section Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, s'inspire de la résolution votée unanimement par notre assemblée.

### **4° La participation aux actions menées par l'APF et par l'OIF**

**Du 9 au 14 octobre 2017**, M. Xavier Baeselen, secrétaire général du PFWB et secrétaire général adjoint de l'APF, a participé à la première formation diplômante francophone sous-régionale en Asie portant sur « L'administration et l'organisation du travail parlementaire », dispensée aux fonctionnaires parlementaires du Cambodge, du Laos et du Vietnam. Cette formation qui s'est tenue à Phnom Penh à la demande de l'Assemblée nationale et du Sénat cambodgien était organisée conjointement par l'APF, l'Université Senghor, en partenariat avec l'Institut parlementaire du Cambodge et en collaboration

avec l'Association des secrétaires généraux des parlements francophones (ASGPF).

Le 19 octobre 2017, Mme Nadia El Yousfi, en sa qualité de rapporteure de la commission des affaires parlementaires, a participé, au siège de l'OIF à Paris, à un atelier sur les enjeux de l'état civil en matière de police et de sécurité.

**Les 23 et 24 novembre 2017**, le Président du PFWB, le vice-président international de l'APF, le président et un membre suppléant de notre section ont participé à la première conférence commune entre les parlementaires et médiateurs francophones qui se tenait à Tunis. Faisant suite à l'accord-cadre signé entre les ombudsmans et médiateurs de la Francophonie (AOMF) et l'APF signé à Berne en 2015, cette conférence, organisée avec la collaboration du parlement tunisien, avait pour thème : « Les parlementaires et les médiateurs, acteurs de la bonne gouvernance ».

Au travers des riches exposés et des nombreux échanges, elle a mis en exergue la spécificité, la complémentarité et la coopération de chacun des auteurs et a encouragé l'installation de médiateur institutionnel dans les pays démocratiques.

En marge de cette conférence, le Président du PFWB a eu l'opportunité de rencontrer en audience privée le Président de la République tunisienne. La délégation a ensuite procédé à un large échange de vues avec le président de l'Assemblée des représentants du peuple, en présence de M. Abdessatar Ben Moussa, médiateur institutionnel et lauréat du Prix Nobel de la Paix 2015.

Par l'entremise de l'Ambassadeur de Belgique sur place et du Délégué WBI, la délégation a eu l'occasion de procéder à des entretiens portant sur la société civile et la politique intérieure tunisiennes, avec de hautes personnalités étrangères.

**Les 29 et 30 mai**, Mme Nadia El Yousfi a participé, au siège de l'OIF à Paris, à l'atelier consacré aux processus démocratiques dans le cadre de la 6<sup>e</sup> édition des Journées des réseaux institutionnels de la Francophonie.

## II. Le Conseil parlementaire interrégional (CPI)

Depuis 2007, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles participe aux travaux du Conseil parlementaire interrégional (CPI) de la Grande Région. Le CPI compte 50 membres, issus des parlements de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Wallonie et de la Communauté germanophone, du Luxembourg, de la Rhénanie-Palatinat, de la Sarre ainsi que de la Région Grand Est en France.

Le Parlement est représenté au CPI par trois membres effectifs, le président du PFWB, M. Philippe Courard et mesdames les députées Christiane Vienne et Valérie Warzée-Caverenne.



**Le 18 septembre 2017**, la commission n°5 « enseignement, formation, Recherche et Culture » de la Conférence parlementaire interrégionale se tenait à Metz. L'objet de la réunion portait sur « l'enseignement de la langue du voisin, français et allemand, le long de la frontière linguistique français-allemand dans la Grande Région Sarre-Lorraine-Luxembourg et la Région du Rhin supérieur ».

Les membres de la Commission ont entendu les exposés des représentants des Régions, mais aussi de la Communauté germanophone de Belgique. Les membres de la Commission se sont accordés à l'unanimité pour dire que l'apprentissage de la langue du voisin permettait d'une part de faciliter la mobilité des transfrontaliers, d'autre part, d'accroître les chances de s'insérer plus facilement dans le monde du travail. Mme Valérie Warzée-Caverenne, représentant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'est inquiétée du repli identitaire que constituait l'apprentissage des langues régionales/dialectales au détriment des langues nationales porteuses de facilités pour accéder au marché du travail.

## III. La Conférence des assemblées législatives régionales européennes (CALRE)

### 1<sup>o</sup> Introduction

La CALRE réunit les présidents des assemblées parlementaires régionales, qui ont en commun de disposer de pouvoirs législatifs et d'appartenir à des États membres de l'Union européenne. Son président actuel est Ana Luísa Pereira Luís, présidente du Parlement de la Région autonome des Açores.



En font partie les parlements :

- ▶ des communautés autonomes d'Espagne ;
- ▶ des régions d'Italie ;
- ▶ des régions et communautés de Belgique ;
- ▶ des Länder autrichiens ;
- ▶ des Länder allemands ;
- ▶ des îles Aland de Finlande (minorité suédo-phonie) ;
- ▶ des îles Açores et Madère (Portugal) ;
- ▶ d'Écosse, du Pays de Galles et d'Irlande du Nord (Royaume-Uni).
- ▶ Soit 74 parlements régionaux de 8 États membres.

Ses objectifs sont :

- ▶ promouvoir le rôle des parlements régionaux à pouvoir législatif au sein de l'Union européenne, en veillant à l'application du principe de subsidiarité ;
- ▶ défendre les valeurs et principes de la démocratie régionale ;
- ▶ promouvoir la coopération et l'échange d'expériences entre ses membres, ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions d'Europe.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est membre des groupes de travail suivants :

- ▶ égalité des genres ;
- ▶ subsidiarité ;
- ▶ démocratie interactive ;
- ▶ mieux légiférer et évaluer les politiques ;
- ▶ mouvements migratoires et droits humains – mineurs non accompagnés
- ▶ diversité culturelle et linguistique.

## 2° Assemblée générale de la CALRE

La CALRE a fêté ses 20 ans et le 60<sup>e</sup> anniversaire du Traité de Rome en contribuant de plus en plus activement à renforcer la place des régions en Europe. Son assemblée annuelle réunie au Parlement d'Andalousie les 9 et 10 novembre 2017 a examiné les rapports sur la subsidiarité, les politiques de cohésion, les mouvements migratoires, l'égalité des genres ou encore le vieillissement, avant d'adopter tant une Déclaration appelant au renforcement de l'intégration européenne en s'appuyant sur les régions qu'une résolution sur le livre blanc relatif à l'avenir de l'Europe.

L'obligation des parlements à encourager la participation citoyenne à la décision publique fut rappelée lors de la présentation du rapport du groupe de travail sur la démocratie interactive. Le recueil de bonnes pratiques et d'initiatives reproductibles qui sera établi nécessitera une attention toute particulière, car de nature à bénéficier à l'ensemble des assemblées.

## 3° Le prix CALRE 2018

Le 28 juin 2018, le vice-président du PFWB, M. Philippe Knaepen a défendu la candidature du PFWB au prix CALRE 2018 « Stars of Europe » lors du second comité permanent de la CALRE, qui s'est tenue au Comité des régions à Bruxelles.

En effet, fort du projet « Parlement citoyen » mis en œuvre par notre institution, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est porté candidat à ce prix qui vise à récompenser des bonnes pratiques ou initiatives mises en œuvre par ses membres en lien avec les thématiques européennes.

Au terme des délibérations, **le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a obtenu le premier prix**, ex æquo avec le Parlement des îles Canaries.

## IV. L'Assemblée interparlementaire Benelux



**Les 24 et 25 novembre**

**2017**, la présidence néerlandaise du Parlement Benelux innovait en décentralisant la session plénière à la Gouvernenthuis, siège du gouvernement limbourgeois à Maastricht. L'assemblée a pris acte du remplacement de M. Jean-Paul Wahl, désigné chef de groupe MR au Parlement de Wallonie, par M. Patrick Lecerf. Le mandat de la vice-présidence de la commission « Justice et Sécurité » détenu par M. Wahl a été confié à un représentant néerlandais du groupe libéral de l'assemblée.

La problématique transfrontalière de la drogue a fait l'objet d'un débat. Mme Anne-Marie Penn-te-Strake, membre du Conseil des procureurs généraux à La Haye et Bourgmestre de Maastricht depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 a expliqué que la politique de tolérance aux drogues aux Pays-Bas n'ayant pas diminué la grande criminalité et le narcotourisme, l'État néerlandais allait mettre sur pied, sur une durée de quatre ans, un projet expérimental visant à réglementer la production de cannabis, l'objectif étant de contrôler toute la chaîne : la production, la consommation ainsi que la qualité des produits proposés à la vente.

Les propositions de recommandations sur l'agenda ferroviaire Benelux (programme Eurekairail), la mobilité durable, les droits sociaux des travailleurs transfrontaliers, l'agriculture transfrontalière et la contamination des œufs par le Fipronil ont été adoptées.

Parmi les thèmes annoncés au programme des différentes commissions, retenons la préparation des jeunes au monde digital sera discutée en commissions réunies « Économie, agriculture et énergie » – « Affaires sociales, santé publique, Enseignement et sport », cette dernière poursuivra ses échanges sur la reconnaissance des qualifications professionnelles. Enfin, la violence envers les femmes s'invite dans la commission « Justice et Sécurité ».

**Les 23 et 24 mars 2018**, l'assemblée beneluxienne a pris ses quartiers de printemps à la Première Chambre des États Généraux à La Haye où elle a acté le remplacement de M. Serdar Kilic par M. Bruno Lefebvre. En présence de représentants du Conseil nordique et de l'Assemblée balte, la séance a débuté ses travaux par la présentation et l'adoption de la recommandation relative à l'extension de la reconnaissance des qualifications professionnelles dans les trois pays. Cela concerne 150 professions reconnues sur 3 000 dans ce secteur. À l'ordre du jour était inscrite ensuite une conférence trilatérale sur l'économie circulaire et la gestion des déchets.

Différents rapports ont ensuite été présentés sur les thèmes traités dans les commissions, mais également sur les visites et rencontres du semestre précédent tel

l'entretien du 5 février 2018 au Palais d'Egmont avec M. Didier Reynders, président du Comité des ministres de l'Union européenne et vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et européennes. L'assemblée a ensuite approuvé les comptes de l'exercice 2017, M. Patrick Lecerf ayant été désigné vérificateur aux comptes pour la délégation belge.

Enfin, l'assemblée a conclu ses travaux par l'adoption à l'unanimité de son nouveau règlement financier qui sera adressé à tous les parlements concernés.

**Les 15 et 16 juin**, le Parlement Benelux a tenu sa session d'été à la Première chambre des États Généraux à La Haye.

À l'initiative du chef de la délégation néerlandaise du Conseil de l'Europe et avec l'appui de la délégation belge, il a été proposé que les États du Benelux présentent une candidature commune pour le siège, prochainement vacant, de Secrétaire général du Conseil de l'Europe (juin 2019).

Quant au débat d'actualité de la session, il portait sur les impacts du Brexit sur les structures de coopération régionale, l'Union européenne et le Benelux. La vision d'une démocratie plus forte, quel que soit le probable prix économique à payer, a été présentée.

## V. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

**Du 29 au 30 mai 2018**, une délégation du Bureau du Parlement conduite par le Président s'est rendue à Paris pour participer à l'édition 2018 du Forum de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Réunissant des personnalités politiques, économiques ou encore des représentants de la société civile. Plusieurs ateliers ont tenté de répondre au thème central du Forum : « Ce qui nous rapproche ». Les parlementaires ont assisté

aux ateliers en lien avec les compétences du PFWB qui traitaient de la technologie au féminin, de l'avenir de la démocratie, des droits numériques universels et de l'inclusion numérique ou encore de la relance de la coopération internationale.

## L'ACCUEIL DE PERSONNALITÉS ET DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

**D'octobre 2017 à mai 2018**, le président Philippe Courard a reçu en audience au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les personnalités suivantes :

- ▶ 12 octobre 2017 : SEMme Elena Basile, ambassadrice d'Italie ;
- ▶ 25 janvier 2018 : SEM Mohammed Ameer, ambassadeur du Royaume du Maroc ;
- ▶ 20 février 2018 : SEMme Marina Jovicevic, ambassadrice de la République de Serbie ;
- ▶ 2 mai 2018 : SEM Zeki Levent Gümrükcü, ambassadeur de la République de Turquie.

**Le 4 juin 2018**, le Parlement a invité, dans le cadre des Journées diplomatiques organisées par Wallonie-Bruxelles International (WBI), Mme Pascale Delcomminette, administratrice générale de Wallonie-Bruxelles internationale (WBI), l'ensemble des délégués et conseillers WBI ainsi que, pour la première fois, les agents de liaison académique et culturelle (ALAC). En présence de membres du Bureau, du président de la Commission des Relations internationales et du président de la section belge de l'APF, les délégués en poste à Paris, à Hanoï, à Tunis, en RDC et auprès de l'Union européenne ont présenté de façon succincte le travail de leur Délégation dans le courant de l'année.



*Accueil des délégués et conseillers WBI ainsi que des agents de liaison académique et culturelle (ALAC).*



# IV. UN PARLEMENT

# TOURNÉ VERS L'EXTÉRIEUR



## LE PARLEMENT ORGANISE

### I. Des prix

#### 1° Le prix Jeunes Artistes

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles récompense, chaque année, un(e) jeune artiste, de moins de 40 ans, de la Communauté française dans le domaine des arts plastiques. Ce prix, régi par le décret du 25 janvier 2007, est attribué successivement, suivant une rotation de quatre années, aux disciplines suivantes : sculpture et installation ; peinture et dessin ; photographie, image imprimée et art numérique ; design.

L'édition 2017 a vu récompenser **M. Maxence Mathieu** dans le domaine de la sculpture et des installations. Ce dernier a reçu son prix le 4 octobre 2017. Outre le lauréat, l'atrium de l'Hôtel de Ligne a accueilli les travaux de mesdames Pauline Debrichy, Delphine Deguislage, Gaëlle Dornier, Maëlle Dufour, Cléo Totti et M. Lucas Roman et le temps d'une exposition intitulée « *Carburant citrique* ». Cette dernière était accessible au public du 5 octobre au 10 novembre 2017.



M. Maxence Mathieu, lauréat du prix Jeunes Artistes 2017.

#### 2° Le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme

Institué par décret du 30 avril 2015, Le prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme récompense une organisation, une institution ou une personnalité dont l'action et l'engagement s'inscrivent dans la volonté de promouvoir pleinement la démocratie et les droits de l'homme. Le prix est décerné officiellement lors d'une séance plénière par un jury composé du président du Parlement, des membres du Bureau et des présidents des groupes politiques reconnus.

Le 18 octobre 2017, **le prix 2017 a été remis à Mme Latifa Ibn Ziaten**. À travers l'association *IMAD, pour la Jeunesse et la Paix*, qu'elle a créée après la mort de son fils abattu à Toulouse par Mohamed Merah en mars 2012, Mme Ziaten combat avec ferveur le terrorisme et sillonne le monde en sensibilisant les jeunes et leurs parents aux bienfaits d'un dialogue interreligieux, d'une culture de la paix et du mieux vivre ensemble.



Mme Ibn Ziaten, lauréate 2017, et La Fondation Samilia, lauréate 2018, du prix pour la Démocratie et les Droits de l'Homme.



Le 18 avril 2018, **le prix 2018 a été remis à la Fondation Samilia** pour son combat de sensibilisation aux risques de la traite des êtres humains dans le monde auprès des populations les plus vulnérables, mais également auprès des pouvoirs publics et des autorités compétentes. La Fondation Samilia combat également activement les violences subies par les femmes victimes d'exploitation (agression, viol, abus de vulnérabilité...).

#### 3° Les prix du journalisme

Les prix du Journalisme 2017, qui récompensaient les catégories « radio » et pour la première fois « internet », ont été attribués le mercredi 17 janvier 2018. Pour la catégorie radio, **Messieurs Durant et Bader**



Prix du journalisme 2017

ont été récompensés pour leur reportage « *Les nouveaux pauvres* », diffusé sur la RTBF.

Le jury a tenu à saluer le travail des deux lauréats, qui ont présenté un reportage bien construit, très riche, dans lequel les témoignages éclairent et renforcent les informations données. Un véritable coup de cœur !

Pour la catégorie internet, **M. Alan Marchal et ses collègues de l'équipe web de l'Avenir** ont été primés pour le reportage « *Dans les pas des hooligans wallons* ». Leur travail a été plébiscité à l'unanimité des membres du jury.

Le jury a également souligné que parmi les candidatures qui se sont démarquées dans cette catégorie, plusieurs, dont le lauréat, viennent de la presse écrite et salue la capacité de cette dernière à se réinventer.

#### 4° Le prix littéraire

Le 31 janvier 2018, **M. Daniel De Bruycker** a reçu le prix littéraire 2017 du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, catégorie poésie, pour son recueil « *Neuvaines* », paru aux éditions Maelström. Plus de cent ouvrages ont été présentés pour l'édition 2017 de ce prix.



*Neuvaines* remporte le prix littéraire 2017.

Outre le lauréat, les quatre autres finalistes retenus étaient : Mme Gioia Kayaga pour « *L'arbre sans racines d'un pays sans soleil* », paru aux éditions Maelström ; Mme Béatrice Libert pour « *Au seuil de l'Ange* », aux éditions Vagamundo (Pont Aven) ; M. Alain Dantinne pour « *Précis d'incertitude* », aux éditions L'Herbe qui tremble ; M. Philippe Leuckx, pour les « *Carnets de Ranggen* », publié aux éditions Le Coudrier.

## II. La Journée internationale des Droits de l'Enfant

Le 20 novembre 2017, le Parlement a marqué son soutien à la Journée internationale des Droits de l'Enfant et à la Convention internationale qui les protège (la CIDE).

Une cinquantaine d'élèves de 6<sup>e</sup> primaire de l'école des Églantiers d'Uccle et de l'école communale d'Andenne 1, en visite dans les locaux de l'institution dans le cadre du Parlement des enfants, ont assisté à



© Isopix

la présentation du rapport annuel du délégué général aux Droits de l'Enfant (DGDE), M. Bernard De Vos.

Au terme de cette présentation, le délégué général a échangé avec ces jeunes sur le travail qu'il mène au quotidien, ainsi que sur les difficultés auxquelles sont encore confrontés de nombreux enfants en Belgique et dans le monde.

Enfin, en vue de répondre à l'objectif d'éducation citoyenne du « Parlement des enfants » (voir infra p. 75), M. De Vos a animé un débat dans l'hémicycle au cours duquel les élèves ont discuté de l'utilité d'installer des toilettes mixtes à l'école, sujet directement en lien avec la thématique de la 3<sup>e</sup> session du Parlement des enfants, à savoir, la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.

## III. La Journée pédagogique – Prévention et lutte contre VIH/SIDA

Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, comme chaque année, le Parlement a marqué son soutien à la Journée internationale de lutte contre le VIH/Sida, en organisant en collaboration avec des associations du secteur, une journée pédagogique au bénéfice d'étudiants en bacheliers agrégés de l'enseignement secondaire. Les étudiants ont ainsi eu l'occasion de visionner le film « 120 battements par minute » du réalisateur Robin Campillo – film primé au Festival de Cannes 2017 par le Grand Prix du jury. À la suite de cette projection, ceux-ci ont dialogué longuement avec des membres du Planning familial du Midi et de l'ASBL Alter-Visio, sur les progrès des thérapies, la nécessité de continuer à se protéger ou encore sur les discriminations et les préjugés que subissent toujours les personnes séropositives.



© Isopix

#### IV. Le Parlement Jeunesse

Du **12 au 16 février 2018**, s'est tenue au Parlement, la 22<sup>e</sup> session du Parlement Jeunesse Wallonie-Bruxelles.

Le Parlement, en soutenant cette initiative, offre une opportunité aux jeunes de s'initier ou de renforcer leur participation au débat public, ainsi que d'accroître leur intérêt pour la politique.

C'est ainsi que durant une semaine, 120 jeunes (retenus parmi plus de 600 candidatures), âgés de 17 à 26 ans se sont pliés aux règles de la simulation et ont endossé pleinement les rôles de parlementaire, de ministre ou de journaliste. Ils ont ainsi découvert, pour la plupart, la pratique du débat contradictoire défendant leur position sur des sujets variés relatifs à la mobilité, aux médias, à l'égalité des chances ou encore à l'environnement.

En vue de consolider les liens privilégiés que le Parlement entretient avec plusieurs assemblées étrangères de la Francophonie et désireux de marquer son ouverture sur le monde, le Parlement Jeunesse a accueilli cette année des jeunes venus du Cambodge, du Grand-Duché du Luxembourg, du Jura suisse, de la Louisiane et de la Vallée d'Aoste. Dans la même optique, deux représentants du Parlement Jeunesse 2018 ont participé à la 2<sup>e</sup> simulation organisée par le Conseil des Jeunes valdôtains qui s'est tenue du 29 juillet au 3 août 2018.

**Le 16 mai 2018**, au cours d'une séance plénière du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les « jeunes ministres » ont présenté les résultats de leurs travaux aux députés.



22<sup>e</sup> session du Parlement jeunesse.

#### V. Le colloque « Égalité femmes-hommes : où en est-on ? »

Le 7 mars 2018, le Parlement a organisé un colloque dédié à la question de l'égalité de genre. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre de l'engagement du Parlement dans le mouvement « HeForShe » (Eux pour Elles) de l'ONU Femmes (voir supra, partie « Les temps forts de la session 2017-2018, page 10).

Près de 200 personnes sont venues assister à cette matinée de débats.

Un village des associations, regroupant plusieurs acteurs du secteur de l'égalité de genre, a également été organisé le 7 mars après-midi, en marge de la séance plénière. Les participants ont ainsi pu présenter leurs actions aux parlementaires et échanger avec eux.

#### VI. Un concours à destination du public scolaire

Pour la 7<sup>e</sup> édition du concours des écoles, le Parlement a proposé aux élèves du 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement secondaire, tous réseaux confondus, de concevoir un projet solidaire sur le thème « **La solidarité c'est classe !** ». Plus de 250 élèves ont ainsi travaillé sur la réalisation de projets solidaires au bénéfice des élèves de leur classe ou de leur établissement.



Sur base des dossiers déposés, un jury spécialisé a désigné 4 lauréats : les classes de l'IPES d'Herstal et de l'Institut Saint-Anne de Florenville (1<sup>re</sup> année), ainsi que celles de l'Institut Notre-Dame de Bertrix et du Collège Saint-Pierre d'Uccle (2<sup>e</sup> année). Toutes ces classes ont reçu une aide financière afin de concrétiser leur projet.

La cérémonie de remise des prix a eu lieu le **mercredi 21 mars 2018** à l'occasion de la séance plénière.



© IsopiX

## VII. Le Parlement des enfants

Fort du succès des deux premières sessions, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé la 3<sup>e</sup> session du Parlement des enfants sur la thématique de la promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école.

Ce projet d'apprentissage à la démocratie et la citoyenneté a permis à des élèves de 6<sup>e</sup> primaire d'approfondir leurs connaissances sur le fonctionnement d'une institution parlementaire au cœur de la démocratie, en mettant en exergue les valeurs essentielles d'une société ouverte.

Pas moins de 35 classes, chacune parrainée par un(e) parlementaire, ont participé au projet. C'est ainsi qu'environ 1 000 élèves se sont familiarisés au travail de l'assemblée en visitant l'institution et en participant à une simulation parlementaire combinant un mini-débat et un vote. À cette occasion, ils ont également eu l'opportunité d'interagir avec leur parrain/marraine parlementaire.

À la suite de cette visite, les élèves, avec l'aide de leur professeur, ont élaboré une proposition de décret visant à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons à l'école. Le choix du thème a été posé en lien avec l'engagement du Parlement dans le mouvement *HeForShe* (EuxPourElles).

Les propositions de décret déposées ont ensuite été soumises au vote des classes participantes regroupées par zone géographique.

**Le 31 mai 2018** s'est tenue la remise des prix récompensant les 6 classes lauréates (une par province et une à Bruxelles), chacune remportant un tableau interactif.

Ont été primées lors de la 3<sup>e</sup> session du Parlement des enfants :

- ▶ l'athénée royal de Rixensart (Brabant wallon) ;
- ▶ l'école communale des Églantiers d'Uccle (Bruxelles) ;
- ▶ l'école communale « Le grand Vivier » de Chièvres (Hainaut) ;
- ▶ l'école Saint-Joseph de Seraing (Liège) ;
- ▶ l'école communale « Le Vivier » de Longlier (Luxembourg) ;
- ▶ l'école « Les 2 Châtaigniers » de Sombreffe (Namur).

Les supports pédagogiques, les propositions de décret adoptées, ainsi que les photos des différentes activités sont disponibles sur le site internet du Parlement des enfants : [www.parlementdesenfants.be](http://www.parlementdesenfants.be)

## VIII. Des visites

Plus de 4 000 citoyens ont franchi les portes de l'institution, confirmant ainsi l'engouement observé lors de la session précédente. Cet intérêt résulte de la volonté du Parlement de s'ouvrir vers l'extérieur, notamment au travers de la 3<sup>e</sup> session du Parlement des enfants qui a permis à environ 1 000 enfants de 6<sup>e</sup> primaire de visiter l'assemblée.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des visiteurs, une répartition par catégorie peut se faire de la manière suivante :

- ▶ 25 % : classes participantes au Parlement des enfants ;
- ▶ 25 % : groupes scolaires issus de l'enseignement primaire ;
- ▶ 13 % : groupes scolaires issus de l'enseignement secondaire ;
- ▶ 37 % : groupes d'adultes divers.

## LE PARLEMENT ACCUEILLE

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles met ses locaux à disposition des groupes politiques reconnus, des membres du Bureau, des chefs de groupe, des parlementaires, des membres du gouvernement, mais aussi de tiers. Le Bureau peut décider d'accueillir des organismes et autres associations socioculturelles relevant du champ de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'occasion d'événements exceptionnels.

Dans tous les cas, la manifestation doit être en lien avec les compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle ne peut revêtir aucun caractère commercial ou lucratif.

### I. La Nuit Blanche 2017

**Le 7 octobre 2018**, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a participé à la 15<sup>e</sup> édition de la « Nuit blanche ». Organisé par la Ville de Bruxelles cet événement culturel et artistique invite tout un chacun à se réapproprier la ville, son espace public, mais également des lieux intérieurs, parfois moins connus du grand public.

Outre l'ouverture des lieux, c'est également une réelle expérience culturelle qui est offerte aux visiteurs, car un projet artistique spécifique est proposé dans chaque espace.

L'édition 2017 de la « Nuit blanche » s'est tenue dans le quartier des Libertés, quartier du Parlement, sur le thème « Jeux de pouvoir ».

Chaque année, près de 100 000 noctambules se plongent dans une expérience inédite de sensibilisation à l'art. Le Parlement a participé à l'événement 2017 en proposant au public, en son Hôtel de Ligne, une pièce originale, interactive et évolutive, « Les 10 commandements », créée pour



l'occasion par le duo d'artistes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Clinic Orgasm Society*. Plus de 150 personnes ont ainsi pu participer à l'une des 4 représentations de cette pièce, mais également visiter l'exposition du Prix jeunes artistes 2017 ou simplement découvrir le Parlement avec un regard différent.

### II. Le Colloque international sur le radicalisme

**Le 13 octobre 2017**, le Parlement a accueilli dans son hémicycle, un colloque international intitulé « *Trajectoire de radicalisation violente, état des lieux de la prévention* ».

Organisé par le Réseau de prise en charge des extrémismes et radicalismes violents de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce colloque a réuni plus de deux cents professionnels du secteur.

Ce colloque international avait pour objectif principal de mieux « outiller » ces professionnels en leur proposant un moment d'échanges et de réflexion en présence d'experts venus de Belgique et d'Europe. Basées sur les résultats de recherches empiriques et agrémentées d'expériences pratiques, les différentes présentations furent particulièrement riches d'informations pour l'ensemble des participants.

### III. La pièce de théâtre « Lettre à Nour »

**Le 7 novembre 2017**, le Parlement a invité les députés, les collaborateurs et les agents à assister dans l'hémicycle à la représentation de la pièce de théâtre « *Lettre à Nour* » du metteur en scène Rachid Benzine. Cette pièce raconte sous forme de théâtre épistolaire, les échanges entre un père intellectuel, musulman pratiquant – vivant sa religion comme un message de paix et d'amour –, et sa fille partie en Irak rejoindre l'homme qu'elle a épousé en secret et qui est un lieutenant de Daesh. Véritable leçon de philosophie et de compréhension des mécanismes utilisés par Daesh, cette pièce met également en exergue l'amour filial et paternel. À l'issue de la représentation, le public a eu l'occasion d'échanger avec les acteurs et l'auteur de la pièce.

### IV. Les « Rallyes politiques » de la Plateforme pour le service citoyen

La Plateforme pour le service Citoyen a organisé trois « Rallyes politiques » au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les **24 novembre 2017, 23 février et 27 avril 2018**.

La Plateforme pour le service Citoyen propose aux jeunes de 18 à 25 ans qui le désirent de s'engager pendant 6 mois au service de la collectivité en alliant bénévolat et formation à la citoyenneté.

© DR

C'est dans le cadre de cette formation que s'inscrivent les « Rallyes politiques » dont le but est de sensibiliser les jeunes à la politique belge et d'en démystifier les principaux aspects (rappel du fonctionnement de notre système politique, explication du fédéralisme belge, meilleure compréhension des différents partis politiques et de leur programme, rencontre avec des parlementaires, etc.).

## V. Le Colloque Henri La Fontaine

Le pacifisme est-il l'illusion perdue du 20<sup>e</sup> siècle ? Certainement, le terme ne mobilise plus autant qu'auparavant. Pourtant, le pacifisme n'est pas qu'un combat. Il s'agit aussi d'une vision du monde, d'un paradigme : comprendre les conflictualités dans leur complexité et dans leur récurrence, pour cesser de les nourrir. Quoi de plus nécessaire aujourd'hui, face aux dangers du changement climatique, du terrorisme, du nucléaire ou encore de la montée des extrêmes ?

C'est à ces questions qu'a tenté de répondre le colloque « *Construire la paix : quels outils pour quel ordre du monde ?* » organisé par la Fondation Henri La Fontaine, l'Association pour les Nations unies (APNU) et le Groupe de recherche et d'Information sur la paix et la sécurité (GRIP) le 29 novembre 2017 au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## VI. La « Journée de la recherche en FWB » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Le 8 décembre 2017 s'est tenue au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles la deuxième édition de la « Journée de la recherche en Fédération Wallonie-Bruxelles » articulée cette année autour du thème du « vivre ensemble ».

L'objectif de cet événement était de stimuler et renforcer les liens entre les centres de recherches universitaires et les centres d'activités de l'administration qui ont des missions de recherches et d'études, d'inviter les milieux académiques à orienter leurs travaux vers les domaines de compétences de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et de promouvoir le travail des jeunes chercheurs en leur donnant plus de visibilité au sein de l'administration.

À cette occasion, des doctorants et des docteurs diplômés depuis moins de deux ans d'un établissement d'enseignement supérieur de la FWB étaient invités à partager une communication de leur recherche. À l'issue de la journée, l'un d'entre eux a été distingué par le « Prix de la Journée de la Recherche en FWB ».

## VII. L'assemblée Alter Égales

L'Assemblée participative pour les Droits des femmes, Alter Égales, a tenu sa session 2017 consacrée au « Droit à l'intégrité physique et psychique » le 14 décembre 2017 en présence d'une centaine de personnes issues de plus de 70 associations et mouvements de femmes francophones.

Réunis au sein de l'hémicycle du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à l'initiative de la ministre des Droits des femmes, les participants ont dressé le bilan 2017 de cette assemblée participative en faveur de l'égalité hommes-femmes.

Principalement focalisée sur le traitement médiatique des violences faites aux femmes, le harcèlement dans l'espace public, mais aussi les violences sexistes et à celles perpétrées dans la prostitution, cette assemblée a permis de répertorier une série de mesures à mettre en œuvre par les différents niveaux de pouvoirs. À l'issue de cette 4<sup>e</sup> édition d'Alter Égales, et dans un esprit de démocratie participative, les participants ont ainsi plébiscité la question du droit à être représentée, pour la thématique de travail 2018.

## VIII. L'exposition « Femmes plurielles » :

Du 7 au 23 mars 2018, l'atrium de l'Hôtel de Ligne du Parlement a accueilli l'exposition « Femmes plurielles ». Composée d'une vingtaine de portraits de femmes d'origine africaine établies en Belgique, cette exposition a mis en évidence les difficultés vécues par ces femmes, mais surtout leur parcours de réussite et de reconnaissance sociale. L'ensemble des témoignages était porteur de messages positifs en faveur du « vivre ensemble » et d'une société plus inclusive.



© Isopix

## IX. La huitième édition du prix François Delor

Le **17 avril 2018**, le Prix François Delor qui vise à récompenser un travail de fin d'études contribuant de manière originale à l'enrichissement des connaissances sur les questions, les sexualités et les cultures LGBTQI (lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queer et intersexué-e-s) a été remis en présence du président du Parlement et d'un représentant du ministre de l'Enseignement supérieur. Il s'agit d'un prix unique d'un montant de 1000 € récompensant les travaux de fin d'études des étudiants, tant des universités que des hautes écoles.



Mme Florence Thiry et M. Guillaume Albessard lauréats du prix François Delor.

Cette année, deux prix ex æquo ont été attribués à Mme Florence Thiry de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) pour son mémoire « *Hétéronormativité et expériences thérapeutiques des professionnel(le)s de la santé mentale avec des patient(e)s non hétérosexuel(le)s* », ainsi qu'à M. Guillaume Albessard de l'ULiège pour « *L'asile lié à l'orientation sexuelle* ».



## X. L'Institut supérieur pédagogique Galilée

Le **mercredi 23 avril 2018**, le Parlement a été, pour la 6<sup>e</sup> fois, le lieu d'une rencontre entre plus de 120 étudiants de l'Institut supérieur pédagogique Galilée (ISPG) et des représentants de chaque groupe politique reconnu. Cette activité avait pour objectif de rapprocher ces étudiants, futurs enseignants, de l'institution parlementaire. Ils ont ainsi eu l'occasion d'exposer leurs différentes préoccupations relatives à leur future carrière professionnelle et ont également pu débattre avec les parlementaires présents de l'avenir de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles.

## XI. La remise des prix « Journalistes en herbe »

L'assemblée du Parlement soutient chaque année le concours « Journalistes en herbe » organisé par le ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le **30 mai 2018**, le Parlement a ainsi accueilli la 10<sup>e</sup> remise des prix de ce concours.

Ce prix récompense le travail journalistique fourni durant une année par des classes de 6<sup>e</sup> primaire, de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> secondaire et, pour la seconde année consécutive, de 6<sup>e</sup> secondaire de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, tous types de réseaux confondus.

Le concours a pour objectifs de donner la parole aux élèves et d'éveiller leur esprit critique. La réalisation d'un projet collectif en classe met notamment à l'épreuve la créativité, la capacité de réflexion, de synthèse, d'analyse et d'écriture des élèves participants.

Les lauréats ont été récompensés au Parlement par divers prix offerts par plusieurs sponsors (ADEPS, PASS...). Le prix remis par l'institution a consisté, quant à lui, à un lot de livres jeunesse d'auteurs belges francophones.

## XII. La cérémonie de clôture du projet « Si j'étais Bourgmestre de ma commune »

Le 6 juin 2018, l'hémicycle du Parlement a accueilli la cérémonie de clôture du projet « Si j'étais Bourgmestre de ma commune » de Promo Jeunes AMO.

Ce projet proposait aux jeunes (de 13 à 21 ans) de se glisser dans la peau d'un candidat aux élections communales.

Pour convaincre les électeurs (en l'occurrence leurs pairs, leurs proches ou encore les habitants de leur commune) de voter pour eux, leur candidature ne consistait pas en un discours, mais en une chanson à texte (rap, chant, slam...) et un clip vidéo à réaliser.

Avant d'y aboutir, les jeunes ont suivi une série d'ateliers sur différentes thématiques telles que :

- ▶ la connaissance et l'estime de soi ;
- ▶ le vivre ensemble et la citoyenneté ;
- ▶ le fonctionnement du système électoral belge, plus précisément au niveau communal ;
- ▶ l'expression d'un message, un discours ou une idée au travers d'une chanson à texte.

L'ensemble du projet était guidé par une interrogation : si j'étais bourgmestre de ma commune, qu'est-ce que je ferais pour la changer ? Le but était d'amener les jeunes à réfléchir à un grand nombre de questions autour de la citoyenneté, mais aussi les inciter à s'exprimer.

Dans ces différentes démarches, ils étaient accompagnés par Promo Jeunes AMO, des rappeurs bruxellois, des réalisateurs de clip, le CBAI ainsi que Souterrain Production.

## LIEU DE CULTURE, LE PARLEMENT EXPOSE

### I. Les œuvres du prix « Jeunes Artistes »

**Du 5 octobre au 10 novembre 2017**, les cimaises de l'atrium de l'Hôtel de Ligne ont accueilli les œuvres de Maxence Mathieu, lauréat du prix « Jeunes Artistes » 2017 consacré à la « sculpture et installa-



© Reporters



Exposition du prix Jeunes Artistes 2017.

tion », mais également celles des artistes Pauline Debrichy, Delphine Deguisage, Gaëlle Dornier, Maëlle Dufour, Lucas Roman et Cléo Totti.

Plus de 250 personnes sont venues découvrir l'exposition, notamment à l'occasion du vernissage.

### II. L'exposition « Mon patrimoine revisité » du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

La Cellule Culture-Enseignement du Ministère a organisé pour la deuxième année consécutive une exposition mettant en valeur le travail de classes de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> année de l'enseignement primaire, tous réseaux confondus, **du 23 au 25 avril 2018** au sein de l'atrium de l'Hôtel de Ligne.

L'objectif de cette activité est de permettre aux élèves de découvrir ou de redécouvrir le patrimoine à proximité de leur école, de l'étudier en classe pour ensuite le reproduire sous la forme d'une « œuvre d'art » qui est présentée lors d'une exposition.

### III. L'exposition « J'affiche mon fair-play »

**Du 13 au 29 juin 2018**, le Parlement a accueilli l'exposition « *J'affiche mon fair-play* » proposée par l'ASBL Panathlon Wallonie-Bruxelles. Cette exposition a réuni une cinquantaine d'œuvres réalisées dans le cadre du 13<sup>e</sup> concours d'arts graphiques de l'ASBL dont l'objectif était de sensibiliser et de conscientiser les jeunes générations à la place du « fair-play » dans le sport et aux valeurs positives véhiculées par celui-ci. Chaque œuvre graphique exposée reflétait ainsi une vision personnelle de cette thématique. Le vernissage de l'exposition, organisé le 13 juin 2018, a été l'occasion de remettre les prix aux lauréats de ce concours.

## LE PARLEMENT SOUTIENT

### I. Des événements importants

Durant la session 2017-2018, le Bureau du Parlement a accordé son soutien à plusieurs événements phares en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils témoignent de la vitalité de la culture au sein de l'espace belge francophone. S'il est une compétence que la Fédération Wallonie-Bruxelles et son Parlement affectionnent particulièrement, c'est bien la culture : elle constitue le ciment entre tous les francophones de ce pays. Que nous soyons Wallons ou Bruxellois, nous vibrons de la même manière au cinéma, au théâtre, au musée, lors d'un concert, en lisant un livre... La culture ne divise jamais, elle rassemble, elle fédère.



La lauréate de la Dictée du Balfroid 2018 et sa classe au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 1° Le Festival international du film francophone de Namur (FIFF)

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a soutenu l'édition 2017 de ce festival tout entier dédié à la culture cinématographique francophone dont la réputation n'est plus à bâtir. Le Parlement était notamment associé à une soirée de gala dédiée à la francophonie, le 2 octobre 2017, en association avec l'Organisation internationale de la francophonie (OIF).

### 2° La dictée du Balfroid

Le samedi 28 avril 2018, Laetitia Van Hecke, du Collège Saint-Pierre d'Uccle, a remporté la « Plume d'Or », en finale de la « dictée du Balfroid », du nom de sa fondatrice. Comme chaque année, le Parlement s'est associé à cet événement incontournable du calendrier scolaire.

Le 14 mai 2018, la lauréate de la plume d'or ainsi que sa classe de 6<sup>e</sup> primaire ont été accueillies au Parlement, en présence de Mme Liliane Balfroid.

Cette visite était l'occasion de féliciter Laetitia pour cette magnifique performance, mais également son institutrice et l'ensemble du corps enseignant du Collège Saint-Pierre d'Uccle.

Les enfants ont pu découvrir le Parlement et en apprendre un peu plus sur notre institution.

### 3° Les Francofolies de Spa

Les Francofolies de Spa sont un des festivals incontournables de l'été. Soutenir les « Francos » est dans la droite ligne de notre institution, car ce festival incarne deux de nos fondamentaux, la culture et la francophonie. En faisant la part belle aux artistes francophones, avec un accent tout particulier mis sur ceux de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Francofolies de Spa participent au rayonnement de notre langue et de notre culture. Partenaire du festival, le Parlement a déployé un important dispositif de visibilité (banderoles, drapeaux sur pieds, diffusion de notre spot vidéo promotionnel, etc.).

Nous avons également organisé un concours internet afin de faire gagner des places au grand public. Plus de 1000 personnes ont tenté leur chance et

quatre-vingts entrées pour le festival ont été distribuées.

### 4° La royale Académie internationale d'Été de Wallonie (AKDT)

La Royale Académie Internationale d'Été de Wallonie (AKDT) œuvre pour que chacun puisse se former à une discipline artistique dans l'un des quatre domaines suivants : la musique, les arts plastiques, les danses et musiques du monde et les arts du spectacle.

Pour cela, elle propose depuis plus de 50 ans des stages variés, permettant de former près de 2000 enfants chaque année pendant l'été. Les jeunes participants à ces stages proviennent de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il était donc important pour le Parlement d'apporter son soutien à cette initiative à l'occasion de son édition 2018.

### 5° Les Festivals de Wallonie

De juin à octobre 2018, cet événement phare pour les amoureux de musique classique propose des concerts qui se déroulent dans de nombreux lieux en Wallonie, mais aussi à Bruxelles. Il s'agit d'un véritable label de qualité que le Parlement soutient.

Le Parlement était également présent à l'occasion de la Tournée d'ouverture des Festivals de Wallonie, du 29 mars au 1<sup>er</sup> avril 2018.

## II. D'autres initiatives

Le Parlement apporte également son soutien à des initiatives ciblées. Depuis 2012, des critères stricts régissent l'attribution de ces subsides destinés à soutenir des activités en relation directe avec les compétences de la Fédération. Ces critères figurent dans le règlement adopté par le Bureau de l'Assemblée et sont accessibles sur le site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be) – rubrique infos pratiques – subventions.

Voici la liste complète des associations ayant bénéficié de subsides ou d'une aide matérielle du Parlement au cours de la période de septembre 2017 à août 2018 :

De septembre 2017 à décembre 2017  
(10 subventions accordées) :

- ▶ Teddy Bear Dance Club (sport)
- ▶ Novella (culture)
- ▶ Comédiens Petit Ry (culture)
- ▶ Comité culturel G. Bernard (culture)
- ▶ Festival rire de Bastogne (culture)
- ▶ Géopolis (culture)
- ▶ Bano (sport)
- ▶ Welcome Spring Festival (culture)
- ▶ Fête des artistes Chassepierre (culture)
- ▶ Comité de quartier de Grivegnée (culture)

De janvier 2018 à août 2018  
(41 subventions accordées) :

- ▶ Goosefest (culture)
- ▶ Association Belgo Basse Guinée (culture)
- ▶ Printemps musical Silly (culture)
- ▶ Durbuy Rock Festival (culture)
- ▶ Amis du square A. Steurs (culture)
- ▶ Enola ASBL (sport)
- ▶ Confrérie de la Tania (culture)
- ▶ Les arts entrelacés (culture)
- ▶ Orbitale – Vecteur (culture)
- ▶ Enfants de Tchernobyl (jeunesse)
- ▶ Woodscout (aide à la jeunesse)
- ▶ Orchestre Val de Sambre (culture)
- ▶ UN !K (culture)
- ▶ Promuséa (culture)
- ▶ Association Concerto (culture)
- ▶ Maison Francité (culture)
- ▶ Monumento (culture)
- ▶ Royal Auto Moto Club (sport)
- ▶ Pays de l'Attert (culture)
- ▶ Accordéons-nous (culture)
- ▶ CDWEJ (culture)
- ▶ Un soir à Binche (culture)
- ▶ Aralunaires (culture)
- ▶ Festiv@liège (culture)
- ▶ Le little Step of Dance (sport)
- ▶ Administration communale d'Ohey (enseignement)
- ▶ Bruxelles Champêtre (culture)
- ▶ ScriptaLinéa (culture)
- ▶ Fédération Infor Jeunes Wallonie-Bruxelles (aide à la jeunesse)
- ▶ Open Source Music (culture)
- ▶ Terra Brasil (culture)
- ▶ Association Nicolas-Fontaine (culture)
- ▶ On the road (culture)
- ▶ Théâtre au vert (culture)
- ▶ Educode (éducation)
- ▶ Mubafa (culture)
- ▶ ReForm (culture)
- ▶ L'art de divertir (culture)
- ▶ Festival Les Ardentes (culture)
- ▶ Mundaneum (culture)
- ▶ Agenda politique (culture)

## LE PARLEMENT COMMUNIQUE

Durant la session 2017-2018, le Parlement a poursuivi sa politique de communication. Elle répond ainsi à l'axe III de son plan stratégique, soit « l'ouverture du Parlement vers le monde extérieur et la visibilité du Parlement ».

### I. Les réseaux sociaux

La page *Facebook* du Parlement (@parlement.federation), datant de juin 2015, continue à bien se développer et est l'un des canaux de communication de l'institution vers le grand public. Elle compte désormais plus de 4 000 mentions « j'aime ». Elle est donc en constante progression.



Notre audience sur *Twitter* a également continué à croître, pour comptabiliser en fin de session 2017-2018 près de 7 000 abonnés.



Notre page *Facebook* et notre compte *Twitter* nous permettent de partager les actualités et événements de l'institution. Cela permet aussi de rendre plus visible le travail parlementaire.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également présent sur Instagram et YouTube.

### II. Les vidéos de l'institution

Toujours plus soucieux de rendre l'activité parlementaire accessible à tous, le Parlement développe également sa communication via la vidéo.

Le Parlement réalise régulièrement des vidéos, notamment à l'occasion des événements organisés par l'institution. Ces dernières sont accessibles via nos réseaux sociaux, notre chaîne *YouTube* ou bien encore le site du Parlement ([www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)).

Depuis 2014, l'intégralité des débats parlementaires en séance plénière est diffusée en direct sur internet, via notre plateforme accessible au lien suivant : <http://direct.pfwb.be>.

Il est également possible de les voir ou les revoir en différé via le lien : <http://tv.pfwb.be>.

Afin d'en informer le plus grand nombre, les directs vidéo sont annoncés sur nos réseaux sociaux.

### III. La diffusion en direct sur les télévisions locales

Depuis le début de la session 2017-2018, **les questions d'actualités aux ministres en séance plénière sont diffusées en direct sur l'ensemble des douze télévisions locales** de la fédération Wallonie-Bruxelles.

Cela participe à la volonté d'ouverture du Parlement vers les citoyens et de rendre le plus accessible possible les débats au sein de notre assemblée.

La diffusion est commentée en direct par un journaliste des télévisions locales.

Ces dernières étant un média de proximité très actif en Fédération Wallonie-Bruxelles, il était important pour le Parlement de mettre en place cette diffusion.

La session 2017-2018 aura donc été l'occasion de 19 émissions « *Questions d'actualité* ».

#### IV. Le film « Un Parlement pour les francophones »

Réalisé en 2015, le film institutionnel du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été actualisé pendant la session 2016-2017, afin de suivre les différentes évolutions de notre assemblée. Ce film est un très bon outil pour présenter notre institution.

Il est notamment diffusé lors des visites scolaires. Il est également accessible via notre site internet.

La version courte de 40 secondes a aussi été diffusée lors d'événements soutenus par le Parlement (Festival du film d'amour de Mons, Francofolies de Spa).

#### V. Le site [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be)

Le site du Parlement permet de rendre accessibles le travail parlementaire et les activités de notre institution.

Il participe à la démocratisation de nos travaux en permettant l'accès aux textes parlementaires, mais aussi à toutes les informations utiles sur notre institution et ses actualités.

L'agenda des travaux parlementaires est également mis à jour après chaque Conférence des présidents.

#### VI. Les brochures pédagogiques « 10 questions que tu te poses » et « Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 questions »

Depuis quelques années, la brochure « 10 questions que tu te poses » connaît un beau succès auprès des élèves de 6<sup>e</sup> primaire. Cette année encore, environ 14 000 exemplaires ont été distribués dans les écoles qui en ont fait la demande, ainsi qu'au cours des visites du Parlement.

Fort de ce succès, le Parlement a souhaité mettre à jour cette brochure pour la rendre également accessible aux élèves du premier cycle du secondaire. C'est ainsi qu'en **janvier 2018**, le Parlement a édité une nouvelle brochure réalisée en collaboration avec M. Fred Jannin : « *Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 10 ques-*

*tions* ». Conçue comme un outil pédagogique, cette brochure prend pleinement place dans le cadre des cours d'éducation à la citoyenneté, ainsi que dans tous types d'activités dédiées à cette thématique.

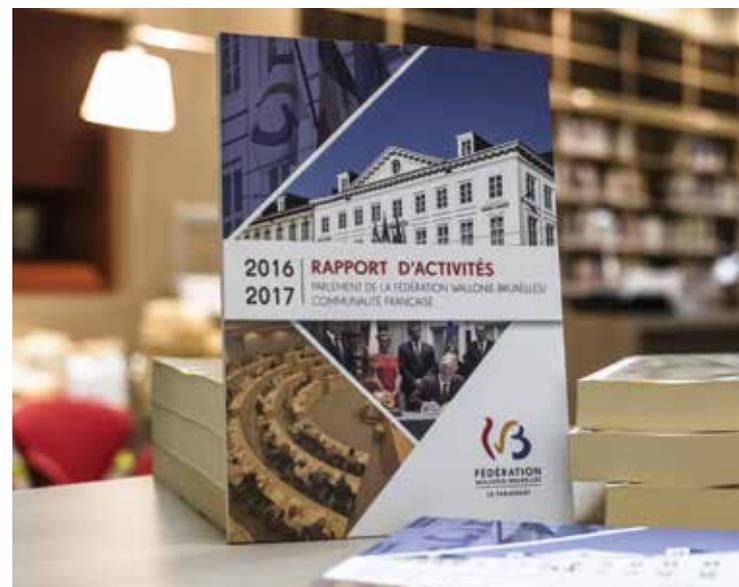


#### VII. Le rapport d'activités

Afin de mieux faire connaître ses activités, le Parlement publie un rapport d'activités depuis la session 2012-2013. Véritable mine d'informations sur notre institution, ce rapport participe à une véritable dynamique dont le but consiste à rapprocher les Wallons et les Bruxellois francophones de leurs institutions en général et de leur Parlement en particulier. Ce rapport souligne les différents axes de travail de notre institution et diffuse un éclairage spécifique sur l'administration parlementaire.

Le rapport d'activités 2016-2017 a été diffusé à 2 500 exemplaires papier.

Les rapports d'activités sont également disponibles en ligne, sur le site internet et les réseaux sociaux de l'institution.





© DR

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles était présent au Salon Éduc 2017.

### VIII. La présence sur des salons

Fidèle à l'axe III de son plan stratégique, visant l'ouverture du Parlement sur le monde extérieur, notre institution développe de nombreuses activités pour attirer les citoyens dans ses murs.

Cependant, pour rencontrer cet objectif, il est également important d'aller à la rencontre du public. La mise en visibilité de l'institution lors des événements qu'elle soutient participe à cela.

Lors de la session 2017-2018, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est également allé à la rencontre de certains publics cibles, en participant à des salons.

Le Parlement était ainsi présent **du 18 au 20 octobre 2017 au Salon Éduc** à Charleroi.

Ce salon est le rendez-vous de tous les professionnels du secteur de l'éducation : enseignants, chefs d'établissement, logopèdes, inspecteurs, agents PMS, pouvoirs organisateurs, bibliothécaires, éducateurs, conseillers pédagogiques... Chaque année, il accueille plus de 20 000 visiteurs.

Tenir un stand sur le Salon Éduc a permis de mettre en visibilité notre institution auprès des enseignants et des acteurs du monde de l'éducation. Cela a été l'occasion de rappeler le travail et le fonctionnement de l'assemblée, mais également de présenter les initiatives du Parlement pouvant intéresser le public scolaire, comme par exemple : les visites guidées, le concours à destination des écoles, le projet « Parlement des enfants »...

Des supports, dont notamment la brochure « 10 questions que tu te poses » s'adressant directement au public scolaire, ont été diffusés à cette occasion.

#### **Le Parlement était également présent au salon des mandataires, les 8 et 9 février 2018.**

Ce salon s'adresse aux mandataires locaux de Wallonie et à toutes les personnes qui participent à la gestion quotidienne des pouvoirs locaux.

La participation à ce salon a également donné lieu à une belle collaboration avec l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) puisque nous avons fait stand commun avec la cellule Architecture de la Direction générale des infrastructures de la FWB.

Les visiteurs du stand pouvaient ainsi à la fois découvrir les réalisations de la cellule Architecture et prendre des conseils auprès des experts présents et en savoir plus sur le Parlement.

Notre présence a été l'occasion de faire la promotion des différentes initiatives mises en œuvre par le Parlement (concours des écoles, action en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes via notre engagement dans le mouvement *HeForShe* (EuxPourElles), Parlement des enfants, mise à disposition gratuite de la brochure « 10 questions que tu te poses »...).

Le Parlement a également participé au rallye des écoles organisé le deuxième jour du salon.

Des jeunes de rhéto sont donc venus découvrir l'institution sur notre stand.

En 2018, le salon des mandataires a accueilli plus de douze mille visiteurs sur deux jours.

## X. Et aussi...

À travers les différents événements organisés tout au long de la session et détaillés dans le présent rapport d'activités, le Parlement a favorisé la rencontre avec le public et contribué à une plus grande visibilité et à une meilleure connaissance de notre institution.

## LA CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

Depuis 2014, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et l'ULB ont fondé un groupe de recherche sur les parlements. Cette collaboration qui a pour objectif de mieux faire connaître la vie et l'action des parlements développe ses activités autour de trois axes : l'enseignement, la recherche et l'échange d'idées.

Le souhait est de renforcer l'intérêt des chercheurs et des étudiants pour le travail parlementaire, de favoriser l'ouverture du monde parlementaire sur son environnement et d'améliorer la compréhension par les citoyens de leurs institutions démocratiques.

### I. L'enseignement

#### 1° Organisation de travaux pratiques

Le secrétaire général du Parlement, Xavier Baeselen, a donné aux étudiants de deuxième année de bachelier en sciences politiques de l'ULB des travaux pratiques dans le cadre du cours : « *actualité politique et parlements en Belgique* ».

Ces travaux pratiques sont l'occasion pour les étudiants de mieux appréhender le travail parlementaire.

### II. La recherche et l'échange d'idées

#### 1° Le Comité de pilotage

Les thèmes de réflexion qui ont occupé ou occupent encore le Comité de pilotage sont :

- ▶ le projet « Parlement citoyen » sur l'avenir de l'Europe ;
- ▶ une enquête auprès des parlementaires en vue d'analyser leur opinion sur le double mandat Région-Communauté ;
- ▶ l'organisation d'une formation à destination des agents des assemblées parlementaires en 2018 ;
- ▶ l'école d'été « *Participation et démocratie* » organisée par l'ULB en mai 2018.

#### 2° Le projet « Parlement citoyen » : quelle Europe pour demain ?

Lors de la session 2017-2018, l'activité phare du partenariat ULB-Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a été, sans conteste, le projet « Parlement citoyen » sur l'avenir de l'Europe.

Pour rappel, cet événement a réuni près d'une centaine de citoyens belges francophones sélectionnés par tirage au sort. Ceux-ci se sont réunis pour délibérer à deux reprises dans les locaux du Parlement, le 1<sup>er</sup> juillet et le 23 septembre 2017 (voir page 12).

L'équipe de l'ULB a contribué à cet événement sur plusieurs aspects : définition des modalités du panel, gestion du tirage au sort des participants, aide à la préparation des fardes d'information à destination des participants, formations avec les agents du Parlement, présence d'experts en études européennes le 23 septembre, analyse des votes et analyse des débats...

#### 3° La présence de chercheurs de l'ULB dans le cadre d'une étude auprès des membres du Parlement

L'Université libre de Bruxelles organise, avec l'Université d'Anvers, une étude auprès des membres du Parlement fédéral et des assemblées des entités fédérées visant à évaluer comment les élus perçoivent les demandes et opinions politiques des citoyens, mais aussi quel regard ils portent sur les initiatives d'assemblées citoyennes qui ont pu être menées au cours des derniers mois en Belgique.

Afin de mener à bien cette enquête, le Bureau du Parlement a autorisé la présence de chercheurs de l'ULB dans nos locaux, en marge des séances plénières en mai et en juin 2018, afin qu'ils puissent plus facilement avoir accès aux parlementaires.

#### 4° Accueil de l'École d'été de l'ULB

L'Université libre de Bruxelles (ULB) organise avec les universités de Lausanne, de Bordeaux et Laval à Québec une école d'été intitulée « Participation et démocratie ».

Celle-ci s'adresse aux doctorants, mais également aux acteurs professionnels de la participation et de la démocratie, qu'il s'agisse de membres d'administrations publiques, d'institutions politiques (parlements, notamment), de partis politiques, de mouvements sociaux ou d'acteurs associatifs.

En 2018, cette école d'été se déroulait à Bruxelles. Dans ce cadre, le Parlement a accueilli les participants le mercredi 30 mai. Cela a été l'occasion d'évoquer avec eux le projet Parlement citoyen.

En outre, les participants ont pu visiter le Parlement et assister aux questions d'actualité en séance plénière.

# V. LA GESTION DU PARLEMENT



## LES MARCHÉS PUBLICS

Le Bureau et les services du Parlement veillent au respect des règles applicables en matière de marchés publics dans le cadre des marchés de travaux, de services, d'achat de fournitures et de matériel. La même vigilance est appliquée dans la mise en œuvre des événements qu'il organise ou accueille (réceptions, réunions, colloques ou autres manifestations).

Citons, parmi les marchés publics mis en œuvre durant cette session, les marchés relatifs aux services d'accès à internet, au leasing opérationnel de véhicules, à la fourniture de costumes pour les huissiers et les chauffeurs du Parlement ainsi qu'un marché relatif à la réalisation d'un poste sécurisé à l'Hôtel du Greffe à destination la Police militaire.

La mise en œuvre de ces procédures de marchés publics permet la réalisation d'économies substantielles, ainsi qu'une amélioration de la qualité des services et/ou des matériaux fournis.

### Le développement durable et social

Une attention particulière est apportée aux clauses « environnementales » dans la rédaction des cahiers spéciaux des charges des marchés relatifs à la mise en peinture de locaux ou à la réalisation de travaux de rénovation.

Ainsi, les matériaux et produits utilisés doivent correspondre aux standards écologiques européens. En outre, les soumissionnaires sont tenus de procéder au recyclage et/ou à la valorisation des déchets issus des travaux de rénovation.

Enfin, il est systématiquement veillé, lors du remplacement de luminaires, à prévoir des luminaires LED et, lorsque cela s'avère opportun, à l'installation de détecteurs de présence, ces deux mesures permettant de diminuer significativement la consommation électrique du Parlement.

Le développement social n'est pas oublié, via, notamment, la mise en exergue de l'interdiction du travail des enfants ou du recours à des ressortissants de pays tiers en séjour illégal, mais également le rappel du respect des conventions de l'Organisation internationale du travail.

### Conclusion

Dans le cadre de l'application de la législation sur les marchés publics, les services du Parlement veillent au respect des principes de transparence des procédures et de bonne administration, ainsi qu'à la poursuite des objectifs de développement durable dans le respect des limites budgétaires.

## LES BÂTIMENTS

Le Parlement occupe deux bâtiments : l'Hôtel de Ligne et l'Hôtel du Greffe, situés autour du Parc de Bruxelles, plus communément appelé « Parc royal ». Le premier, situé 72 rue Royale, est loué par le Parlement à son propriétaire, Éthias. Le second, l'Hôtel Torrington, 4-6 rue de la Loi, a été rebaptisé Hôtel du Greffe. Il est la propriété de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il accueille les bureaux de la présidence, du secrétariat général et une très large partie des services de l'administration du Parlement.

### I. L'Hôtel de Ligne

Durant la session 2017-2018, divers travaux y ont été réalisés :

- ▶ dans le cadre du plan d'action mis en œuvre en vue de renforcer la sécurité au sein du Parlement, le remplacement complet de l'éclairage du parking et de ses accès par des luminaires plus puissants et moins énergivores ainsi que l'installation de détecteurs de présence ;
- ▶ toujours dans le cadre du plan d'action relatif au renforcement de la sécurité, l'installation de portiques unipersonnels dans les couloirs menant au parking ;
- ▶ le remplacement d'une partie du paquet du 3<sup>e</sup> étage ;
- ▶ la réfection du plafond de la salle du parc ;
- ▶ le remplacement des portes acoustiques de l'Hémicycle et de la salle du Parc ;
- ▶ le remplacement de l'éclairage du couloir du 3<sup>e</sup> étage et du foyer des parlementaires par des luminaires LED ainsi que l'installation de détecteurs de présence ;
- ▶ la rénovation complète (mise en peinture et remplacement du revêtement de sol) du couloir et des bureaux situés au rez-de-chaussée.





© Reporters



© Reporters



© Reporters

## II. L'Hôtel du Greffe

- ▶ Plusieurs travaux y ont été menés :
- ▶ la rénovation complète d'un local en vue d'y réaliser un poste sécurisé à destination la Police militaire dans le porche du 6 rue de la Loi ;
- ▶ l'assainissement de caves destinées à l'archivage ;
- ▶ le remplacement de la porte du porche du 6 rue de la Loi ;
- ▶ la mise en peinture de l'escalier de service du 6 rue de la Loi ;
- ▶ l'isolation d'une toiture plate ;
- ▶ la réparation de l'ensemble des chéneaux ;
- ▶ le rafraîchissement (nouvelle mise en peinture et remplacement du revêtement de sol) de bureaux situés à l'étage 01.

## LE BUDGET ET LA BONNE GOUVERNANCE

Notre Parlement dispose, de par la constitution, d'une autonomie organisationnelle et financière. Ce sont donc les instances dirigeantes de notre assemblée qui déterminent les procédures en matière d'établissement du budget de fonctionnement, de contrôle budgétaire et d'apurement des comptes. Ces modalités sont inscrites dans le règlement des travaux législatifs en vigueur au sein de notre assemblée dont un chapitre est entièrement consacré à la comptabilité.

La dotation de fonctionnement du Parlement est inscrite à la charge du budget général des dépenses du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les budgets de fonctionnement approuvés par l'assemblée sont rendus publics, ce qui témoigne de la volonté de la transparence dans la gestion financière de notre institution.

### I. Le budget 2018

Les dépenses prévisionnelles inscrites au budget initial 2018, s'élèvent à 32 005 000 EUR, soit une hausse de 387 500 EUR en crédit d'engagement et crédit de liquidation par rapport au budget initial de 2017.

### II. Le budget 2017

En ce qui concerne la clôture des comptes, ce sont nos députés via la commission du Règlement et de la Comptabilité qui sont en fait chargés de l'examen des comptes du Parlement.

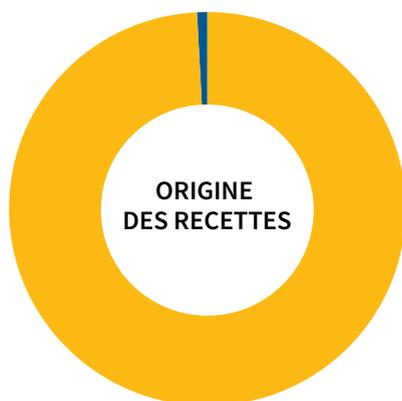
Au terme de leur mission de contrôle, les vérificateurs présentent un rapport de vérification et leurs conclusions aux membres de la Commission qui décident ou non de l'approuver et d'apurer les comptes de l'exercice budgétaire dont il est question.

Les comptes de l'exercice 2017 ont été apurés, après vérification, par le Bureau et par la commission du

Règlement et de la Comptabilité au cours du premier semestre 2018.

### 1° Les recettes

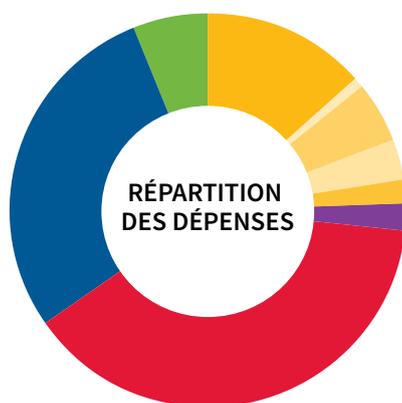
Au 31 décembre 2017, les recettes totales imputées, au cours de l'exercice budgétaire, s'élèvent à 29.630.536,57 EUR et sont principalement institutionnelles.



- Dotations de fonctionnement : 99,30 %
- Produits divers : 0,70 %

### 2° Les dépenses

Les engagements de dépenses à charge des crédits budgétaires se sont élevés à 29.130.219,66 EUR soit 91,6 % des crédits autorisés. Les dépenses liquidées, quant à elles, s'élèvent à 29.544.707,61 EUR, soit 92,9 % des crédits autorisés.



- Bâtiment : 13,42 %
- Prix & Subventions : 0,77 %
- Relations publiques et internationales : 5,01 %
- Frais de fonctionnement divers : 3,39 %
- Informatique : 1,89 %
- Autres agents du Parlement : 2,34 %
- Agents du Parlement : 38,61 %
- Groupes politiques et Membres du Parlement : 28,56 %
- Dépenses pour compte d'autrui : 6 %

À l'instar des années précédentes, la répartition entre les différentes catégories de dépenses reste identique.

### 3° Le solde budgétaire

La dotation de fonctionnement au profit du budget général des dépenses de la Fédération Wallonie-Bruxelles nous a permis de financer l'ensemble des dépenses consenties et de dégager un surplus budgétaire qui s'élève à **85.828,96 EUR**.

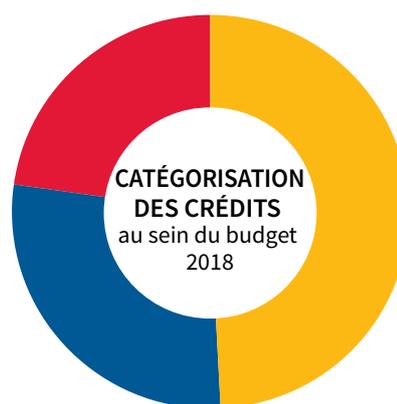
### III. Un budget généré

Dans le cadre de l'élaboration de son budget de fonctionnement pour l'année 2018, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a analysé son budget sur base des articles du décret du 7 janvier dernier relatif à l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des politiques de la Communauté française.

De par ce décret, notre Fédération veille ainsi à la mise en œuvre des objectifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Pékin en septembre 1995 en intégrant :

- ▶ la dimension de genre dans l'ensemble des politiques, mesures ou actions qu'il prend, en vue d'éviter ou de corriger d'éventuelles inégalités entre les femmes et les hommes ;
- ▶ et la dimension de genre dans les budgets de la Communauté française.

Le graphique ci-dessous démontre que près de 30 % du budget de fonctionnement du Parlement représente des dépenses qui sont susceptibles d'avoir un impact sur les femmes et les hommes. Cette catégorisation ne signifie pas d'office qu'une inégalité existe, mais elle permet aux décideurs, sur base des analyses et statistiques réalisées, d'envisager des politiques d'action plus équitables, s'il échet.



- Dépenses neutres ou dépenses qui ne sont pas susceptibles d'avoir un impact différent pour les femmes et les hommes : 49 %
- Dépenses à « genrer », susceptibles d'avoir un éventuel impact différent pour les femmes et les hommes : 28 %
- Dépenses non classifiées car hors compétence de la Communauté française : 23 %

## L'INFORMATIQUE

### I. Les technologies de l'information et de la communication

Le Parlement dispose d'une infrastructure informatique conséquente :

Pour ce qui est du matériel :

- ▶ plus de 160 stations de travail ;
- ▶ plus de 60 ordinateurs portables et tablettes ;
- ▶ plus de 100 serveurs (la plupart « virtualisés ») ;
- ▶ plus de 20 copieurs, scanners et imprimantes multifonctions ;
- ▶ 4 bornes interactives.

En termes de logiciels :

- ▶ une infrastructure en évolution progressive (tant du côté des serveurs que des postes de travail) ;
- ▶ des logiciels bureautiques classiques (traitement de texte, tableur, messagerie électronique, répertoires partagés, etc.) ;
- ▶ une suite d'applications « métier » spécialisées dans la gestion du travail parlementaire (dénommée « Tabellio ») développées à partir de logiciels libres ;
- ▶ un portail des parlementaires permettant la consultation de l'agenda de la semaine et l'ordre du jour des réunions et permettant un accès en un seul clic à tous les documents utiles pour chaque réunion ;
- ▶ une gestion électronique des documents permettant une dématérialisation de nombreux documents et processus administratifs, réduisant d'autant le volume de papier consommé par le Parlement ;
- ▶ une plateforme de diffusion des séances plénières en direct (<http://direct.pfwb.be>) et en différé (<http://tv.pfwb.be>) ;
- ▶ des applications spécifiques en support des différents services du Parlement : finances et comptabilité, gestion des salaires et du personnel, inventaire, multimédia, sécurisation des accès, etc.

### II. Le portail des Parlementaires – Intégration du streaming audio

Une nouvelle version du portail a été développée afin de permettre l'écoute en direct des débats des différentes commissions et de la séance, au moyen d'un flux audio (« streaming »).

Cette innovation s'inscrit dans le cadre de l'évolution technologique vers plus de mobilité.

Par ailleurs, des améliorations notables ont été apportées afin de faciliter le travail d'encodage par l'administration.

De manière générale, le portail présente le calendrier des travaux parlementaires, permet la consultation de tous les documents utiles aux députés et diffuse en direct l'avancement de l'ordre du jour

d'une réunion, de sorte que les parlementaires puissent suivre les travaux de plusieurs commissions en même temps et se déplacer d'une salle à l'autre lorsqu'ils souhaitent être physiquement présents (pour interpeller un ministre ou intervenir sur un dossier, par exemple). Les informations relatives aux réunions se synchronisent également avec les applications d'agenda courantes des téléphones et tablettes.

### III. La modernisation de l'infrastructure technique – grappe de disques

Dans le cadre de la consolidation de l'infrastructure des serveurs, le Parlement a mis en place une nouvelle plateforme de stockage distribué sur plusieurs serveurs. L'objectif principal est d'éviter les points uniques de défaillance permettant ainsi au système d'être tolérant aux pannes et *in fine* de garantir une haute disponibilité.

En outre, la capacité de stockage a été augmentée significativement pour permettre au Parlement de mener à bien ses missions.



© Isopix

### IV. Mise en conformité au Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Le Règlement général sur la protection des données (RGPD) est le nouveau texte de référence européen, applicable dans tous les États membres, en matière de protection des données à caractère personnel.

Un projet interne a été constitué afin de s'assurer de la conformité des procédures du Parlement en la matière au 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement. Au cours de ce processus, un « Délégué à la protection des données » (DPD ou DPO en anglais) a été désigné, un registre des traitements de données à caractère personnel a été rédigé et des recommandations ont été élaborées (modification de procédures internes, renforcement de certaines mesures de sécurité, etc.).

## LES RESSOURCES HUMAINES

### I. Le cadre statutaire et réglementaire, l'organigramme et une brève présentation des services

#### 1° Le Statut administratif et pécuniaire des agents

En date du 20 novembre 2013, l'Assemblée a adopté un Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et est toujours d'application actuellement.

Le Statut a cependant été modifié en date du 27.06.2018. Les modifications, entrées en vigueur au 01.07.2018, étaient liées à la féminisation des métiers, fonctions, grades et titres ; l'évaluation des agents stagiaires ; au système de congé annuel des agents ; etc.

#### 2° Le Règlement de travail

Le Règlement de travail a fait l'objet d'une modification durant la session 2017-2018.

La modification, adoptée par le Bureau du 29.03.2018, révisait le système des congés annuels des agents, consécutivement au vote, le 8 novembre 2017, du décret spécial qui a anticipé la rentrée parlementaire au jeudi qui suit le premier mercredi de septembre.

#### 3° L'organigramme des services

En application des articles 23 et 24 du Statut administratif et pécuniaire des agents, le Bureau a arrêté l'organigramme des services du Parlement et les a organisés en directions générales de la manière suivante :

- **Le Secrétariat général**, en charge de la coordination générale des services, du secrétariat général, de la sécurité, de la communication institutionnelle, des huissiers et des chauffeurs.

Secrétaire général : Xavier Baeselen  
Effectif : 39 agents

- **La Direction générale des travaux législatifs**, en charge des travaux de l'Assemblée (séance et commissions), des études et de la documentation.

Directrice générale : Nathalie Ryelandt  
Effectif : 31 agents

- **La Direction générale des relations extérieures**, en charge des relations internationales et de la Francophonie, des relations publiques, du protocole et des événements.

Directrice générale : Viviane Gérard  
Effectif : 15 agents

- **La Direction générale des finances, des ressources humaines et des affaires générales**, en charge du budget, des finances, des ressources humaines, du statut matériel des membres, de l'informatique, des bâtiments, des infrastructures, de l'économat et de l'expédition.

Directeur général : Philippe Di Nunzio  
Effectif : 39 agents

#### CADRE ORGANIQUE DES AGENTS DU PARLEMENT

Répartition par niveau  
Cadre arrêté au 14.12.2016\*

Niveau A :		32
Secrétaire général		1
Directeur général		3
Premier conseiller de direction		7
Conseiller au Secrétariat général		1
Attaché (dont 1 éventuellement B1)	(1)(2)(3)	20

Niveau B :		56
<b>Catégorie B1 :</b>		44
Assistant	(4)(5)	27
Assistant (ou éventuellement agent B2)		1
Secrétaire de direction		4
Secrétaire	(6)	12
<b>Catégorie B2 :</b>		12
Commis	(7)	9
Technicien		2
Chef d'expédition		1

Niveau C :		28
Huissiers-chauffeurs, dont :		6
Chef de garage		1
Huissiers-messagers, dont :	(8)	22
Huissier-chef		1
Huissier-chef adjoint		2
Huissier-responsable cafétéria		1
éventuellement Huissier-protocole		3

\* en vigueur le 01.01.2017 à l'exception de ce qui est prévu par les notes 1 à 8

- (1) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Directeur d'administration du cadre d'extinction
- (2) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Premier rédacteur-traducteur du cadre d'extinction
- (3) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Conseillers adjoints par promotion du cadre d'extinction
- (4) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Rédacteur du cadre d'extinction
- (5) assistant ou assistant-chef économiste, assistant-chef économiste adjoint, assistant-chef technicien, assistant-chef technicien adjoint
- (6) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction de la Secrétaire du greffier du cadre d'extinction
- (7) dont 1 emploi qui sera inscrit au cadre lors de la cessation de fonction du Commis technique du cadre d'extinction
- (8) dont 2 emplois qui seront inscrits au cadre lors de la cessation de fonction des Huissiers réceptionnistes du cadre d'extinction

## II. Le Personnel

Au 01.06.2018, le Parlement comptait 124 agents statutaires, dont 5 agents mis en disposition dans l'attente d'une pension, et 6 agents contractuels de remplacement.

## III. Les mouvements du personnel

### 1° Les nominations (à l'essai et à titre définitif) – recrutements sous contrat – recrutements sous contrat occasionnel (CRU) – mobilité interne (pour les porteurs de titres requis) – promotions – mutations volontaires – réaffectations

#### A. LES NOMINATIONS À L'ESSAI

(Art. 37 et 44 à 50 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ Mme Aurélia André (secrétaire)  
Secrétariat général  
Nommée à l'essai le 1<sup>er</sup> septembre 2017
- ▶ M. Marc Colloredo (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> septembre 2017
- ▶ M. Ahmed Akobe (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> novembre 2017
- ▶ M. Jason Georges (chef technicien adjoint)  
Direction des finances, des ressources humaines et des affaires générales  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> décembre 2017
- ▶ M. Olivier Peers (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> décembre 2017

- ▶ M. Antoine d'Inverno (attaché)  
Direction des relations extérieures  
Nommé à l'essai le 1<sup>er</sup> mai 2018

#### B. LES NOMINATIONS À TITRE DÉFINITIF

(Art. 68 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ M. Boris Bolaers (attaché)  
Direction des travaux législatifs  
Nommé le 1<sup>er</sup> septembre 2017
- ▶ Mme Adrienne Popovic (attachée)  
Direction des travaux législatifs  
Nommée le 1<sup>er</sup> octobre 2017
- ▶ M. Jean Legrand (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Nommé le 1<sup>er</sup> février 2018
- ▶ M. Hans Van Herpe (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Nommé le 1<sup>er</sup> février 2018
- ▶ M. Yannick Pirotton (assistant-informaticien)  
Direction des finances, des ressources humaines et des affaires générales  
Nommé le 1<sup>er</sup> mars 2018
- ▶ M. Amine Safi (assistant-informaticien)  
Direction des finances, des ressources humaines et des affaires générales  
Nommé le 1<sup>er</sup> mars 2018
- ▶ Mme Ilona Dom (huissière-messagère)  
Secrétariat général  
Nommée le 1<sup>er</sup> juin 2018

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, les intéressés prêtent serment devant le président de l'assemblée.

#### C. LES RECRUTEMENTS SOUS CONTRAT

(Art. 29 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ M. Walter Haas (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Avec effet au 15 mars 2018
- ▶ M. Patrick Stevens (huissier-messenger)  
Secrétariat général  
Avec effet au 15 mars 2018

#### D. LES RECRUTEMENTS SOUS CONTRAT OCCASIONNEL (CRU)

Depuis la pleine autonomie de ce service (septembre 2017), la moyenne mensuelle des collaborateurs est de 29 (22 rédacteurs et 7 réviseurs).

## E. LA MOBILITÉ INTERNE POUR LES AGENTS PORTEURS DES TITRES REQUIS

(Art. 37, 39 et 42 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ M. Manuel Turchet (huissier-chauffeur)  
Secrétariat général  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018

## F. LES PROMOTIONS PAR AVANCEMENT DE GRADE

(Art. 76, 77 et 340 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ Mme Cécile Cardon  
(assistante de direction)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> août 2017
- ▶ Mme Rosetta Iersset  
(huissière-messagère principale)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017
- ▶ M. Baudouin de Meester  
(huissier-messager principal)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017
- ▶ Mme Amélie Dans (conseillère adjointe)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017
- ▶ M. Vincent Adam (premier commis)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017
- ▶ Mme Khadija El Hajjaji (conseillère)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> février 2018
- ▶ M. Patrick Eicher (assistant-principal)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2018

## G. LES MUTATIONS VOLONTAIRES

(Art. 37, 38, 42, 43 et 70 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ Mme Marie-Christine Rottiers  
(conseillère adjointe)  
De la Direction des relations extérieures vers la Direction des travaux législatifs  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017

## H. LES RÉAFFECTATIONS

(Art. 73 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ M. Fabrice Debecker  
(huissier-messager principal)  
Secrétariat général  
Avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017

## 2° Les départs (congés pour stage, démissions, mises en disponibilité volontaires précédant la pension de retraite, admissions à la retraite, décès)

### A. LES CONGÉS POUR STAGE

(Art. 160 du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

- ▶ M. Patrick Eicher (assistant principal)  
Direction des finances, des ressources humaines et des affaires générales  
Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2018

### B. LES DÉMISSIONS

- ▶ M. Jean-Christophe Halleux (attaché)  
Direction des travaux législatifs  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017

### C. LES MISES EN DISPONIBILITÉ VOLONTAIRES PRÉCÉDANT LA PENSION DE RETRAITE

(Art. 221 et suivants du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement)

Il n'y a pas eu de demande de mise en disponibilité volontaire précédant la pension de retraite durant la session 2017-2018.

### D. LES ADMISSIONS À LA RETRAITE PRÉMATURÉE DÉFINITIVE POUR INAPTITUDE PHYSIQUE

- ▶ Mme Patricia Berthels  
(première huissière-messagère)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2017
- ▶ M. Baudouin de Meester  
(huissier-messager principal)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2017
- ▶ Mme Hourya Cherkaoui  
(première huissière-messagère)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2018

### E. LES ADMISSIONS À LA RETRAITE

- ▶ M. Jean-Louis Boegaerts  
(premier conseiller de direction)  
Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018

### F. LES DÉCÈS

Durant la session 2017-2018, nous avons regretté la disparition de nos anciens collaborateurs :

- ▶ M. Marcel Coppin, ancien chef-technicien ;
- ▶ M. Clément Dequenne, ancien huissier-chauffeur ;
- ▶ Mme Chantal Chantraine, ancienne secrétaire.

## IV. Les évaluations

Le second cycle d'évaluation des agents nommés à titre définitif s'est déroulé entre juin 2017 et avril 2018.

Il a été réalisé sur la base des dispositions statutaires, telles que modifiées en décembre 2016, et du nouveau système objectif de notation approuvé par décision du Bureau du 9 mars 2017.

Le service des ressources humaines a assuré le suivi administratif du nouveau système d'évaluation, notamment en procédant, dans les plus brefs délais, à l'actualisation des différents formulaires d'évaluation afférents à chaque profil de fonction.

L'évaluation de chaque agent nommé définitivement a lieu annuellement. Pour assurer la cohérence et l'efficacité, les collègues d'évaluateurs ont privilégié l'évaluation à date rapprochée d'agents ayant un même profil de fonction ou affectés à une même filière de métier au sein d'un service.

L'évaluation porte sur différents critères (savoir, savoir-être et savoir-faire) et comporte aussi une synthèse globale.

Les mentions, par critères et globales, qui peuvent être attribuées sont : excellent, très bon, bon, satisfaisant, réservé et insuffisant.

À l'instar du premier cycle, il est apparu que les évaluateurs ont bien perçu les enjeux de l'évaluation, à savoir qu'elle concourt à l'amélioration du fonctionnement des agents et des services en permettant, notamment, de préciser les niveaux d'exigence, d'éliminer les malentendus ou encore de soutenir le développement des compétences des agents.

Quant aux agents évalués qui, pour la plupart, ont reçu une note globale « très bon » ou « bon », ils ont accueilli positivement le processus, en relevant par exemple qu'il constitue un espace de parole, offre un retour sur le travail fourni et favorise le développement professionnel.

## V. Le plan de formation

Le plan de formation constitue un outil central de gestion des ressources humaines participant au développement des compétences des agents du Parlement. Il interagit tant avec les profils de fonction qu'avec les processus d'évaluation.

Le plan de formation relatif à l'année civile 2017 a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 16 février 2017.

Le plan de formation qui lui succède englobe la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018. Il a été proposé par le greffier et approuvé par décision du Bureau du 25 janvier 2018.

### 1° Le plan de formation 2017

Le plan de formation 2017 en quelques éléments clés :

- ▶ Nombre de formations données : 57
- ▶ Durée moyenne d'une formation : 1 jour
- ▶ Nombre total de jours-personnes : 249
- ▶ Nombre d'agents ayant reçu au moins 1 formation : 83
- ▶ Coût total : 63 502,06 €
- ▶ Taux de participation important (64 %)
- ▶ Renforcement des compétences managériales des responsables du Parlement, en ce compris des chefs fonctionnels (6 formations au total)
- ▶ Augmentation du niveau d'expertise attendu pour plusieurs filières de métier (37 formations spécifiques)
- ▶ Poursuite du développement de nouvelles compétences « support » informatiques, spécifiquement en ce qui concerne les programmes de la suite Office (Word, Excel et PowerPoint)
- ▶ Acquisition de compétences institutionnelles au bénéfice d'agents ayant formulé des demandes durant les entretiens d'évaluation (formation relative à la prise de parole en public)

De ces données, il convient de relever que **83 agents différents** ont chacun suivi une ou plusieurs formations. Il s'ensuit que **64 %** des agents ont reçu au moins une formation en exécution du plan de formation 2017.

L'on relèvera d'ailleurs, en comparaison avec le cycle de formation 2016, une réduction d'environ 25 % du nombre d'agents qui ont au moins reçu une formation, ce qui peut s'expliquer par le fait que, vu les efforts déjà accomplis en matière de formations transversales (suite bureautique par exemple) en 2016, le nombre d'agents ayant participé à ces formations en 2017 a sensiblement diminué.

Le maintien d'un niveau élevé d'agents ayant bénéficié d'au moins une formation ne constitue cependant pas une fin en soi, une approche qualitative devant toujours être privilégiée à une approche purement quantitative.

En effet, les cycles d'évaluation permettent de dégager les besoins spécifiques de chaque agent en termes de formation. Ainsi, les agents se sont vu proposer des formations plus ciblées et mieux adaptées. Le service des ressources humaines s'efforce de développer des formations sur mesure afin de répondre aux besoins exprimés par les évalués et les évaluateurs. La qualité des formations a donc sensiblement augmenté.

## 2° Le plan de formation 2018

### A. LA PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le plan de formation 2018, relatif à l'année civile 2018, contient des rubriques et sous-rubriques rigoureusement identiques à celles du plan de formation 2017

Il se décompose comme suit :

#### PLAN DE FORMATION 2018

##### A. Compétences techniques « métier » - domaine d'expertise de la fonction

###### A.1. Développement des compétences managériales - formations obligatoires

- A.1.2. La gestion des ressources humaines
- A.1.3. Les outils favorisant la gestion de projets
- A.1.4. L'évaluation et son accompagnement

###### A.2. Accompagnement des « coach » dans la gestion de leurs équipes - formations obligatoires

- A.2.1. La gestion d'équipes
- A.2.2. L'évaluation et son accompagnement

###### A.3. Développement du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction

- A.3.1. Métiers des travaux de l'Assemblée
- A.3.2. Métiers de l'étude et de la documentation
- A.3.3. Métiers des relations extérieures
- A.3.4. Métiers des nouvelles technologies
- A.3.5. Métiers des finances et de la comptabilité
- A.3.6. Métiers juridiques
- A.3.7. Métiers des ressources humaines
- A.3.8. Métiers du bâtiment
- A.3.9. Métiers de secrétariat et de soutien administratif ou logistique
- A.3.10. Métiers d'huissiers (messagers)
- A.3.11. Métiers d'huissiers (chauffeurs)
- A.3.12. Autres métiers

##### B. Compétences techniques « Support »

###### B.1. Formations relatives aux technologies de l'informatique

- B.1.1. Développer un cycle de formation permanente MS OFFICE -Word, Excel et Powerpoint
- B.1.2. Poursuivre les formations continues en ce qui concerne les logiciels propres à notre institution

###### B.2. Formations relatives aux autres compétences techniques «support»

##### C. Compétences liées à des dispositions réglementaires et légales

###### C.1. Formations liées à la sécurité et au bien-être au travail

- C.1.1. Personnes de confiance
- C.1.2. Equipier de première intervention (EPI) et chef (CEPI)
- C.1.3. Prévention et sécurité
- C.1.4. Secouristes (Premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise)

##### D. Compétences institutionnelles

###### D.1. Formations liées aux compétences institutionnelles

## B. LES PRIORITÉS

Comme pour les cycles précédents, les priorités en termes de formation pour l'année 2018 sont notamment déterminées sur la base des profils des fonctions et en tenant compte des attentes et besoins en matière de formation identifiés dans le cadre des évaluations.

Ont été considérés comme prioritaires les thèmes suivants :

- ▶ le développement continu des capacités managériales des cadres et responsables de l'administration du Parlement (rubrique A.1 du plan) ;
- ▶ le maintien et le développement des compétences des « coaches » en ce qui concerne la gestion d'équipes (rubrique A.2 du plan) ;
- ▶ le développement continu du niveau d'expertise en lien avec les profils de fonction (rubrique A.3 du plan), à savoir, par exemple, des formations au protocole à destination des huissiers ;
- ▶ la poursuite du cycle de formation permanente à la suite Office entamé en 2016, en fonction des besoins et nécessités (rubrique B.1 du plan) et le développement des compétences liées à l'utilisation de logiciels internes (gestion électronique des documents (GED)) ;
- ▶ le développement des formations relatives à la personne de confiance, au secourisme et aux équipes de première intervention, en concertation avec le conseiller en prévention (rubrique C.1 du plan) ;
- ▶ le développement des compétences génériques (rubrique D du plan), à savoir, par exemple, la planification et la gestion du temps...

## C. SATISFACTION DES AGENTS AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE FORMATION

À l'issue de chaque formation, le service des ressources humaines remet un questionnaire de satisfaction aux agents. Grâce à leur rendu, l'organisation et le contenu des formations peuvent être optimisés.

L'amélioration dans la collecte des données et le suivi administratif des enquêtes de satisfaction, déjà visible à l'occasion du cycle précédent, sera poursuivie en 2018, éventuellement par la création d'un nouveau formulaire.

En 2017, le taux de satisfaction des agents ayant participé à une formation se situe en moyenne à 77 %.

## VI. La Politique de présence

En exécution du projet « Politique de présence » lancé en 2016, le Parlement dispose désormais d'un système de mesurage précis en matière d'absentéisme au travail. Ces données, établies sur la base du logiciel traitant les présences et les absences,

sont transmises trimestriellement aux chefs de service, qui reçoivent aussi un récapitulatif annuel. Ces informations leur permettent de suivre au plus près l'évolution du phénomène.

Le projet prévoyait aussi de nouvelles consignes à destination des agents, à savoir, notifier à leur supérieur hiérarchique, par téléphone, tant leur absence que la possibilité d'une éventuelle reprise du travail. Mises en place depuis janvier 2017 dans le règlement de travail, ces mesures ont été rapidement intégrées par les agents.

De leur côté, les responsables hiérarchiques mettent en œuvre les nouvelles directives visant à maintenir le contact durant l'absence ou à faciliter le retour de l'agent malade.

Plus globalement, l'institution poursuit ses efforts afin de favoriser la présence de l'agent, en agissant sur divers ressorts en matière d'organisation et de bien-être au travail (télétravail, formation des agents, mesures favorisant la santé des agents ou améliorant leur cadre de travail...).

## VII. Les stages

Des étudiants stagiaires, issus du niveau secondaire ou supérieur sont régulièrement accueillis par l'institution.

Au cours de la session 2017-2018, notre Parlement a accueilli :

- ▶ **Mme Mai Thy Nguyen**, qui a effectué un stage d'observation de 120 heures au sein du Parlement, entre novembre 2017 et mars 2018. Ce stage entrainé dans le cadre d'un Bachelier en droit à l'Université de Saint-Louis et visait à se familiariser avec la pratique juridique. Au cours de son stage, Mme Nguyen a été amenée à s'intéresser plus particulièrement aux travaux de la commission budgétaire, ainsi qu'au contrôle des communications des ministres et présidents d'assemblées.

- ▶ **M. Yannick Bonny**, du 29 janvier au 11 mars 2018. M. Bonny a réalisé son stage au sein de la Direction générale des relations extérieures dans le cadre d'un master en sciences politiques, orientation relations internationales de l'Université catholique de Louvain (UCL).

Il a ensuite poursuivi par un stage au sein de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), du 12 mars au 13 avril 2018.

- ▶ **Mme Camilla Baouchi Habré**, du 26 mars au 15 juin 2018. Ce stage s'inscrivait dans le cadre du programme d'accueil d'un(e) jeune stagiaire universitaire québécois(e) mené par l'Office Québec-Wallonie-Bruxelles pour la Jeunesse (OQWBJ) et

les Offices Jeunesse Internationaux du Québec (LOJIQ). Mme Baouchi Habre a œuvré plus spécifiquement au service de la communication institutionnelle.

## VIII. Le Conseil de direction

*(Art. 30 du Statut administratif et pécuniaire)*

Il est institué un Conseil de direction composé du greffier et des directeurs généraux responsables des directions générales reprises dans l'organigramme des services.

Outre les attributions qui lui sont reconnues par le statut, le Conseil de direction peut connaître de toutes les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Il traite également des questions en matière de personnel.

Quand il le juge nécessaire, le greffier organise des Conseils de direction élargis aux premiers conseillers de direction et au conseiller au secrétariat général.

## IX. Le Conseil du personnel

*(Art. 31 du Statut administratif et pécuniaire)*

La composition et le fonctionnement du Conseil du personnel sont déterminés en application d'un règlement adopté par le Bureau le 26 mars 2015.

Depuis juin 2015, ont été désignés pour y siéger : au titre de représentant de niveau B, M. Fraipont ; au titre de représentants de niveau C, Mme Paquot et M. Tanghe.

Entre septembre 2017 et juin 2018, le Conseil du personnel a été sollicité afin de donner des avis sur des questions intéressant l'ensemble du personnel de l'institution (modifications du Statut administratif et pécuniaire des agents du Parlement, du règlement de travail...).

## X. Le bien-être au travail

*(Loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail)*

### 1° Des personnes de confiance

Deux agents sont désignés « personnes de confiance » et sont destinés à traiter tous les problèmes de harcèlement :

- ▶ Mme Marie-Paule de Villenfagne (première assistante) ;
- ▶ M. Luc Schumacher (premier conseiller de direction).

### 2° Un conseiller en prévention

- ▶ M. Jean-Sébastien Dor (chef technicien).

### 3° Le Comité de Prévention et de Protection au Travail (CPPT)

Il a été installé le 18 septembre 2012. Le Comité a pour mission essentielle de rechercher et de proposer tout moyen de promouvoir activement toute action pour que le travail s'effectue dans des conditions optimales de sécurité, d'hygiène et de santé. Une réunion s'est tenue le 16.11.2017.

Il est composé de représentants :

- ▶ de l'employeur ;
- ▶ du personnel ;
- ▶ des groupes politiques reconnus ;
- ▶ du Bureau du Parlement.

Suite à la rédaction et à l'approbation du plan global de prévention, diverses actions ou mesures ont été prises en matière de prévention et de protection au travail :

- ▶ Suite à la modification de la législation relative à la prévention des risques psychosociaux (AR du 10 avril 2014 relatif à la prévention des risques psychosociaux au travail), le Parlement a procédé à l'analyse des risques psychosociaux (cf. supra).
- ▶ Mise en place d'une politique et d'une réglementation relative à la prévention et à la protection en matière de consommation d'alcool et/ou de drogue.
- ▶ Les personnes de confiance ont été formées.
- ▶ En matière d'incendie, des mesures spécifiques ont été prises, telles que l'ajout de détecteurs incendie dans les coffrets électriques ou le contrôle de toutes les portes « coupe-feu ». De plus, tous les contrôles légaux en matière d'incendie ont été réalisés. Enfin, une visite de l'ensemble des bâtiments a été réalisée par le service de prévention incendie de la ville de Bruxelles.

### 4° Les Équipiers de Première Intervention (EPI) et les personnes ayant suivi une formation de secouriste (BEPS)

En sa réunion du 19.11.2015, le Bureau a décidé de former, conformément à la législation dans le domaine :

- ▶ sur base de volontariat, pour les secouristes : 1 secouriste par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci), 3 secouristes à l'Hôtel de Ligne ainsi que 3 à l'Hôtel du Greffe, la police militaire avec recyclage tous les deux ans ;
- ▶ sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel de Ligne, 1 EPI par groupe politique reconnu (désigné par celui-ci) ainsi que 8 agents, avec recyclage 1x/an ;
- ▶ sur base de volontariat pour les équipiers de première intervention à l'Hôtel du Greffe, 1 EPI par étage ainsi que la police militaire, avec recyclage 1x/an.

## LES COMPTES RENDUS DES TRAVAUX

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Parlement est doté d'un service lui permettant de maîtriser en toute autonomie et de façon pérenne les processus de réalisation des comptes rendus des travaux. Il s'agit du service interne du compte rendu, attaché à la Direction générale des travaux législatifs. Il est composé pour partie d'agents statutaires et pour partie d'un personnel temporaire contractuel, engagé en fonction des nécessités de service.



© DR

Le service est chargé d'établir les comptes rendus de l'intégralité des débats en séance plénière et des interpellations et questions orales posées en commission. Les agents permanents constituent les équipes de rédaction et de révision en fonction de l'ordre des travaux. Ils font également appel à des agents d'autres services du Parlement pour le séquençage des enregistrements sonores des séances plénières et des réunions de commission. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, le service du compte rendu effectue ses travaux dans les locaux du Parlement qui ont été aménagés afin d'accueillir les rédacteurs et les réviseurs.

## LES ÉTUDES ET LA DOCUMENTATION

### I. La bibliothèque

La bibliothèque est réservée aux usagers internes (les parlementaires, leurs collaborateurs et les agents). Ils peuvent y travailler au calme, lire les journaux ou effectuer leurs recherches sur les ordinateurs mis à leur disposition. Différentes bases de données parlementaires et juridiques sont également accessibles.

### II. Les monographies

Au 30 mai 2018, le fonds global comptait 7 746 publications dont :

- ▶ 6 878 en format papier ;
- ▶ 868 en format numérique.

### III. Les acquisitions pour la session écoulée

**263 ouvrages** ont complété le fonds de la bibliothèque durant la session 2017-2018.

### IV. Les articles de périodiques

La collection de périodiques de la bibliothèque couvre les domaines intéressant l'activité parlementaire, en particulier les compétences communautaires. Outre les publications dites « classiques » couvrant les thèmes comme le droit, la politique et les sciences administratives, il est à souligner la volonté toute particulière de « couvrir » les publications du secteur non marchand que l'on ne trouve pas au travers des canaux classiques de distribution. Par ailleurs, le support électronique est fortement favorisé pour des raisons de conservation, mais aussi de facilité d'accès.

Le fonds global des articles de périodiques compte 8163 articles dépouillés, dont 3290 en format numérique.

Certains articles sont disponibles à la fois sous format papier et sous format électronique.

Au cours de la session, 439 articles ont été dépouillés dont 322 en format numérique.



© Brecht Goris

## V. Les revues de presse

### 1° La revue de presse matinale

Les députés reçoivent tous les jours une revue de presse matinale sur leurs tablettes et smartphones aux alentours de 8h00. Celle-ci est constituée des principaux articles liés à l'actualité politique fédérale et des entités fédérées.

Ce service s'inscrit pleinement dans l'axe 1 du Plan stratégique de l'administration du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles 2014-2019 (« le service aux parlementaires »).

### 2° La revue de presse quotidienne

Une revue de presse plus exhaustive est également fournie tous les jours en milieu de matinée aux députés, ainsi qu'à leurs collaborateurs, aux groupes politiques et aux agents du Parlement.

Les articles sélectionnés portent essentiellement sur les matières de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais aussi sur l'actualité des autres entités fédérées et de l'État fédéral. Sont également retenus les articles relatifs aux pays avec lesquels la Fédération Wallonie-Bruxelles entretient des accords de coopération ou avec lesquels le Parlement est lié dans le cadre de la francophonie internationale.

Les articles sélectionnés pour la revue de presse sont ensuite indexés à l'aide du thésaurus et intégrés dans la base de données Tabellio (lire infra).

### 3° La revue de presse « Francophonie »

La cellule documentation, en étroite collaboration avec la Direction générale des Relations extérieures, publie également une revue de presse bimensuelle consacrée spécifiquement à la Francophonie à destination des députés membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui sont également membres de la section Belgique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et des députés membres de la commission des Relations internationales du Parlement.

## VI. Le fonds historique

En 2006, la bibliothèque a créé le fonds historique qui – comme son nom l'indique – a pour vocation de conserver des ouvrages pour leur témoignage historique, sociopolitique et culturel.

Ces ouvrages ne sont pas en accès libre, mais sont consultables en salle de lecture. Ils peuvent être consultés par des personnes externes au Parlement comme des doctorants ou des chercheurs, et ce, sur rendez-vous.

## VII. Les recherches

Une des missions principales de la cellule documentation est la recherche documentaire au profit :

### 1. Des agents du Parlement :

Les demandes émanent principalement des juristes, des administrateurs de commission et de la Direction générale des Relations extérieures. Les recherches portent le plus souvent sur des textes juridiques, des extraits de la Constitution, des réalisations de dossiers de presse pour les missions à l'étranger et les travaux des commissions.

### 2. Des parlementaires, collaborateurs, groupes politiques :

Les demandes de recherches sont très variées et vont du dossier thématique à la demande d'une liste des dernières questions posées en séance plénière ou en commission sur un thème donné, mais également des demandes de documents parlementaires de l'assemblée ou d'autres institutions belges et étrangères : textes de loi, statistiques de l'enseignement, articles de presse...

Ces recherches représentent la grande majorité des demandes reçues. Le solde est constitué de demandes extérieures.





© Reporters

### 3. De demandes extérieures :

Ces dernières arrivent via divers canaux : le site du Parlement, par téléphone ou par courriel. Le service est sollicité par d'autres institutions ou assemblées (le Parlement de Wallonie, l'Union des villes et communes...), par des enseignants, des étudiants, le secteur associatif et par tout citoyen qui souhaite obtenir des informations sur le travail parlementaire.

Le type de demande est très diversifié : décrets, rapports de commission, rapports annuels, dossiers sur un sujet précis, demandes d'explications sur le fonctionnement du site du Parlement, articles de presse, etc.

### VIII. La base de données du Parlement : Tabellio

Plusieurs directions générales du Parlement alimentent cette base de données, dont sont issues les informations présentées sur le site web [www.pfwb.be](http://www.pfwb.be). Spécifiquement, les documentalistes indexent à l'aide d'un thésaurus tous les projets et propositions de décret ou de résolution et les questions parlementaires, pour les retrouver aisément.

Le même travail est effectué à l'occasion du dépouillement des comptes rendus intégraux de séance. Pour les discussions de projets ou de propositions de décret ou de résolution, les documentalistes ajoutent les intervenants et précisent les pages de

manière à retrouver ces interventions. Les documentalistes encodent aussi des mentions qui complètent l'information documentaire sur la « vie » d'un document, alimentant ainsi les tables cumulatives.

### IX. Le thésaurus

Le thésaurus est un outil linguistique. Il met en relation le langage naturel des utilisateurs et celui contenu dans un ensemble de documents répertoriés. Cette technique pallie les limites du langage naturel, très riche, mais aussi souvent ambigu.

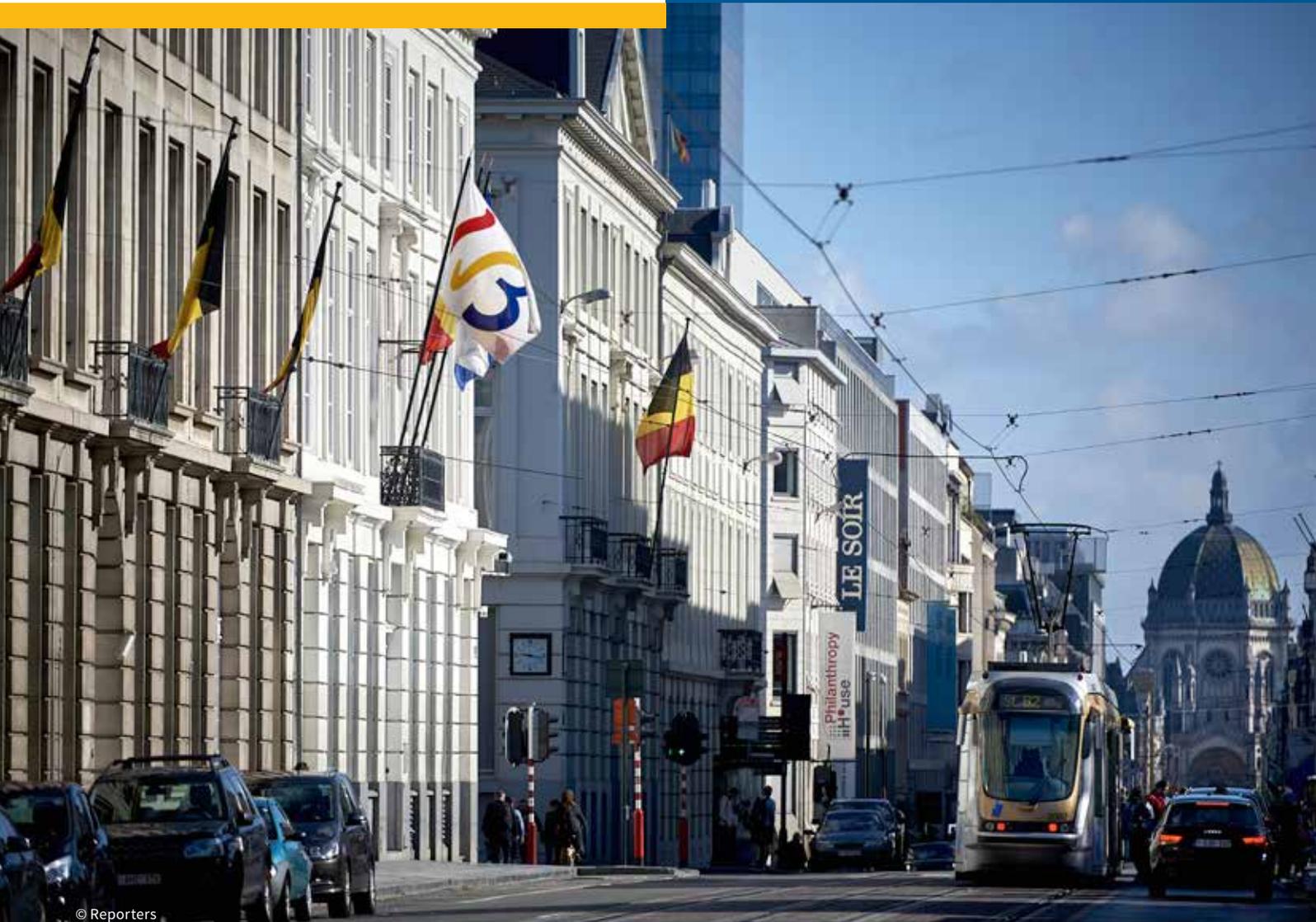
Un des défis à relever consiste à rendre l'outil de recherche par matières accessible à tous, y compris ceux qui n'auraient pas une connaissance détaillée de la répartition des compétences entre les Régions, les Communautés et l'autorité fédérale. Le thésaurus doit guider l'utilisateur dans cet écheveau.

Au début de l'actuelle législature, le thésaurus a fait l'objet d'une nouvelle refonte due à l'intégration des compétences liées à la sixième réforme de l'État.



# VI. INFORMATIONS

# PRATIQUES





## Vous souhaitez visiter le Parlement ?

Pour **visiter le Parlement et ses coulisses** (groupes uniquement) : il suffit d'introduire une demande au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Direction générale des relations extérieures, 6 rue de la Loi, 1000 Bruxelles, ou par courriel : [visites@pfbw.be](mailto:visites@pfbw.be).

## Vous souhaitez suivre les débats parlementaires ?

### Les travaux du Parlement sont publics.

Pour assister à une réunion de commission ou une séance plénière (agenda : sur [www.pfbw.be](http://www.pfbw.be)) et vivre l'exercice démocratique en direct, présentez-vous un jour de séance, avec votre carte d'identité, au 72 rue Royale à 1000 Bruxelles.

Vous pouvez également **suivre l'intégralité des séances plénières** via notre plateforme internet :

- ▶ **en direct vidéo** : <http://direct.pfbw.be>
- ▶ **en différé** : <http://tv.pfbw.be>

**Le Parlement vous donne aussi rendez-vous sur votre télévision locale** pour les questions d'actualité en séance plénière, un mercredi sur deux à partir de 14h00.

## Vous avez une question, recherchez des informations sur le Parlement ou souhaitez obtenir plus d'exemplaires de ce rapport ?

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse : [relationsexterieures@pfbw.be](mailto:relationsexterieures@pfbw.be)

## Vous souhaitez entrer en contact avec l'administration ?

Contactez le secrétaire général du Parlement : M. Xavier Baeselen  
6 rue de la Loi – 1000 Bruxelles  
Tél. : 02/506.38.59  
Courriel : [secretariatgeneral@pfbw.be](mailto:secretariatgeneral@pfbw.be)

**Site internet : [www.pfbw.be](http://www.pfbw.be)**

**Restons en contact, suivez-nous sur :**

-  **@parlement.federation**
-  **ParlementF**
-  **@parlementf**
-  **Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**



Éditeur responsable : Xavier Baeselen, Secrétaire général du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Crédits graphique : Mazy Graphic Design.

Crédits photographiques : Reporters, Isopix, Freepik, Geoffroy Libert, Brecht Goris, Ronald Dersin.

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, rue de la Loi, 6 - 1000 Bruxelles.

Achévé d'imprimer à 2.000 exemplaires sur les presses de l'imprimerie Excelle Print, en septembre 2018.

Tous les droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour tous les pays.